

Organisation internationale du Travail

Rapport financier
et états financiers vérifiés
du soixante-neuvième
exercice (2004-05)

et rapport du Commissaire aux comptes

Bureau international du Travail Genève

ISBN 92-2-216621-3

Première édition 2006

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par e-mail: pubvente@ilo.org ou par notre site Web: www.ilo.org/publns

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Rapport financier sur les comptes de 2004-05	1
2. Rapport du Commissaire aux comptes pour 2004-05	3
Résumé.....	3
Conclusions détaillées du rapport	7
Questions de gestion	7
Mise en place d'IRIS	7
Examen du système de gouvernance de l'OIT	15
Contrats de collaboration extérieure et contrats de courte durée	22
Questions financières.....	26
Suite donnée aux recommandations antérieures	29
Remerciements.....	31
Annexe 1. Etendue et stratégie de la vérification.....	33
Annexe 2. Mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées dans le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2002-03	34
3. Certification des états financiers	41
4. Opinion du Commissaire aux comptes.....	41
5. Etats financiers de l'exercice 2004-05 et tableaux y relatifs.....	43
Etat I. Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds (toutes sources de financement).....	44
Etat II. Actif et passif, réserves et solde des fonds (toutes sources de financement).....	45
Etat III. Evolution de la situation financière – Fonds de fonctionnement	46
Etat IV. Etat des crédits du budget ordinaire pour la période 2004-05	47
Tableaux sur le Fonds de fonctionnement	
Tableau 1.1.1. Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds (budget ordinaire).....	48
Tableau 1.1.1.1. Postes de dépenses supplémentaires de 2004-05 approuvés par le Conseil d'administration	49
Tableau 1.1.2. Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds (Fonds de roulement, Compte d'ajustement des recettes et fonds de capitaux liés aux terrains et bâtiments)	50
Tableau 1.1.3. Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds (autres fonds)	51
Tableau 1.1.3.1. Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds (autres fonds)	52

Tableau 1.1.3.2.	Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds (autres fonds).....	53
Tableau 1.2.1.	Contributions reçues des Etats Membres et montants dus au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT – Résumé	55
Tableau 1.2.1.1.	Contributions reçues des Etats Membres et montants dus au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT – Détail	56
Tableaux sur les autres fonds gérés par l'OIT		
Tableau 2.1.	Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds (fonds ayant un budget approuvé) ¹	60
Tableau 2.2.	Actif et passif, réserves et solde des fonds (fonds ayant un budget approuvé) ¹	61
Tableaux sur la coopération technique financée par des fonds extrabudgétaires		
Tableau 3.1.	Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds	62
Tableau 3.2.	Actif et passif, réserves et solde des fonds.....	63
Informations générales sur les états financiers et les tableaux		64
6.	Annexes documentaires.....	75
Annexe I.	Objectifs stratégiques: Répartition des crédits et dépenses pour la période 2004-05	77
Annexe II.	Dépenses financées par le budget ordinaire en 2004-05 par objet de dépense	78
Annexe III.	Répartition des montants fixés en 2004-05 au titre du système d'incitation pour encourager le prompt versement des contributions des Etats Membres	79
Annexe IV.	Dépenses extrabudgétaires engagées au titre de la coopération technique, par pays bénéficiaire	83

¹ Institut international d'études sociales (IIES).
Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR).
Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS).

1. Rapport financier sur les comptes de 2004-05

Fonds de fonctionnement

Résultats financiers pour 2004-05 – Budget ordinaire

1. A sa 91^e session (juin 2003), la Conférence internationale du Travail a adopté pour l'exercice 2004-05 un budget des dépenses s'élevant à 529 590 000 dollars et un budget des recettes du même montant, ce qui, au taux de change budgétaire de 1,34 franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis pour cet exercice, équivalait à 709 650 600 francs suisses. Ce montant, après avoir fait l'objet d'un ajustement pour tenir compte de l'admission de la République démocratique du Timor-Leste le 19 août 2003 (4 969 francs suisses) et de l'admission du Samoa le 7 mars 2005 (2 916 francs suisses), s'est établi à 709 658 485 francs suisses.
2. Les résultats globaux de l'exercice 2004-05 sont présentés dans le tableau 1.1.1, tandis que des informations détaillées sur les contributions versées par les Etats Membres et sur les dépenses sont données respectivement dans le tableau 1.2.1 et l'état IV. Valorisées au taux de change budgétaire et en utilisant la méthode de la comptabilité d'exercice, les recettes budgétaires totales pour 2004-05 se sont élevées à 529 595 884 dollars. Les dépenses engagées en 2004-05 au titre de la partie I du budget se sont élevées à 528 715 000 dollars, soit le montant budgétisé, après absorption de 1 057 827 dollars sur les 1 473 500 dollars de dépenses supplémentaires approuvées par le Conseil d'administration. Un nouveau montant de 360 537 dollars, correspondant aux postes de dépenses supplémentaires, qui n'a pu être absorbé dans la partie I, a été imputé sur la partie II, conformément à la décision prise par le Conseil d'administration en novembre 2003¹. L'excédent des recettes par rapport aux dépenses pour l'exercice 2004-05 a donc été, au taux de change budgétaire, de 520 347 dollars; réévalué au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice (1,31 franc suisse pour 1 dollar), cet excédent s'est élevé à 532 263 dollars.
3. Les arriérés de contributions reçus en 2004 ont en premier lieu été virés au Fonds de roulement pour combler le déficit de l'exercice 2002-03. Le montant total ainsi viré a atteint 14 964 475 francs suisses (11 423 263 dollars au taux de change de décembre 2005). Conformément au paragraphe 1 de l'article 18 du Règlement financier, une provision égale à 100 pour cent des contributions non réglées au 31 décembre 2005 a aussi été constituée pour tenir compte des retards intervenus dans le versement des contributions. Le montant total des contributions non acquittées au 31 décembre 2005 s'élevait à 174 753 584 francs suisses; le montant correspondant au 31 décembre 2003 était de 141 810 523 francs suisses; il en résulte que la provision requise au 31 décembre 2005 était supérieure de 32 943 061 francs suisses (soit 25 147 375 dollars au taux de change de décembre 2005) au montant nécessaire au 31 décembre 2003. Le déficit net, après les ajustements destinés à assurer la reconstitution du Fonds de roulement rendue nécessaire par le déficit de 2002-03 et la provision pour tenir compte des retards intervenus dans le paiement des contributions, atteint 36 038 375 dollars (47 210 271 francs suisses).
4. Conformément au paragraphe 1 a) de l'article 21 du Règlement financier, des sommes ont été prélevées sur le Fonds de roulement pour financer les dépenses budgétaires en

¹ Document GB.288/9/1.

attendant le versement des contributions. Le solde de ce fonds, qui était de 34 350 670 francs suisses, a donc été entièrement épuisé. En conséquence, le Directeur général a eu recours à des emprunts internes pour couvrir le déficit net (12 859 601 francs suisses). Conformément au paragraphe 2 a) de l'article 21 du Règlement financier, les arriérés de contributions reçus en 2006 seront utilisés pour rembourser les sommes prélevées sur le Fonds de roulement et les emprunts internes.

5. Les autres fonds constituant le Fonds de fonctionnement ont atteint au total 172 millions de dollars avec, notamment, le Fonds de roulement, le compte d'ajustement des recettes, les fonds de capitaux liés aux terrains et bâtiments, le Fonds pour le bâtiment et le logement, les comptes concernant l'appui aux programmes et le compte des indemnités de fin de contrat. On trouvera des renseignements détaillés sur ces comptes dans les tableaux 1.1.2 et 1.1.3.

Autres fonds gérés par l'OIT

6. Les autres fonds gérés par l'OIT atteignaient au total 125 millions de dollars au 31 décembre 2005. La plus grande partie de ce montant (115 millions de dollars) concernait des fonds destinés à des activités de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires. En 2004-05, les dépenses consacrées aux activités de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires ont augmenté de 25 pour cent par rapport à 2002-03, pour atteindre 319 millions de dollars, dont 7 millions ont été financés par le Programme des Nations Unies pour le développement et 312 millions par d'autres donateurs². Les dépenses consacrées à des activités financées par le Programme des Nations Unies pour le développement ont reculé de 59 pour cent et celles consacrées à des activités financées par d'autres donateurs ont augmenté de 31 pour cent. On trouvera dans le tableau 3.1 des informations détaillées sur les fonds détenus pour les activités de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires et, dans le tableau 2.1, des précisions sur les autres fonds gérés par l'OIT.

Terrains et bâtiments

7. La construction des locaux de l'OIT à Lima et à Santiago a été achevée en septembre 2004 et juin 2005 respectivement. La construction du bureau de Dar es-Salaam a commencé en avril 2005 et elle était encore en cours à la fin de la période biennale 2004-05.

² Y compris les versements effectués par les gouvernements sur les fonds de dépôt, les fonds mis à la disposition de l'OIT par certains organismes gouvernementaux pour les programmes multi-bilatéraux et les programmes d'experts associés, les activités financées par des organismes des Nations Unies, entre autres le Fonds des Nations unies pour la population, et les fonds mis à la disposition de l'OIT par un certain nombre d'organisations non gouvernementales.

2. Rapport du Commissaire aux comptes pour 2004-05

Table des matières:

■ Résumé	(paragraphe 1-15)
■ Conclusions détaillées du rapport	
<i>Questions de gestion</i>	
■ Mise en place d'IRIS	(paragraphe 16-47)
■ Examen du système de gouvernance de l'OIT	(paragraphe 48-74)
■ Contrats de collaboration extérieure et contrats de courte durée	(paragraphe 75-89)
<i>Questions financières</i>	
■ Suite donnée aux recommandations antérieures	(paragraphe 103-111)
■ Remerciements	(paragraphe 112)
<i>Etendue et stratégie de la vérification</i>	<i>Annexe 1</i>
<i>Mesures prises pour donner suite aux recommandations antérieures</i>	<i>Annexe 2</i>

Résumé

- Approbation sans réserve des états financiers
- 12 recommandations découlant de notre examen de la mise en service d'IRIS
- 4 recommandations en vue d'améliorer le système de gouvernance de l'OIT
- 4 recommandations concernant l'audit interne
- 7 recommandations en vue d'améliorer la gestion des contrats de collaboration extérieure et des contrats de courte durée
- 4 autres recommandations concernant les questions financières

Résultats globaux de la vérification

1. Le présent rapport contient les constatations et recommandations découlant des travaux menés par mes collaborateurs sur la vérification des états financiers. Notre vérification a produit des résultats satisfaisants et n'a révélé ni lacunes ni erreurs que nous ayons jugées importantes au regard de l'exactitude, de la complétude et de la validité de l'ensemble des états financiers. En conséquence, j'approuve sans réserve les états financiers de l'Organisation internationale du Travail pour l'exercice 2004-05.
2. En dépit d'un certain nombre de problèmes de transition liés au transfert des données et aux interfaces système en ce qui concerne le nouveau système financier, le Trésorier et contrôleur des finances et son équipe ont pu présenter les états financiers provisoires aux fins de vérification pour la date limite requise du 31 mars 2005. Nous félicitons les services financiers pour les remarquables efforts qu'ils ont déployés durant la période de clôture et de préparation des comptes.

-
3. Nous avons vérifié les comptes de l'Organisation internationale du Travail conformément au Règlement financier et en conformité avec les normes communes de vérification du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. La portée de l'audit et la démarche suivie ont été communiquées à la direction dans une stratégie de vérification détaillée, dont les aspects essentiels sont exposés à l'annexe 1 du présent rapport.

Principales conclusions de l'audit

Questions de gestion

Mise en place du Système intégré d'information sur les ressources (IRIS)

4. Dans notre rapport détaillé pour l'exercice 2002-03, nous avons exposé les conclusions de notre vérification intermédiaire au sujet des préparatifs auxquels procédait la direction pour la mise en place du Système intégré d'information sur les ressources (IRIS). IRIS est l'un des projets de réforme les plus importants conçus par le BIT ces dernières années, axé sur la rationalisation et l'intégration des systèmes et processus financiers dans un environnement de contrôles bien conçus et sûrs. Nous avons fait appel aux compétences de spécialistes des technologies de l'information et examiné la mise en œuvre d'IRIS pour fournir au Conseil d'administration une évaluation indépendante des progrès accomplis, et pour communiquer à la direction des observations et recommandations qui pourraient éclairer la mise en service future d'IRIS dans les bureaux extérieurs.
5. Des améliorations ont été apportées à la gestion et à la gouvernance globale du projet IRIS depuis notre dernier rapport; et nous nous félicitons du rôle que peut jouer le nouveau Sous-comité des technologies de l'information et de la communication de la Commission du programme, du budget et de l'administration pour ce qui est de mieux surveiller la planification, le calcul des coûts et le calendrier d'exécution des projets futurs concernant les systèmes informatiques, et les autres phases d'IRIS. Le budget initial du projet a été établi à 20 millions de dollars, avec des approbations ultérieures totalisant 31,9 millions de dollars, destinées à tenir compte des frais supplémentaires et des coûts de transition. A ce jour, les coûts de la mise en service d'IRIS s'élèvent au total à quelque 50 millions de dollars, sans tenir compte du temps consacré au projet IRIS par certains fonctionnaires du BIT. Nous sommes convaincus qu'il importe que les coûts de personnel soient clairement identifiés et surveillés dans le cadre des processus de décision et de la gestion financière des grands projets à l'avenir.
6. Nous avons examiné les processus de gestion suivis pour décider de mettre en place IRIS en avril 2005 et nous avons constaté qu'il n'y avait pas eu de critères prédéterminés pour prendre cette décision, bien que la direction ait tenu compte d'un certain nombre de considérations essentielles qui ont éclairé sa décision. Nous pensons qu'il aurait été bon d'assurer une plus grande participation des utilisateurs au cours des phases de conception et d'essai d'IRIS, ce qui aurait pu réduire au minimum certains des problèmes rencontrés au cours des premiers mois qui ont suivi sa mise en service. Nous pensons par ailleurs qu'il faut prendre en considération les besoins de formation des utilisateurs d'IRIS, pour qu'ils puissent tirer le meilleur parti de la fonctionnalité améliorée apportée par ce système.
7. En ce qui concerne la gestion et l'exploitation du système, nous avons déterminé qu'il fallait que la direction obtienne l'assurance que l'environnement matériel du fournisseur auprès duquel l'infrastructure est sous-traitée est sûr, au moyen d'un rapport de certification type établi par une source indépendante et reconnue. Nous avons également

déterminé des améliorations qui pourraient être apportées à la gestion d'IRIS en termes de logiciels, par l'utilisation de normes industrielles reconnues pour s'assurer que les modifications apportées à l'environnement logiciel suivent une démarche attestée et systématique. De même, nous avons déterminé qu'il fallait étayer par des documents appropriés les plans relatifs à la continuité des activités de l'OIT, de façon à procurer un plus haut niveau d'assurance à la direction quant à la complétude et la faisabilité de ces arrangements, en particulier pour ce qui est des systèmes informatiques sur le terrain. IRIS offre la possibilité d'améliorer les contrôles et nous avons recommandé que la direction obtienne auprès de sources indépendantes l'assurance du fonctionnement effectif de ces contrôles, maintenant que la mise en place au siège est achevée.

8. Afin que le Bureau tire le meilleur parti de la mise en œuvre d'IRIS, nous encourageons la direction à entreprendre une évaluation postérieure au projet pour déterminer les bonnes pratiques et les domaines où il est possible d'apporter des améliorations, évaluation qui pourra être utilisée pour éclairer les projets futurs concernant les systèmes informatiques. Cette évaluation pourrait aussi servir à informer le Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les objectifs du projet ont été atteints et à identifier les domaines pour lesquels il faut peut-être demeurer vigilant. Nous avons noté que, si de nombreuses améliorations ont été apportées aux processus métiers, d'autres améliorations sont encore possibles et nous encourageons la direction à évaluer les processus restants qu'il faut peut-être examiner pour s'assurer que l'on tire le meilleur parti d'IRIS.

Système de gouvernance

9. Un bon système de gouvernance est nécessaire pour appuyer une gestion financière efficace et garantir que l'utilisation des fonds de l'Organisation fait l'objet d'une responsabilisation appropriée. Nous avons procédé à un examen des dispositions prises par le BIT dans ce domaine et nous avons fait rapport à ce sujet dans le contexte des meilleures pratiques actuelles et de l'évolution du système des Nations Unies. Nos recommandations visent à encourager et éclairer les activités de l'Equipe de travail du BIT sur l'amélioration de la gestion et de la responsabilisation.
10. Dans ce contexte, nous avons recommandé que le Bureau établisse un comité de surveillance composé de vérificateurs spécialisés et indépendants pour compléter et renforcer la surveillance exercée par la Commission du programme, du budget et de l'administration sur l'efficacité des contrôles internes et faire un examen critique des suites données par la direction aux travaux de vérification interne et externe. Nous avons aussi recommandé que le Bureau envisage d'adopter un cadre amélioré pour la présentation de l'information financière, tenant compte des recommandations formulées par le Comité de haut niveau du système des Nations Unies sur la gestion pour l'adoption de normes internationales de comptabilité dans le secteur public, ce qui permettrait selon nous d'accroître la transparence et d'élever la qualité et la fréquence de la présentation de l'information financière au Conseil d'administration. Nous avons aussi fait des recommandations pour aider l'équipe de travail du BIT à mettre en place un processus formel en vue d'exiger des membres du personnel qui occupent une fonction clé qu'ils déclarent et recensent les éventuels intérêts personnels qui pourraient être considérés comme incompatibles avec leurs responsabilités au BIT.
11. La vérification interne joue un rôle important en assurant le Directeur général de l'efficacité du cadre du BIT pour les contrôles internes. Nous avons examiné les travaux du Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) et recensé un certain nombre de domaines dans lesquels nous estimons qu'il faut apporter des améliorations pour fournir à la direction et au Conseil d'administration le niveau d'assurance nécessaire, et pour obtenir de bons résultats au regard des coûts engagés. Nos recommandations insistent sur la nécessité de mieux évaluer les besoins en matière d'audit; d'acquérir les compétences appropriées et d'obtenir le soutien de spécialistes des technologies de l'information pour

faire face aux difficultés des contrôles internes dans ce domaine avec IRIS; enfin, d'élaborer une planification fondée sur les risques améliorée et de plus vaste portée, qui devrait être formellement acceptée ou approuvée par le Directeur général.

Contrats de collaboration extérieure et contrats de courte durée

12. Le BIT recrute du personnel pour exécuter ses programmes en utilisant plusieurs mécanismes contractuels différents. En 2004-05, le Bureau a consacré plus de 70 millions de dollars à la conclusion de contrats de courte durée et de contrats de collaboration extérieure. Les visites que nous avons effectuées sur le terrain au cours des dernières périodes biennales ont montré qu'il était possible d'améliorer la façon dont ces ressources sont contrôlées et utilisées. Dans le cadre de notre audit, nous avons recueilli des données auprès des bureaux extérieurs et du siège pour évaluer l'utilisation et la gestion de ces contrats. Cette analyse nous a permis de déterminer plusieurs domaines dans lesquels il est possible d'apporter des améliorations:

- en renforçant les orientations existantes à l'intention des responsables de la gestion des programmes et en envisageant d'autres arrangements possibles, tels que des contrats de sous-traitance et des contrats-cadres de type «call-off» (pouvant être suspendus) pour le personnel régulièrement employé pour de courtes périodes;
- en procédant à une évaluation plus systématique de la qualité du travail effectué par les collaborateurs extérieurs, afin de communiquer les données recueillies et de réduire le plus possible le risque de répétition des mêmes travaux ou productions;
- en élaborant une base de données sur les collaborateurs extérieurs dont les travaux sont de très bonne qualité, afin de favoriser une concurrence accrue et de faire en sorte que l'utilisation des ressources soit optimale;
- en utilisant IRIS pour mettre en place une meilleure surveillance et établir des états des écarts par rapport aux résultats attendus, afin de garantir un meilleur contrôle.

Questions financières

13. Notre audit a mis en évidence des problèmes dans l'interface entre IRIS et les rapports bancaires automatisés, qui ont entraîné des retards importants dans le rapprochement des soldes bancaires au cours du deuxième semestre de 2005. Du fait que ces rapprochements n'ont pas été réalisés, les contrôles financiers internes ont été gravement affaiblis au cours de cette période et nous avons recommandé qu'ils soient effectués – ainsi que d'autres rapprochements de comptes essentiels pour les contrôles – en temps voulu.

14. Lorsque nous nous sommes rendus dans les bureaux extérieurs de l'OIT à des fins d'audit en 2005, nous avons noté les problèmes rencontrés par des bureaux qui n'arrivaient pas à conformer leurs registres comptables locaux au grand livre de l'OIT. Nous avons aussi noté que les transactions des bureaux extérieurs étaient moins contrôlées, et nous avons recommandé que des ressources suffisantes soient affectées pour garantir que ces contrôles utiles demeurent efficaces. Leur affaiblissement a abaissé le niveau d'assurance que la direction a pu obtenir quant aux opérations des bureaux extérieurs au cours de 2005.

15. Nous avons examiné les comptes d'attente et les avances au personnel et nous avons suggéré que la direction examine et surveille en permanence ces domaines.

Conclusions détaillées du rapport

Questions de gestion:

- IRIS
- Système de gouvernance
- Audit interne
- Contrats de collaboration extérieure et contrats de courte durée

Questions financières:

- Registres comptables
- Rapprochements bancaires
- Registres comptables des bureaux extérieurs
- Vérification
- Comptes d'attente et avances au personnel
- Autres questions financières

Suite donnée aux recommandations formulées dans le cadre de l'audit précédent

Questions de gestion

Mise en place d'IRIS

- Présentation et contexte du projet IRIS et de notre approche de l'audit
- Observations et recommandations visant à éclairer l'évolution future des systèmes informatiques et à améliorer les dispositions prises par le BIT:
 - en renforçant les mécanismes de gouvernance du projet afin de procurer un plus haut niveau d'assurance au Conseil d'administration;
 - en évaluant la gestion du projet et en recommandant des améliorations;
 - en examinant la formation des utilisateurs et le soutien qui leur est fourni après la mise en service;
 - en évaluant la gestion du système, son fonctionnement et les contrôles;
 - en procédant à une évaluation postérieure au projet et à un examen des processus métiers de vaste portée.

Introduction

16. En avril 2005, le Bureau international du Travail (BIT) a mis en place et commencé d'utiliser le Système intégré d'information sur les ressources, IRIS. IRIS est un système totalement intégré reliant des processus métiers essentiels, tels que les ressources humaines et les achats, au système financier sous-jacent. IRIS a remplacé les vieux systèmes obsolètes élaborés dans les années soixante et soixante-dix, qui étaient devenus de plus en plus rigides et difficiles à maintenir, et qui n'avaient pas la capacité de se combiner avec d'autres systèmes nécessaires pour gérer une grande entreprise moderne.
17. Les principaux avantages d'IRIS qui ont été identifiés sont les suivants: appui aux changements et à la réforme organisationnels; amélioration de l'intégration du siège et des bureaux extérieurs; appui à la gestion; amélioration de l'accès à l'information; et amélioration de l'alignement des applications informatiques sur les processus métiers du BIT. IRIS est l'un des projets de réforme les plus importants engagés par le Bureau ces

dernières années, axé sur la rationalisation et l'intégration des systèmes et processus financiers dans un environnement de contrôles bien conçus et sûrs.

Contexte de notre approche de l'audit

- 18.** Nous avons examiné les domaines clés de la mise en œuvre pour mettre en évidence les possibilités d'amélioration de la gestion par le BIT de l'évolution des systèmes informatiques au niveau des projets. L'examen fait fond sur les conclusions de notre audit pour l'exercice 2002-03, dans lesquelles nous avons déterminé que la définition du champ d'application d'IRIS au début du projet n'était pas assez nette, et que les avantages visés n'étaient pas assez clairement identifiés. Parallèlement, nous avons mis en évidence un manque de rigueur dans la gestion des risques liés au projet, ainsi que des retards et des dépassements de coûts par rapport aux estimations initiales. Nous avons aussi constaté l'existence de sujets de préoccupation en ce qui concernait le personnel affecté à la mise en place d'IRIS et l'octroi d'une formation.
- 19.** Pour la période 2004-05, nous nous sommes attachés à examiner la gouvernance globale et la gestion du projet à ce stade final de la mise en service au niveau du siège. Nous avons examiné la formation des utilisateurs à IRIS et le soutien qui leur était accordé, ainsi que la gestion et le fonctionnement du système. Et enfin, nous avons examiné les processus d'évaluation du BIT appliqués au projet IRIS. Les observations et recommandations que nous formulons dans le cadre de l'audit sont censées aider le Bureau à apporter des améliorations pour la phase suivante du projet IRIS, c'est-à-dire sa mise en place sur le terrain. Le présent rapport exprime aussi, à l'intention du Conseil d'administration, une assurance quant à la mise en œuvre globale de la première phase d'IRIS et à d'éventuels risques résiduels.
- 20.** Notre audit a été exécuté avec l'aide d'un spécialiste des technologies de l'information ayant une grande expérience de la mise en œuvre de projets et a comporté des discussions avec des membres importants du personnel chargé du projet, un examen de la documentation pertinente fournie par le BIT, et l'application de contrôles de validation qui nous ont permis de fonder notre opinion sur les états financiers.

Gouvernance du projet

- 21.** Comme nous l'avons mis en lumière dans le cadre du rapport précédent, il n'y avait pas au départ, dans le projet IRIS, d'identification claire et réaliste des coûts et des avantages, ce qui est essentiel à la gestion efficace d'un projet. Depuis que ces observations ont été formulées, la gouvernance d'IRIS a évolué et s'est améliorée au cours du cycle de vie du projet. En février 2004, le Directeur général a prudemment commandé à un intervenant extérieur une évaluation indépendante des progrès accomplis jusque-là. Les conclusions de ce rapport ont été exposées au Conseil d'administration à sa session de mars 2004 dans le document GB.289/PFA/3(Add.). Cet examen a débouché sur une révision de la structure de gestion d'IRIS et sur la mise en place d'un cadre amélioré pour la gouvernance et d'une charte en la matière, ce qui a fortement amélioré les arrangements antérieurs.
- 22.** Une nouvelle promotrice et responsable principale du projet, relevant directement du Directeur général, a été désignée pour surveiller la mise en œuvre du projet, le comité exécutif de parrainage et le comité de pilotage étant remplacés par un comité directeur et un comité réformé des parties prenantes. Ce nouveau dispositif a permis de mieux définir les responsabilités et les pouvoirs pour la réalisation des objectifs du projet. Pour les projets futurs concernant les systèmes informatiques, il conviendrait de veiller à ce que des arrangements clairs et efficaces soient établis dès le départ.
- 23.** Bien qu'il y ait eu deux examens d'assurance qualité indépendants durant la phase précédant la mise en œuvre d'IRIS, les étapes formelles du projet étaient peu nombreuses

et il n'y avait pas de processus d'évaluation et de suivi des conclusions de ces examens. La bonne pratique en matière de gestion veut que l'on obtienne l'assurance de la qualité par des examens et des rapports établis sur une base régulière au regard d'objectifs clés durant le cycle de vie d'un projet; et, de préférence, les résultats d'une telle surveillance devraient être notifiés au Conseil d'administration.

24. Le Sous-comité des technologies de l'information et de la communication de la Commission du programme, du budget et de l'administration s'est réuni pour la première fois en novembre 2005. Nous nous félicitons de ce fait nouveau que nous considérons comme une initiative très positive dans la gouvernance des systèmes informatiques au BIT. Nous encourageons ce comité à se réunir régulièrement, à la fois pour permettre une surveillance efficace à un niveau stratégique et pour contrôler en permanence l'exécution de projets importants. Nous pensons aussi que ce comité devrait examiner l'efficacité de la mise en œuvre du projet en s'assurant que la direction procède aux examens postérieurs à la mise en œuvre et évalue dans quelle mesure les projets respectent les budgets et calendriers prévus et les avantages attendus sont obtenus.

Recommandation 1 – Nous recommandons que le BIT veille à ce qu'un système de gouvernance efficace, prévoyant des évaluations indépendantes, soit mis en place au début de tous les grands projets. Nous recommandons par ailleurs que, pour tous les projets futurs concernant les systèmes informatiques, le Sous-comité des technologies de l'information et de la communication de la Commission du programme, du budget et de l'administration prévoie d'examiner et de surveiller l'état d'avancement des projets au regard de plans et d'étapes importantes clairement définis.

Gestion du projet

Coûts de la mise en œuvre

25. Le coût budgété initial pour la mise en service des modules financiers d'IRIS était de 20 millions de dollars. Après l'ajout des modules concernant les ressources humaines et un examen ultérieur du projet, le coût estimatif a été révisé pour arriver à un budget de 40 millions de dollars pour la conception et l'élaboration du système. Il a été estimé qu'il faudrait encore 11,9 millions de dollars pour le financement de la transition et des imprévus. La direction estime actuellement le coût total du développement à 39,9 millions de dollars, 9,8 millions supplémentaires ayant été consacrés depuis la mi-novembre 2004 aux coûts de transition et d'exploitation. Aucune estimation spécifique n'a encore été faite pour le coût de la mise en place du système dans le réseau des bureaux extérieurs de l'OIT. La direction a déclaré qu'elle prévoyait d'utiliser les ressources existantes à cette fin. Comme nous l'avons antérieurement indiqué, il n'est pas possible de fournir une analyse complète des coûts totaux du projet IRIS, car il y a eu un certain nombre de coûts indirects, tels que le temps consacré par certains fonctionnaires permanents aux questions concernant IRIS, dont le coût n'a pas été imputé au projet. Les coûts totaux imputés à IRIS au moment où le présent rapport a été établi s'élevaient à quelque 49,8 millions de dollars.
26. L'octroi de ressources adéquates pour mettre à jour et maintenir IRIS sera essentiel pour que le système puisse continuer à répondre aux besoins de l'OIT. Les propositions initiales de programme et de budget de l'Organisation pour 2006-07 incluaient une dotation pour les mises à jour d'IRIS; cependant, au stade de l'approbation finale, ces crédits ont été exclus. Il est important que le programme et le budget prévoient des crédits pour ces mises à jour à l'avenir. Une étude des coûts totaux d'appropriation commandée par la direction au milieu de 2004 a estimé les coûts permanents normaux d'IRIS à 8 millions de dollars par an, à l'exclusion de toute dotation pour les mises à jour du système. Les études de coût qui ont été effectuées à ce jour sont prises en compte dans le budget établi pour le

programme pour l'exercice 2006-07, qui est partiellement couvert par les économies prévues.

27. Toutefois, le BIT n'a pas encore pris en considération le coût des mises à jour et le budget de la mise en service d'IRIS dans les bureaux extérieurs, et nous estimons qu'il importe d'établir rapidement des estimations de ces coûts. Pour les projets futurs, il convient de s'assurer que les propositions comportent une structure précise des coûts et une analyse exacte des coûts complets de personnel, y compris la dotation en personnel indirect et la maintenance et les mises à jour annuelles du système.

Recommandation 2 – Nous recommandons que le BIT veille à ce que les coûts complets fassent l'objet de prévisions réalistes au début d'un projet donné, avec une analyse de la maintenance et des mises à jour permanentes; et qu'une analyse des coûts plus détaillée soit fournie au Sous-comité des technologies de l'information et de la communication de la Commission du programme, du budget et de l'administration.

Critères de mise en œuvre et acceptation par les utilisateurs

28. Le BIT prévoyait initialement de mettre IRIS en service au siège au début de 2004 et de commencer la mise en place dans les bureaux extérieurs à la fin de cette année-là. La planification de cette mise en œuvre était dépourvue d'une évaluation solide fondée sur les risques; d'autre part, les difficultés que le Bureau rencontrerait pour mettre en œuvre un projet de si vaste envergure étaient sous-estimées. L'utilisation d'IRIS au siège a commencé en avril 2005, les bureaux extérieurs pouvant en utiliser certaines fonctionnalités. Ces bureaux ont actuellement accès au module de gestion stratégique d'IRIS et nous croyons comprendre que le processus de mise en place sur le terrain se déroulera d'ici à la fin de 2007. Le BIT a actuellement un certain nombre d'équipes spéciales qui s'occupent d'examiner la stratégie et les besoins des utilisateurs pour la mise en service sur le terrain. Cette approche est prudente, car la décision de lancer IRIS hors siège présentera des difficultés et des risques plus importants pour le Bureau qu'il faudra prendre soigneusement en considération et gérer.
29. Comme nous l'avons indiqué dans notre précédent rapport, nous recommandons que l'évolution future de la mise en place sur le terrain se fasse au regard d'une analyse coûts-avantages claire des gains d'efficacité qui sont censés résulter des opérations sur le terrain. À l'évidence, l'établissement d'IRIS sur le terrain comporte des risques supplémentaires, notamment la complexité de l'octroi d'une formation et de la mise en place de communications efficaces et sûres dans le réseau des bureaux extérieurs. L'exploitation du système sur le terrain modifiera la nature de la relation entre le siège et les bureaux locaux, en améliorant l'intégration et la surveillance des travaux accomplis en dehors de Genève.
30. Nous avons constaté que l'équipe du projet n'avait pas de critères prédéterminés pour l'activation d'IRIS, même si nous avons noté l'existence de diverses procédures qui étaient suivies pour évaluer le degré de préparation, y compris le fonctionnement parallèle du module concernant les états de paie, des rapports formels sur l'état d'avancement des travaux et des résumés des plans de travail. Aucun document formel n'a été signé pour attester la décision de passer à la mise en production, mais une réunion du comité directeur d'IRIS a approuvé la mise en œuvre du projet en avril 2005. Nous encourageons le BIT à établir des critères formels de mise en œuvre au regard desquels les progrès accomplis pourront être jugés et les décisions pourront être prises en ce qui concerne le passage à l'application réelle.
31. La vérification de l'acceptation du projet par les utilisateurs est un élément fondamental de la réussite de la mise en œuvre d'un projet. Cela contribue à garantir que le système réponde

aux objectifs spécifiés et aux exigences des utilisateurs. Cette vérification suppose que les utilisateurs procèdent à des essais détaillés de la fonctionnalité et de l'efficacité du système, par rapport à des exigences de fonctionnement prédéterminées. Si nous reconnaissons qu'il y a eu un certain degré de participation des utilisateurs et d'attention accordée à la vérification de l'acceptation des états de paie, nous estimons néanmoins qu'une plus grande participation des utilisateurs aux stades de la conception et des essais d'IRIS aurait réduit certains des problèmes de mise en œuvre initiaux dans des domaines comme la gestion de trésorerie, les soldes interfonds et la comptabilisation des taux de change.

32. L'équipe du projet IRIS a élaboré différents cas de figure concernant la manière dont IRIS traiterait les données; et cela a ensuite été exposé par des présentations aux utilisateurs concernés pour obtenir des informations en retour. Cette approche n'a pas tenu compte de la grande diversité des cas de figure qu'il n'est possible de prévoir que par la participation plus directe des utilisateurs aux tests d'acceptation formels. En conséquence, le risque était que les processus tels qu'ils étaient conçus ne répondent pas aux exigences des utilisateurs. Après la mise en production d'IRIS, et en raison du grand nombre de questions soulevées par les utilisateurs, l'équipe du projet IRIS a mis en place un certain nombre de mesures pour faire en sorte que les utilisateurs soient plus étroitement impliqués dans l'identification des problèmes, de façon à stabiliser et à améliorer le système.

Recommandation 3 – Nous recommandons, à titre de bonne pratique de gestion, que les projets futurs concernant les systèmes informatiques comprennent des critères de mise en œuvre et des procédures formelles aux fins d'approbation du système par les utilisateurs et la direction.

Recommandation 4 – Nous recommandons qu'une plus grande attention soit accordée à l'évaluation de l'adéquation des essais parallèles et de la vérification de l'acceptation par les utilisateurs avant la mise en œuvre.

Formation des utilisateurs et soutien accordé

33. Le plan du projet sous-estimait les besoins des utilisateurs d'IRIS en matière de formation et il s'est avéré que les formateurs étaient en nombre insuffisant pour y répondre, en particulier durant la période initiale après la mise en place du système. De ce fait, la sensibilisation du personnel et les capacités de certains utilisateurs n'étaient pas pleinement développées, surtout dans la période qui a suivi immédiatement la mise en service. En conséquence, les utilisateurs ont mis du temps à trouver et utiliser la fonctionnalité améliorée apportée par IRIS. Si nous reconnaissons qu'il y a eu d'importantes améliorations dans ce domaine, nous notons qu'il importe que le BIT évalue son approche de la formation afin de s'assurer que tous les utilisateurs du système ont reçu la formation nécessaire pour répondre à leurs besoins et que des ressources suffisantes sont disponibles à cet effet.
34. La mise en œuvre de n'importe quel système nécessitera un appui initial important pour résoudre les problèmes qu'il pose et maintenir la confiance des utilisateurs. Le BIT a fourni un soutien aux utilisateurs d'IRIS après la mise en service par l'intermédiaire d'une fonction d'appui centralisée, composée de membres du personnel désignés dans chaque département pour compléter l'équipe du projet IRIS. Nous avons constaté que le niveau de participation de ces fonctionnaires au projet IRIS variait et, de ce fait, la résolution des problèmes dépendait dans une mesure plus large que prévue de l'équipe du projet IRIS. Une part importante du temps des membres de l'équipe a donc été détournée pour répondre aux demandes des utilisateurs. Le BIT a continué d'affiner ce processus de soutien en établissant un service d'appui plus structuré pour IRIS, composé d'individus ayant l'expérience des divers modules de fonctionnement du système.

-
35. Le Bureau a reconnu l'importance du transfert des connaissances de l'équipe du projet IRIS au moyen de la participation de membres du personnel inscrits au budget ordinaire durant le processus du projet, qui ont à présent regagné leurs unités de travail. Comme le BIT s'apprête à mettre le système en place dans les bureaux extérieurs, il importe que la direction continue de s'assurer que les connaissances et les compétences sont transférées et conservées par les fonctionnaires de l'Organisation.

Recommandation 5 – Nous recommandons que le BIT évalue son approche de la formation et du perfectionnement des utilisateurs d'IRIS, pour s'assurer que les besoins des utilisateurs sont satisfaits et que des ressources suffisantes sont mises à disposition à cet effet.

Recommandation 6 – Nous recommandons que le BIT continue de s'assurer que des mécanismes adéquats d'appui aux systèmes et de transfert des connaissances sont en place pour les projets informatiques futurs.

Gestion et exploitation du système

Gestion du matériel

36. Le BIT a procédé à un exercice formel d'externalisation, qui incluait ITCOM (l'unité du BIT chargée de l'informatique), pour la maintenance et l'appui au niveau de l'infrastructure en ce qui concerne IRIS. Cet exercice a débouché sur la conclusion d'un contrat de cinq ans avec un fournisseur extérieur, le service faisant l'objet d'une surveillance dans le cadre d'un accord sur le niveau de service, avec des réunions d'examen régulières et des rapports d'évaluation mensuels, au regard des niveaux de service convenus.
37. Le BIT n'a pas encore évalué d'une manière formelle l'environnement du fournisseur en ce qui concerne les contrôles et les systèmes de sorte qu'il continue de fournir un degré d'assurance suffisant à la direction. Nous encourageons le Bureau à obtenir cette assurance en demandant des déclarations ordinaires répondant aux normes de certification reconnues, comme celles de l'ISO, ou des déclarations de certification émanant d'organismes indépendants comme SAS70. Ces prescriptions représentent des éléments communément admis dans les accords de sous-traitance des technologies de l'information et devraient être spécifiquement incluses dans l'accord sur le niveau de service.

Gestion des logiciels

38. La maintenance des logiciels et les changements apportés à IRIS ont été contrôlés par un comité de contrôle des changements composé de l'équipe du projet IRIS et de représentants des utilisateurs, et les changements ont été mis en œuvre et testés par le comité directeur. L'équipe du projet a suivi un processus bien défini pour analyser et identifier les changements demandés, les examiner, résoudre les difficultés et suivre leur évolution. Comme pour les autres grands projets de mise en œuvre, le nombre des demandes a dépassé la capacité des ressources disponibles, problème que la direction a efficacement atténué en renforçant la hiérarchie des priorités et la surveillance des demandes.
39. Le BIT n'a pas encore incorporé les processus de contrôle des modifications des logiciels dans ses politiques et procédures, ni dans les activités générales d'ITCOM. Le Bureau l'a reconnu, et une stratégie de gouvernance des systèmes informatiques est en cours d'élaboration pour procurer un plus haut niveau d'assurance dans ce domaine. L'attention sera focalisée sur l'utilisation de méthodologies normalisées et acceptées pour les projets informatiques, telles que le cadre reconnu au plan international que constituent les

Objectifs de contrôle de l'information et des technologies associées (COBIT). Nous encourageons l'élaboration de ces méthodologies pour procurer un plus haut niveau d'assurance quant au fait que les processus suivent une approche attestée, systématique et structurée.

Sécurité du système et planification antisinistre

40. La sécurité des systèmes et processus métiers est importante pour le maintien de l'efficacité des opérations, de l'adéquation des contrôles internes et de l'intégrité des données. L'établissement d'un cadre solide permettant d'assurer la sécurité de l'information est donc l'un des éléments importants de la mise en œuvre de tout nouveau système. Nous avons constaté que le BIT n'avait pas encore arrêté de politiques et procédures formelles applicables à la sécurité informatique pour IRIS. De plus, nous avons constaté qu'il était nécessaire d'examiner en permanence les responsabilités attribuées aux utilisateurs en matière d'accès, en particulier celles qui ont été initialement attribuées au stade du développement.
41. Un certain nombre de mesures techniques sont en place pour prévenir une perte de service, mais le BIT n'a pas encore élaboré de plan d'urgence et de reprise après sinistre systématique pour attester les arrangements relatifs à la fourniture ininterrompue du service en cas de sinistre ou de panne. L'absence de plan formel concernant les arrangements relatifs à la continuité des activités présente des risques pour les opérations du BIT. Nous estimons qu'il importe que le Bureau élabore un plan de continuité global fondé sur les risques. Cela est particulièrement important dans le contexte de l'éventuelle mise en service d'IRIS dans les bureaux extérieurs, où il existe des risques du point de vue de la sécurité ou du matériel et où il est particulièrement important d'avoir des arrangements adéquats. Lorsque nous nous sommes rendus dans les bureaux extérieurs dans le cadre de notre audit, nous avons mis en évidence des faiblesses dans les arrangements existants relatifs à la continuité du service liées à la sauvegarde des données, à la sécurité et à la continuité du système.

Contrôles internes

42. IRIS offre un environnement permettant d'appliquer et d'attester des contrôles internes clairs et permet d'améliorer le cadre des contrôles internes de l'Organisation dans son ensemble. Comme l'établissement d'IRIS est relativement récent et que la solution des problèmes de mise en œuvre initiaux est prioritaire, le BIT n'a pas encore engagé de processus global pour vérifier le fonctionnement des contrôles dans le nouveau système. Nous estimons qu'il est important que le Bureau valide ce fonctionnement dans le cadre d'IRIS pour fournir une assurance quant à leur efficacité. L'audit interne a entrepris certains travaux préliminaires, mais ces travaux n'ont pas encore fourni à la direction le niveau d'assurance qui serait à notre avis approprié et prudent durant la période initiale d'exploitation d'un nouveau système informatique. Comme cette évaluation n'a pas encore été faite, et comme IRIS n'a été mis en service qu'en avril 2005, nous ne nous sommes pas particulièrement fiés à ces nouveaux contrôles pour notre audit des comptes et nous avons cherché d'autres éléments de corroboration pour fonder notre opinion.

Recommandation 7 – Nous recommandons que le BIT obtienne des rapports de certification normalisés sur le dispositif de contrôle du système dans le cadre de l'accord sur le niveau de service passé avec le fournisseur extérieur de l'infrastructure d'IRIS.

Recommandation 8 – Nous recommandons que le BIT élabore et mette en œuvre une méthodologie acceptée fondée sur les bonnes pratiques pour le développement et le contrôle des logiciels, par exemple celle qu'offrent les objectifs COBIT.

Recommandation 9 – Nous recommandons que le BIT établisse des politiques formelles en matière de sécurité informatique pour couvrir IRIS, y compris un plan structuré et global de continuité des activités et de reprise après sinistre.

Recommandation 10 – Nous recommandons que la direction s'adresse à des organismes indépendants pour obtenir une assurance quant à l'efficacité du nouveau cadre de contrôle interne et des nouveaux systèmes intégrés dans IRIS.

Evaluation du projet IRIS

Evaluation postérieure au projet

43. Le BIT n'a pas encore procédé à une évaluation formelle et objective du processus de gestion du projet. Un tel examen permet de mettre en évidence les domaines qu'il convient d'améliorer et les possibilités de diffusion de bonnes pratiques, qui peuvent ensuite être utilisées pour renforcer la gestion du système dans le cadre de la phase de mise en service d'IRIS sur le terrain et aider à gérer la mise en place d'autres systèmes informatiques au BIT.
44. La surveillance et la mesure des progrès au regard d'objectifs prédéterminés constituent une part importante de l'évaluation de la mise en œuvre des systèmes informatiques. En mesurant les progrès, le BIT serait mieux à même de savoir s'il est nécessaire d'affecter des ressources en vue de réaliser les objectifs qui n'ont pas été complètement atteints, mais qui sont tout à fait pertinents pour les avantages que le projet est censé procurer. L'évaluation des objectifs permettra aussi au Directeur général et au Conseil d'administration de déterminer dans quelle mesure une quantité considérable de ressources a été utilisée d'une manière efficiente et efficace. Nous reconnaissons que certains avantages précis ont été identifiés et notifiés en ce qui concerne IRIS, mais nous encourageons le BIT à entreprendre un examen de plus vaste envergure, qui devrait faire l'objet d'un rapport présenté par l'intermédiaire de la Commission du programme, du budget et de l'administration.

Examen des processus métiers

45. Une partie importante d'un examen efficace postérieur à la mise en œuvre consisterait à évaluer dans quelle mesure IRIS a simplifié et rationalisé les processus métiers existants et procuré des avantages au plan financier et à celui de l'efficacité. Un examen complet des processus métiers devrait être le point de départ de la planification d'un système financier intégré bien conçu. L'examen devrait comporter l'évaluation et l'identification des processus clés, l'examen de la présence et de l'efficacité des contrôles, et une évaluation de l'efficacité du traitement des opérations.
46. Bien que le BIT ait examiné plus de 200 processus métiers au début du projet, nous n'avons pas pu trouver d'éléments attestant un examen complet et systématique fondé sur la fonctionnalité du système Oracle. Le Bureau n'a pas exploité les avantages de l'examen qu'il a effectué par l'élimination de processus métiers auparavant inefficaces, ce qui réduit les avantages potentiels d'IRIS. Depuis la mise en œuvre initiale d'IRIS au siège, le

Bureau a commencé de rationaliser certains processus métiers essentiels qui n'avaient pas été examinés auparavant. Cela a donné lieu à certaines améliorations dans des domaines comme les finances et les voyages, où les procédures exigeront moins de main-d'œuvre car il y aura moins d'interventions manuelles.

47. Dans le cadre de la planification de la mise en service d'IRIS sur le terrain, nous encourageons le BIT à entreprendre un examen complet et systématique des processus métiers, sur la base des contrôles et des procédures prévus dans Oracle. La question de savoir comment le Bureau entend utiliser IRIS pour faciliter une surveillance centrale améliorée et une plus grande décentralisation vers les bureaux extérieurs devrait être au cœur de cet examen. Pour que les avantages potentiels d'IRIS soient maximisés, nous estimons que le BIT devrait aussi se demander s'il reste des domaines importants où les processus métiers du siège n'ont pas encore été examinés. Cet examen pourrait être utilisé pour identifier les besoins de formation, de façon que les membres du personnel s'investissent pleinement dans IRIS et s'adaptent à l'important changement culturel que ce système représente.

Recommandation 11 – Nous recommandons que le BIT entreprenne un examen formel et objectif, postérieur à la mise en œuvre, de la gestion du projet et de la réalisation de ses objectifs.

Recommandation 12 – Nous recommandons que le BIT entreprenne un examen des processus métiers pour maximiser les améliorations du contrôle et de l'efficacité qui devraient découler d'IRIS, et pour éclairer les besoins de formation.

Examen du système de gouvernance de l'OIT

- Examen des principes et importance d'une bonne gouvernance pour l'OIT
- Observations et recommandations en vue d'améliorer la gouvernance:
 - en renforçant le dispositif de surveillance par la création d'un comité de surveillance pour les questions d'audit;
 - en organisant de façon systématique la gestion des risques;
 - en améliorant le cadre de la présentation de l'information financière;
 - en mettant en place un cadre éthique amélioré;
 - en améliorant l'efficacité de l'audit interne.

Principes de bonne gouvernance

48. Une bonne gouvernance d'entreprise et un système efficace de contrôle interne font partie intégrante d'une gestion financière efficiente, de la responsabilisation et de la transparence. La confiance dans la gouvernance est nécessaire pour atteindre et réaliser pleinement les objectifs et pour maintenir un environnement qui procure certitude et confiance au Conseil d'administration. La gouvernance d'entreprise a considérablement évolué ces dernières années, dans le secteur privé comme dans le secteur public. Un lien a été établi entre les faillites, fraudes et systèmes médiocres de contrôle interne et l'absence de surveillance et de gouvernance efficaces. Des normes élevées et de bonnes pratiques en matière de gouvernance sont donc de plus en plus pertinentes pour toutes les organisations, et les améliorations à apporter au système de gouvernance sont désormais au centre des préoccupations du système des Nations Unies et des Etats Membres.
49. La bonne gouvernance exige des mécanismes de surveillance clairs et efficaces, une grande attention à la gestion des risques, une présentation fiable et crédible de

l'information financière et des résultats, des normes et pratiques éthiques saines, et une certitude quant au fonctionnement des contrôles internes. Ces éléments facilitent une bonne administration des affaires, la responsabilisation et l'intégrité au sein d'une organisation et procurent aux conseils d'administration et aux autres parties prenantes une confiance appropriée dans la façon dont une organisation gère ses ressources financières.

Renforcer la surveillance

- 50.** Aux termes de l'article 30 du Règlement financier, le Directeur général établit des règles et des méthodes détaillées afin d'assurer une gestion financière efficace et économique et la protection des biens matériels de l'OIT. Le Directeur général est donc responsable en dernier ressort de la gestion des risques et du système de contrôle interne au sein du BIT.
- 51.** Le Conseil d'administration exerce ses responsabilités en matière de gouvernance pour la surveillance de l'administration financière par l'intermédiaire de la Commission du programme, du budget et de l'administration. Cette commission est chargée d'examiner les estimations et dépenses budgétaires du Bureau international du Travail, ainsi que les questions financières et administratives dont elle est saisie par le Conseil d'administration ou par le Directeur général. Elle joue un rôle important mais n'examine pas d'une manière systématique ou complète les systèmes de contrôle interne, les plans, les travaux ou les rapports détaillés du vérificateur interne, les systèmes de gestion des risques du Bureau, ni les aspects détaillés de la mise en œuvre de toutes les recommandations formulées dans le cadre des audits. Par conséquent, le Directeur général et le Conseil d'administration n'ont pas d'instance spécialisée indépendante à leur disposition pour les conseiller afin d'évaluer et de surveiller l'environnement des contrôles internes.
- 52.** Nous estimons qu'un comité de surveillance pour les questions d'audit composé de quatre ou cinq experts financiers indépendants, se réunissant deux ou trois fois par an, renforcerait la gouvernance et offrirait des conseils et une orientation utiles au Directeur général et au Conseil d'administration. Le principe d'un comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a été reconnu par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (document A/60/568 des Nations Unies), qui a élaboré le mandat et les critères appropriés applicables aux experts indépendants chargés de fonctions consultatives et de surveillance. Les arrangements proposés répondent à toutes les prescriptions acceptées en matière de bonnes pratiques et nous recommandons que ce modèle soit adopté par le BIT.
- 53.** Les fonctions essentielles d'un comité pour les questions d'audit sont exposées dans le tableau 1.

Tableau 1. Rôle d'un comité pour les questions d'audit

Objectifs en matière de gouvernance	Tâches du comité
Promouvoir les contrôles internes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Evaluer d'une manière systématique les mesures prises par la direction pour maintenir et faire fonctionner des contrôles internes appropriés et efficaces. ■ Encourager le développement d'une culture de lutte contre la fraude par l'exercice de sa fonction de surveillance. ■ Examiner l'application et l'efficacité du Règlement financier. ■ Examiner l'évaluation des risques faite par l'Organisation et son approche dans ce domaine.

Objectifs en matière de gouvernance	Tâches du comité
Affecter des ressources pour fournir l'assurance nécessaire	<ul style="list-style-type: none"> ■ Examiner les plans d'audit interne et externe et l'organisation des audits et formuler des observations à ce sujet. ■ Encourager la liaison entre les fonctions d'audit interne et externe. ■ Confirmer que les mesures appropriées en matière d'audit et de certification ont été prises au cours de l'exercice pour fournir au Conseil d'administration le niveau d'assurance nécessaire.
Surveiller la bonne exécution de l'audit	<ul style="list-style-type: none"> ■ S'assurer que la direction donne en temps voulu une suite appropriée et efficace aux recommandations de l'audit interne et externe. ■ Surveiller la communication des états financiers et leur contenu conformément aux prescriptions du Règlement financier. ■ Confirmer que les recommandations de l'audit ont bien été mises en application.

Source: Commissaire aux comptes.

Recommandation 13 – Pour tenir compte des pratiques optimales dans les systèmes modernes de gouvernance, nous recommandons que le Conseil d'administration établisse un comité consultatif indépendant pour les questions d'audit composé d'experts pour fournir au Directeur général et au Conseil d'administration des conseils sur l'efficacité des contrôles internes, de la gestion financière et de la présentation de l'information financière, ainsi que des résultats de l'audit interne du contrôle externe.

Gestion des risques

54. Il faut que la direction gère efficacement les ressources et les risques pour atteindre les objectifs de l'Organisation. Identifier, évaluer et gérer les risques est essentiel pour affecter correctement les ressources et pour établir des contrôles et des procédures dans les domaines où les risques peuvent avoir un impact important. L'OIT demeure confrontée à des risques liés à l'exécution de son mandat exigeant et dans la coordination de ses activités à l'échelle mondiale. Elle est aussi en butte à des difficultés de fonctionnement lorsqu'il s'agit de planifier et de gérer de grandes innovations concernant les systèmes informatiques et de faire face à l'évolution des conditions de sécurité dans les bureaux extérieurs.
55. S'il est vrai que l'Organisation gère les risques à un niveau local dans le cadre de ses activités normales, elle n'a cependant pas actuellement de système pour identifier et gérer d'une manière fiable les risques opérationnels à un niveau stratégique. Un processus complet et systématique inclurait l'établissement d'un registre des risques afin d'identifier et de gérer les risques et de permettre à la direction d'orienter les ressources et d'établir la hiérarchie des priorités à cet égard. Si leur affectation était systématique, cela encouragerait une meilleure gestion, fournirait à la direction un plus haut degré d'assurance et renforcerait la responsabilisation. Les visites que nous avons effectuées dans les bureaux extérieurs ont montré les incohérences de la gestion des risques et la nécessité d'une évaluation plus systématique pour protéger les intérêts de l'OIT. Les observations que nous avons formulées au sujet du projet IRIS soulignent aussi qu'il importe d'identifier et de surveiller les éventuels risques opérationnels d'une façon systématique.

Recommandation 14 – Pour améliorer la qualité de la gouvernance de l’OIT, nous recommandons que la direction mette en place une approche systématique de la gestion des risques à un niveau stratégique.

Une présentation améliorée de l’information financière

56. Une présentation de l’information financière transparente et exacte est un élément clé des dispositions assurant une bonne gouvernance et est une source de certitude pour le Conseil d’administration. Un cadre bien conçu à cet effet accroît la responsabilisation des gestionnaires et suscite la confiance dans l’administration des fonds publics. Le BIT a régulièrement fait une présentation saine de l’information financière, exposant fidèlement la situation et les résultats financiers de l’Organisation.
57. En novembre 2005, le Comité de haut niveau du système des Nations Unies sur la gestion a pris la décision de recommander l’adoption des normes internationales de comptabilité dans le secteur public (IPSAS) comme base pour l’établissement des états financiers des Nations Unies à compter de 2010. Les prescriptions relatives à une présentation indépendante de l’information financière énoncées dans ces normes sont plus détaillées et transparentes que celles des normes comptables du système des Nations Unies, qui sont utilisées par l’OIT et les autres organisations du système comme base pour l’établissement des états financiers annuels ou biennaux. Nous notons que la question de l’adoption des IPSAS sera examinée au Conseil d’administration du BIT en novembre 2006.
58. L’établissement d’états financiers annuels en conformité avec des normes internationales indépendantes permettra d’obtenir dans de meilleurs délais une assurance quant à l’utilisation des ressources et d’accroître la transparence, et favorisera une meilleure responsabilisation et une meilleure prise de décisions. Pour procéder aux changements qu’exigerait l’adoption des IPSAS, nous encourageons le BIT à élaborer un plan de projet approprié et à évaluer les besoins et les ressources qui seront nécessaires, en particulier en ce qui concerne les connaissances, les compétences, les technologies de l’information et la formation nécessaires.

Recommandation 15 – Nous recommandons que l’OIT adopte les normes internationales de comptabilité dans le secteur public comme base pour l’établissement des états financiers vérifiés annuellement. Nous encourageons le BIT à fournir une évaluation des changements qu’il faudrait apporter au Règlement financier du fait de l’adoption de ces normes, ainsi qu’un calendrier pour la mise en œuvre.

Cadre éthique

Contexte

59. Les organisations publiques et internationales, y compris le système des Nations Unies, subissent de plus en plus de pressions visant à ce qu’elles répondent aux attentes en matière de conduite éthique dans leurs activités – et soient perçues comme telles – et à ce qu’elles prennent l’initiative d’établir des mécanismes spécifiques et efficaces pour démontrer qu’elles répondent à ces attentes. Les normes modernes en matière de gouvernance accentuent les pressions exercées sur les organisations pour qu’elles appliquent et communiquent des exigences et pratiques éthiques améliorées.
60. Les obligations et les attentes concernant la conduite des membres du personnel sont énoncées dans les normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux, le Statut du personnel du BIT et les circulaires du BIT. Nous croyons savoir que le Département du

développement des ressources humaines établira prochainement une nouvelle circulaire récapitulative sur cette question. Cette circulaire mettra l'accent sur les exigences des Normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux et sensibilisera les destinataires aux devoirs et responsabilités des fonctionnaires du BIT. Nous nous félicitons de cette initiative et encourageons le Bureau à rappeler au personnel régulièrement ses obligations au titre de ce code.

61. Nous avons pris note des travaux de l'Equipe de travail du BIT sur l'amélioration de la gestion et de la responsabilisation, et du débat sur la nomination et le rôle d'un responsable des questions d'éthique. Nous nous félicitons de l'engagement du Directeur général en faveur de ce processus, tel qu'il l'a exprimé à la session de mars 2006 du Conseil d'administration. Nous surveillerons l'évolution de ces initiatives dans le cadre de notre audit pour l'exercice 2006-07.

Registres des intérêts et des cadeaux reçus

62. En s'assurant que les fonctionnaires consignent dans un registre leurs intérêts financiers et font connaître les gratifications et les cadeaux qu'ils reçoivent, le BIT pourrait renforcer sa surveillance de la probité et de la transparence de la conduite des activités. La transparence dans ces domaines donne un bon exemple de normes professionnelles saines et contribuera à prévenir et déceler les cas où des conflits d'intérêts peuvent engendrer un comportement inapproprié.
63. Nous accueillons avec satisfaction la nouvelle prescription selon laquelle les membres du personnel chargés des achats doivent déclarer leurs intérêts financiers et nous croyons comprendre que ce processus sera renforcé pour englober un éventail plus large de fonctionnaires travaillant dans d'autres domaines. Nous nous félicitons de cette initiative et encourageons le Directeur général à établir des procédures appropriées pour que les fonctionnaires remplissent une déclaration annuelle d'intérêts et identifient leurs éventuels intérêts pécuniaires ou non pécuniaires ou ceux de leur famille proche. Nous recommandons aussi qu'il soit demandé aux fonctionnaires d'inscrire formellement dans un registre les cadeaux ou les gratifications qu'ils reçoivent de fournisseurs ou de parties extérieures dans le cadre de leurs activités professionnelles. Toutes les déclarations devraient être établies et consignées dans un registre central, pour permettre à la direction et aux vérificateurs d'évaluer les conséquences des faits qui auront été divulgués.

Recommandation 16 – Nous recommandons que le BIT mette au point des procédures régissant l'établissement d'un registre central des déclarations annuelles d'intérêts financiers des membres du personnel et de leurs proches, et qu'il établisse un registre central des cadeaux ou gratifications reçus.

Notifications d'éléments d'information concernant des comportements répréhensibles

64. C'est maintenant une pratique admise dans le secteur public et les organisations internationales que d'établir un canal agréé pour la notification confidentielle d'éléments d'information concernant telle ou telle conduite ou mauvaise administration, en particulier lorsqu'il s'agit d'irrégularités de nature pénale ou réglementaire qui sont soupçonnées ou connues. Il est reconnu que des arrangements efficaces en matière de dénonciation constituent une arme utile contre les abus et un moyen efficace de mettre en lumière les conduites inadmissibles. Les procédures de dénonciation peuvent encourager l'ouverture, favoriser la transparence, appuyer la gestion des risques et contribuer à protéger la réputation d'une organisation. Nous notons que, aux termes de la règle de gestion financière 13.10 du BIT, tout cas de fraude ou de présomption de fraude doit être signalé au Directeur général par l'intermédiaire du Trésorier et du Vérificateur intérieur en chef

des comptes; et il est permis, en vertu de la règle 14.30, de notifier en toute confiance des éléments d'information sans qu'ils soient répercutés au Vérificateur intérieur, ce qui reflète une bonne pratique. L'Accord collectif sur la prévention et le règlement des différends ainsi que la circulaire n° 649, série 6, de HRD prévoient aussi un dispositif indépendant pouvant recueillir les dépositions confidentielles des fonctionnaires.

65. Le dernier examen de ces dispositions a été effectué en 2003, et nous croyons savoir qu'un examen plus complet est prévu pour 2006. Des dispositions bien conçues doivent prévoir des modalités pour y rendre plus régulièrement attentifs les membres du personnel et les encourager à faire connaître leurs préoccupations légitimes concernant des fautes ou des abus. En encourageant les fonctionnaires à faire connaître leurs préoccupations légitimes, le BIT pourra gérer plus efficacement les risques et renforcer la détermination de la direction à prévenir les abus. Le Bureau voudra peut-être noter que la notification des cas de ce type à une partie extérieure indépendante est une pratique admise dans beaucoup d'Etats Membres.

Audit interne

Introduction

66. Le Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) a pour fonction de fournir une assurance au Directeur général et donc au Conseil d'administration quant à l'efficacité et au fonctionnement des systèmes de contrôle interne et de gestion financière du BIT. L'IAO fournit donc une assurance qui fait partie intégrante du système de gouvernance de l'Organisation. Dans ce contexte, nous avons examiné l'efficacité des dispositions régissant l'audit interne au BIT au regard des normes professionnelles énoncées par l'Institut de l'audit interne. Nous avons examiné le champ d'activité de l'IAO, son indépendance, sa dotation en effectifs, ses processus de planification, et ses procédures en matière d'établissement de rapports et de suivi.

Champ des activités et indépendance

67. Nous avons été satisfaits des dispositions visant à garantir l'indépendance de l'IAO, ainsi que du fait que son mandat, établi par l'article XIV des Règles de gestion financière et décrit dans la circulaire n° 11, série 2, de l'Organisation, répond aux normes professionnelles. Outre l'obligation de soumettre les contrôles internes à un examen et d'enquêter sur l'utilisation abusive des fonds, le mandat de l'IAO prévoit aussi l'utilisation efficace, efficiente et économique des ressources. Nous estimons donc qu'il y a un certain chevauchement entre le mandat de l'IAO et les travaux de l'Unité d'évaluation, qui fait rapport séparément au directeur exécutif du Secteur de la gestion et de l'administration au sujet de l'efficacité des programmes. Il est possible d'envisager une liaison plus étroite entre l'IAO et l'Unité d'évaluation, ce qui pourrait contribuer à élever le niveau d'assurance concernant l'utilisation efficace des ressources. Beaucoup d'organisations du système des Nations Unies ont conjugué ces fonctions dans un seul bureau chargé de la surveillance interne pour assurer une meilleure cohérence du processus d'évaluation et d'audit et consolider ces arrangements destinés à fournir l'assurance nécessaire.

Recommandation 17 – Nous recommandons que l'on envisage d'assurer une liaison plus étroite entre la fonction d'évaluation et la fonction d'audit interne.

Recrutement

68. Le Bureau de l'audit interne et du contrôle comprend actuellement un directeur, trois fonctionnaires de la catégorie des services organiques spécialisés dans les questions d'audit et un assistant administratif, situation qui est demeurée inchangée durant les vingt

dernières années. Au cours de cette période, et en particulier ces dernières années, les attentes des parties prenantes concernant l'assurance procurée par les contrôles internes ont augmenté, ce qui, conjugué aux exigences dues à la plus grande complexité des systèmes informatiques et au fait que les travaux d'enquête sont plus poussés, a accentué les pressions exercées sur le personnel. Nous estimons que le départ à la retraite du Chef auditeur interne actuel offre l'occasion d'entreprendre une évaluation plus approfondie et globale des besoins en matière d'audit.

69. La dernière évaluation de ce type a été effectuée en 2002, pour couvrir la période allant jusqu'à la fin de l'exercice biennal 2004-05. Nous avons cru comprendre qu'une évaluation plus complète sera effectuée cette année, pour couvrir la période s'étendant jusqu'à la fin de l'exercice biennal 2008-09. Nous sommes favorables à une analyse plus régulière des besoins d'audit utilisant une approche base zéro pour identifier toutes les tâches nécessaires dans ce domaine et leur étendue. L'évaluation devrait aussi déterminer le niveau des ressources en personnel et des compétences professionnelles requises pour fournir un niveau d'assurance adéquat. Cet examen devrait évaluer le besoin de savoir-faire en matière d'audit des systèmes informatiques pour fournir une assurance quant au fonctionnement du nouveau système IRIS, un domaine de compétences pour lequel l'unité n'a actuellement pas de ressources appropriées.
70. Des ressources importantes sont actuellement affectées aux travaux d'enquête exceptionnels, dont l'IAO a estimé qu'ils représentaient 288 jours sur l'exercice biennal. En raison du volume des enquêtes, auxquelles s'ajoutent les activités dans les domaines de la formation, l'administration, les congés et les autres activités non essentielles, l'IAO dispose de beaucoup moins de temps et de ressources pour fournir une assurance quant à l'ensemble de l'environnement des contrôles internes de l'Organisation. Une évaluation régulière devrait être effectuée pour déterminer si l'IAO dispose d'un nombre suffisant de fonctionnaires expérimentés pour fournir le degré d'assurance nécessaire au Directeur général.

Recommandation 18 – Nous recommandons que l'IAO communique au Directeur général une évaluation globale des besoins d'audit afin de déterminer les compétences et les ressources nécessaires pour mettre en œuvre un programme d'audit efficace et complet. Nous recommandons aussi que l'IAO examine le besoin et l'acquisition d'un plus grand nombre de compétences spécialisées dans le domaine de l'audit des systèmes informatiques pour appuyer l'audit des contrôles internes, en particulier en ce qui concerne IRIS.

Planification de l'audit interne

71. La préparation d'une évaluation de la planification fondée sur les risques, étayée par des documents, est la manière la plus efficace d'utiliser des ressources limitées et de démontrer que le champ d'application des contrôles internes est adéquat et source d'efficacité. Nous avons examiné un document relatif à la planification qui identifiait les ressources à affecter à certains risques déterminés à partir de l'évaluation des risques faite par l'IAO, principalement fondée sur les conclusions de travaux d'audit antérieurs.
72. A notre avis, il est possible d'élaborer un processus d'évaluation des risques amélioré et plus systématique, qui montrerait mieux que tous les domaines de contrôle interne pertinents sont pris en compte dans la planification de l'audit. Il nous a été dit que l'IAO était en train de planifier ces éléments. Nous encourageons l'IAO à faire en sorte que ceux-ci fassent partie intégrante du processus de planification pour l'exercice biennal 2006-07, qui est en cours. Le plan d'audit est soumis au Directeur général mais il n'y a pas de procédure pour l'approbation ou l'adoption du plan. Nous recommandons que le Directeur général approuve ou adopte le plan, ce qui permettrait de confirmer que le champ

d'application actuel de l'audit est suffisant et approprié pour le libérer de ses responsabilités en matière de contrôle interne. Nonobstant la nécessaire indépendance de l'audit interne, en l'absence d'un comité d'audit, l'examen auquel procède le Directeur général est important pour qu'une certaine surveillance soit exercée sur le processus de planification de l'IAO et sur l'utilité de la fonction d'audit interne.

Recommandation 19 – Nous recommandons qu'un plan d'audit fondé sur les risques plus complet soit produit pour chaque exercice biennal et qu'il soit formellement accepté ou approuvé par le Directeur général pour confirmer qu'il est satisfait du niveau d'assurance fourni par l'audit interne.

Etablissement de rapports et suite donnée

73. Nous accueillons avec satisfaction la production d'un rapport annuel qui donne une vue d'ensemble de l'activité d'audit chaque année. L'année dernière, les rapports d'audit ont principalement porté sur les achats, l'audit de quatre bureaux extérieurs, et l'audit de deux projets de coopération technique. Un processus d'examen bien défini a été mis en place, qui sera encore renforcé par l'évolution des outils électroniques d'appui à l'audit, lesquels donneront plus de clarté au recueil des éléments d'appréciation, à la documentation et à l'examen.
74. Nous croyons savoir que le Chef auditeur interne a chargé l'Institut de l'audit interne d'entreprendre un examen de la fonction d'audit interne au plan de l'assurance qualité. Nous nous félicitons de cette initiative et encourageons l'IAO à mettre en œuvre les éventuelles recommandations qui seront formulées. Ce processus fournira une assurance au Directeur général et au Conseil d'administration quant à l'adéquation et l'efficacité de l'IAO.

Recommandation 20 – Nous recommandons que l'IAO fasse avancer l'examen indépendant prévu en matière d'assurance qualité et prenne en considération les éventuelles recommandations qui seront formulées en vue d'une amélioration.

Contrats de collaboration extérieure et contrats de courte durée

- Vue d'ensemble du recours aux collaborateurs extérieurs et au personnel au bénéfice de contrats de courte durée par le BIT
- Etude des types de contrat et de leur utilisation durant l'exercice 2003-04
- Observations et recommandations visant à renforcer le dispositif:
 - en maximisant l'efficience et l'efficacité;
 - en surveillant et en contrôlant l'utilisation des contrats.

Introduction et contexte

75. Toutes les personnes employées par le BIT devraient être recrutées conformément aux règles et procédures pertinentes de l'Organisation. Ces procédures sont une source de certitude quant à l'utilisation des ressources et garantissent l'équité du recrutement du personnel. Le BIT utilise plusieurs types de contrat pour répondre aux besoins en personnel. Ces types de contrat correspondent aux différentes activités et aux différents lieux d'affectation pour lesquels il faut recruter du personnel et comprennent les contrats permanents (de durée indéterminée), les contrats de durée déterminée, les contrats de

courte durée, les contrats spéciaux de courte durée (moins de 25 semaines) et les contrats de collaboration extérieure.

- 76.** Le rapport du Commissaire aux comptes concernant l'exercice biennal 1996-97 recommandait que les contrats de travail correspondent à la nature et aux conditions du travail à exécuter. Depuis ce rapport, nous avons continué de mettre en évidence au cours de notre audit les cas d'utilisation inappropriée des contrats de collaboration extérieure et des contrats proposés au personnel au siège et en particulier dans les bureaux extérieurs. Ces conclusions nous ont amenés à effectuer une analyse plus détaillée de l'utilisation des types de contrat durant l'exercice biennal 2004-05.
- 77.** Nous estimons que durant cet exercice le BIT a consacré plus de 70 millions de dollars aux contrats de courte durée, aux contrats spéciaux de courte durée et aux contrats de collaboration extérieure. Les effectifs non permanents offrent une flexibilité utile au BIT, notamment dans des domaines comme les services de traduction et d'interprétation et les services informatiques. Cependant, si ces contrats font l'objet d'abus, par exemple lorsqu'ils sont utilisés pour les mêmes personnes sur de longues périodes, ils peuvent donner lieu à des différends ou à des demandes d'indemnisation correspondant aux avantages que le personnel concerné aurait reçus au titre d'un arrangement contractuel plus approprié. L'abus de ces contrats fait aussi peser un risque sur la réputation du BIT, dont l'image d'employeur respectueux des pratiques optimales pourrait être ternie.

Méthodologie de l'examen

- 78.** Dans le cadre de notre analyse, nous avons demandé et recueilli des données sur l'utilisation et la fréquence des contrats de collaboration extérieure et des contrats de courte durée. Nous avons fait distribuer un questionnaire visant à mettre en évidence la façon dont les collaborateurs extérieurs étaient utilisés par le siège, le Département du développement des ressources humaines (HRD) au siège, et dans les bureaux extérieurs. A notre connaissance, c'était la première fois que des données relatives à l'utilisation de ces contrats par le BIT faisaient ainsi l'objet d'une collecte et d'une analyse de grande ampleur. Nous avons reçu des réponses au questionnaire en provenance de plus de 85 pour cent des bureaux extérieurs et de HRD pour ce qui concerne le siège. Nous avons complété ces données par une autre analyse fondée sur les conclusions de contrôles effectués dans le cadre de nos audits des bureaux extérieurs et du siège.
- 79.** Nous avons analysé les données pour évaluer le respect des règles et procédures pertinentes, et pour examiner la classification des types de contrat. Nous avons recueilli des informations au sujet de quelque 6 500 contrats de collaboration extérieure et 5 000 contrats de courte durée établis par le BIT entre janvier 2003 et décembre 2004. Nous avons analysé cette période pour être certains d'appréhender correctement le recours aux consultants pendant une période biennale entière. Nous pensons que nos constatations concernant cette période sont pleinement représentatives de la manière dont les consultants continuent d'être employés par le BIT, qui est corroborée par l'audit plus large que nous avons effectué en 2004-05.

Utilisation des contrats de collaboration extérieure et des contrats de courte durée

- 80.** En vertu des règles de procédure du BIT (circulaire 6/11, révision 4), un contrat de collaboration extérieure ne devrait être utilisé que lorsqu'il existe un besoin pour une tâche précise et bien définie qui doit être exécutée pour obtenir un produit fini. Mentionnons comme exemples caractéristiques les études, rapports, traductions ou tâches bien définies à caractère consultatif. Un contrat de collaboration extérieure devrait aussi exclure la prestation de services ou la fourniture d'installations par le BIT.

-
- 81.** Lorsque la mission est d'une nature semblable au travail accompli par d'autres fonctionnaires du BIT et se rapporte à un travail exécuté dans les locaux du BIT pendant une période inférieure à un an, ces travaux devraient faire l'objet de contrats de courte durée. En juillet 2002, le BIT a institué une limite à la durée de ces contrats, au titre de laquelle il est interdit d'employer à nouveau une même personne pendant au moins six mois dès lors que la durée de son contrat a atteint 364 jours sur une période de deux ans. Lorsque la durée des contrats n'est pas censée dépasser cinq mois et trois semaines sur une quelconque période de douze mois, il est possible d'utiliser des contrats spéciaux de courte durée.
- 82.** Nous avons déterminé à partir de notre analyse qu'environ 15 pour cent des contrats de collaboration extérieure n'étaient pas pleinement conformes au cadre applicable et aux procédures établies. Un bon nombre de ces contrats non conformes avaient été établis pour l'exécution de tâches en cours semblables au travail accompli par des fonctionnaires du BIT, pour lesquelles un contrat de courte durée aurait été plus approprié. Nous avons aussi identifié un certain nombre de contrats de collaboration extérieure pour lesquels des ressources du BIT avaient été fournies, notamment des bureaux, des installations et des services.
- 83.** Nous avons constaté que sur un tiers des contrats de courte durée analysés le BIT avait utilisé les services de la même personne plus d'une fois, sans intervalles entre les contrats répétés ou avec des intervalles très courts. Nous avons identifié six cas où plus de 30 contrats avaient été établis pour les mêmes personnes au cours de 2003 et 2004, et près de 100 cas où les mêmes personnes avaient été employées plus de dix fois sur cette période.
- 84.** La fréquence avec laquelle de nouveaux contrats sont établis pour la même personne engendre une charge administrative importante en plus d'accroître le risque de dépasser les limites de temps applicables. Il y a peut-être des possibilités d'envisager d'autres arrangements contractuels pour couvrir des besoins répétés, comme pour les traducteurs auxquels on fait fréquemment appel pour de courtes périodes. Le BIT souhaitera peut-être envisager de recourir à l'externalisation ou d'établir des contrats-cadres de type «call off» (pouvant être suspendus) pour répondre à ces besoins. Cela réduirait la charge administrative et améliorerait le respect des règles et procédures pertinentes du BIT.

Recommandation 21 – Nous recommandons que le Département du développement des ressources humaines, HRD, soit plus actif pour faire respecter les règles et réglementations actuelles concernant l'utilisation des contrats de collaboration extérieure et des contrats de courte durée dans l'ensemble de l'Organisation. HRD devrait aussi envisager d'établir à nouveau des orientations concernant l'utilisation de ces contrats, et s'assurer que les exceptions font l'objet d'un examen critique et sont approuvées par la direction.

Recommandation 22 – Nous recommandons que le BIT examine s'il pourrait y avoir des avantages à retirer de l'abaissement des coûts administratifs engendrés par l'utilisation d'autres arrangements contractuels, tels que l'externalisation de services ou les contrats-cadres de type «call off» (pouvant être suspendus), destinés aux personnes – typiquement les traducteurs – qui sont fréquemment recrutées pour de courtes périodes.

Efficiences et efficacité des collaborateurs extérieurs

- 85.** Les collaborateurs extérieurs peuvent jouer un rôle très utile pour exécuter les activités et remplir les objectifs de l'Organisation. Il importe cependant que l'efficacité et l'incidence de leur travail soient contrôlées et évaluées pour s'assurer que l'OIT en a pour son argent.

Notre examen nous a permis de constater que la moitié seulement des bureaux extérieurs de l'OIT procédaient régulièrement à une évaluation détaillée, postérieure au contrat, de l'efficacité et de la valeur du travail des collaborateurs extérieurs. Une évaluation bien menée et instructive au cas par cas permettrait de déterminer l'efficacité et la valeur globales des tâches exécutées, et cet examen se ferait au regard de la rémunération versée aux collaborateurs extérieurs. Un tel examen du rapport entre les coûts et les avantages servirait à éclairer les décisions futures en matière de contrats et constituerait un mécanisme pour garantir un bon rapport qualité-prix.

86. Les collaborateurs extérieurs établissent des milliers de rapports, de traductions et d'autres documents durant chaque exercice biennal au siège et dans les bureaux extérieurs. A la lumière de notre examen de ces contrats, nous avons déterminé que bon nombre des services fournis étaient d'une nature et d'une teneur semblables. C'est pourquoi nous avons déterminé que le BIT pouvait retirer des avantages plus importants de la diffusion plus large de ces productions, afin de communiquer les bonnes pratiques et les observations formulées dans le cadre des projets, en particulier entre le siège et les bureaux extérieurs. Actuellement, le BIT n'a pas d'arrangements formels visant le partage des connaissances par la diffusion des productions du personnel contractuel et des collaborateurs extérieurs, bien que nous ayons noté qu'il y avait une certaine communication informelle des informations et des connaissances entre certains bureaux extérieurs de la même région. Nous estimons que le BIT pourrait retirer certains avantages de l'amélioration des arrangements existants pour encourager une gestion de l'information et une communication des connaissances plus efficaces.
87. Dans plus de la moitié des bureaux extérieurs où nous nous sommes rendus à des fins d'audit durant le présent exercice biennal, nous avons identifié des cas où des collaborateurs extérieurs ont commencé les tâches qui leur avaient été indiquées avant de signer formellement un contrat. Nous avons également constaté l'existence d'éléments établissant que des versements avaient été faits en faveur de collaborateurs extérieurs avant que leur travail n'ait été achevé. De telles pratiques ne suivent pas les procédures établies du BIT et affaiblissent la capacité de la direction de garantir l'utilisation efficiente et efficace des ressources.

Recommandation 23 – Nous recommandons que le BIT établisse des critères cohérents pour évaluer la qualité du travail exécuté par les collaborateurs extérieurs.

Recommandation 24 – Nous recommandons que le BIT adopte une approche plus stratégique pour faire en sorte que les productions des collaborateurs extérieurs soient plus largement communiquées afin de maximiser les avantages et d'éviter que les activités ne fassent double emploi.

Recommandation 25 – Nous recommandons que le BIT prenne des dispositions pour s'assurer que les procédures établies sont suivies en ce qui concerne le recrutement des collaborateurs extérieurs et la rémunération de leurs services, et que l'on évite de faire des paiements avant que les services soient rendus.

Contrôle et surveillance des contrats

88. Actuellement, le BIT ne dispose pas d'une base de données pour évaluer le travail des collaborateurs extérieurs en vue de faciliter l'appréciation de la qualité des services rendus. Une telle base de données permettrait d'obtenir un meilleur rapport qualité-prix en identifiant d'autres candidats possibles pour exécuter les tâches, en procurant une plus grande certitude quant à la qualité, et en intensifiant la concurrence afin de réduire les coûts au minimum. Au cours de notre audit des bureaux extérieurs, nous avons identifié un certain nombre de cas où les documents justifiant le choix de tel ou tel collaborateur extérieur avaient un caractère général, sans que figurent les éléments détaillés du processus

de sélection ou des éléments attestant que d'autres candidats avaient été pris en considération. Même s'il n'est pas explicitement requis de procéder à des appels d'offres pour les contrats de collaboration extérieure visant des individus, le fait de ne pas vraiment prendre en considération d'autres solutions possibles pourrait faire courir le risque que le BIT n'obtienne pas le meilleur rapport qualité-prix.

89. Durant l'exercice 2004-05, HRD a examiné les éléments détaillés des contrats de collaboration extérieure communiqués par certains bureaux extérieurs pour évaluer le respect des règles et procédures pertinentes du BIT. Tout en nous félicitant de cette surveillance très positive de la part de la direction, nous avons noté que les renseignements communiqués à HRD ne suffisaient pas toujours pour déterminer si les contrats étaient conformes aux prescriptions administratives. De même, le renouvellement habituel des contrats de travail de courte durée pour les mêmes individus n'était pas toujours apparent au vu des éléments contractuels examinés au niveau central par HRD. La mise en œuvre d'IRIS pourrait offrir l'occasion de mettre en place une surveillance rentable du recours aux collaborateurs extérieurs et au personnel contractuel. Cela permettrait d'être plus certain que les fonds sont utilisés conformément aux règles du BIT en vigueur et permettrait à la direction de mettre en évidence et de cibler certains domaines problématiques.

Recommandation 26 – Nous recommandons que le BIT envisage d'établir une base de données concernant les évaluations des collaborateurs extérieurs, afin d'identifier les travaux de haute qualité et d'accroître les possibilités d'encourager la concurrence pour faire en sorte d'obtenir le meilleur niveau de qualité.

Recommandation 27 – Nous recommandons que le BIT examine la possibilité d'utiliser IRIS pour mettre en place une surveillance efficace au moyen de l'établissement d'états des écarts par rapport à la norme.

Questions financières

Tenue des registres comptables

90. S'il est vrai qu'IRIS offre au BIT la possibilité d'améliorer les contrôles financiers et de gestion, nous soulignerons néanmoins qu'il importe de s'assurer que les ressources nécessaires, y compris les compétences informatiques et analytiques, sont mises à disposition pour répondre aux exigences du nouveau système et maximiser sa fonctionnalité. IRIS offre à la direction la possibilité d'obtenir un contrôle plus poussé, mais ces compétences sont nécessaires pour que les données puissent être extraites et utilisées efficacement.
91. La tenue correcte des registres comptables et la vérification appropriée de la conformité des montants figurant dans le grand livre avec ceux des registres correspondants sont des éléments essentiels de la gestion financière et des contrôles internes. La tenue de ces registres est capitale pour garantir une analyse exacte et régulière de la situation financière de l'Organisation. Dans une période de difficultés dues aux exigences du transfert des données et à la charge du nouveau système, un certain nombre de registres financiers n'ont pas été apurés pendant une période relativement longue après avril 2005. Dans le cadre de notre audit final, nous avons confirmé que les registres comptables avaient été correctement apurés à la fin de l'exercice et que les états financiers donnaient une image fidèle des registres comptables et des résultats financiers de l'Organisation.

Rapprochements bancaires

92. Les rapprochements bancaires constituent un contrôle financier fondamental pour valider la complétude et l'exactitude des registres comptables et une procédure essentielle pour aider la direction à prévenir ou déceler les fraudes ou les erreurs. Au cours de 2005, le BIT a été confronté à un certain nombre de difficultés provenant de l'interface entre le système de gestion de trésorerie d'Oracle et le listing des opérations bancaires automatisées fourni par la banque du BIT. Ainsi, pendant huit mois environ, le Bureau n'a pas pu vérifier intégralement la concordance de ses principaux comptes bancaires du siège. Ces comptes ont finalement été apurés pour la période allant jusqu'en décembre 2005, ce qui a suffi pour étayer notre opinion.
93. A notre avis, les rapprochements bancaires devraient être effectués régulièrement et en temps voulu pour tous les comptes bancaires, afin de confirmer que les encaissements et les versements sont rapprochés des registres financiers et de permettre à la direction de vérifier les éventuels postes qui n'ont pas pu faire l'objet d'un rapprochement. Tous les rapprochements bancaires devraient être soumis à un examen, pour s'assurer qu'ils ont été exécutés en temps utile, correctement et régulièrement. Du fait des faiblesses qui ont affecté le processus d'apurement des comptes, nous estimons que les contrôles internes du BIT ont été amoindris durant une longue période en 2005. Nous avons augmenté les contrôles de validation que nous faisons dans le cadre de l'audit pour compenser cette insuffisance et nous avons procédé à un examen détaillé des rapprochements de ces comptes effectués par la suite.

Registres comptables des bureaux extérieurs

94. L'un des objectifs clés d'IRIS est d'améliorer l'intégration entre les bureaux extérieurs de l'OIT et le siège. Lorsque nous nous sommes rendus sur le terrain, nous avons mis en évidence un manque de rapprochement entre les registres locaux et le grand livre en ce qui concerne les comptes d'attente et les avances. Après le remplacement de l'ancien système qui a précédé IRIS, les bureaux extérieurs n'ont pas pu obtenir d'analyses à partir du grand livre au siège pour confirmer l'exactitude de leurs registres locaux. Du fait que la mise en service d'IRIS n'a pas été étendue, les bureaux extérieurs continuent d'utiliser les Systèmes financiers intégrés pour les bureaux extérieurs (FISEXT) comme base de leurs registres financiers locaux. Les transactions émanant de ces bureaux sont transférées mensuellement de FISEXT à IRIS au moyen d'une interface électronique. Nous avons obtenu un degré d'assurance suffisant pour étayer la présentation des états financiers, mais nous estimons qu'il est essentiel que le BIT s'assure que les bureaux extérieurs peuvent rapprocher efficacement les soldes des comptes locaux et les registres correspondants des soldes figurant dans le grand livre.

Recommandation 28 – Nous recommandons que le BIT assure un rapprochement régulier et en temps voulu de tous les comptes bancaires et que ceux-ci soient soumis à un examen étayé par des éléments d'information, effectué par des membres de la direction à un niveau approprié.

Recommandation 29 – Nous recommandons que la direction élabore une procédure adéquate pour permettre aux bureaux extérieurs de rapprocher les comptes bancaires locaux et le grand livre.

Vérification des dépenses

95. Le BIT applique des procédures de vérification des registres financiers des bureaux extérieurs, dont nous estimons qu'elles constituent un élément très utile du mécanisme de

contrôle interne de l'Organisation. Ce contrôle est exécuté par des vérificateurs régionaux qui vérifient certains exemplaires des rapports mensuels sur les avances temporaires provenant du système comptable des bureaux extérieurs de leur région, et par des vérificateurs du siège pour les bureaux régionaux. Au début de chaque exercice biennal, le Trésorier et contrôleur des finances approuve un plan de travail fondé sur les risques permettant aux vérificateurs régionaux de s'assurer que la direction obtient un niveau d'assurance raisonnable.

96. Du fait de l'accroissement de la charge de travail lié à la mise en œuvre d'IRIS et de la nécessité de rapprocher les soldes bancaires, les vérificateurs du siège étaient habitués à étayer avec prudence l'apurement des comptes bancaires du BIT. En conséquence, les travaux de vérification exécutés par les vérificateurs du siège qui sont responsables du contrôle des bureaux régionaux de l'OIT n'ont pas procuré le niveau d'assurance prévu sur la période postérieure à juillet 2005. Par ailleurs, nous avons relevé que le champ couvert par la vérification au bureau régional pour l'Afrique (couvrant tous les bureaux de l'OIT de la région) était inadéquat, en raison des craintes permanentes au plan de la sécurité à Abidjan et du déménagement à Addis-Abeba. Nous comprenons les circonstances qui ont donné lieu à une réduction du programme de vérification, mais il n'en demeure pas moins que, sur une assez longue période en 2005, la qualité et la couverture atteintes n'ont pas permis à la direction d'obtenir le niveau d'assurance requis à partir des transactions locales vérifiées au siège et en Afrique, ce qui a augmenté les possibilités que certaines erreurs ou fraudes ne soient pas décelées.

Recommandation 30 – Nous recommandons que le BIT examine les dispositions applicables en cas de situation imprévue et le contrôle exercé par la direction en pareil cas afin de s'assurer que des ressources suffisantes demeurent disponibles pour exécuter des activités de vérification d'un niveau approprié.

Comptes d'attente et avances au personnel

97. A la suite des observations formulées dans le rapport précédent du Commissaire aux comptes, nous nous sommes félicités de la réduction du niveau des soldes des comptes d'attente des bureaux extérieurs, qui sont passés de 2,1 millions de dollars pour l'exercice biennal précédent à 1,2 million de dollars au 31 décembre 2005. Environ 60 pour cent de ce solde se rapportait à la région Afrique et, bien que cela représente une réduction par rapport à l'année précédente, nous continuons d'insister sur le fait qu'il importe de maintenir ces soldes à un minimum absolu.
98. Le BIT accorde des avances à son personnel pour couvrir diverses dépenses remboursables en vertu du Statut du personnel. Ces avances sont notamment consenties au titre des voyages en mission, des allocations pour frais d'études et des indemnités pour mobilité et difficulté des conditions de vie et de travail. Au 31 décembre 2005, les avances non régularisées totalisaient 9,1 millions de dollars, soit une augmentation de 600 000 dollars par rapport à l'exercice biennal précédent.
99. Comme nous l'avons mentionné auparavant, la majorité des avances consenties au personnel le sont au titre de l'allocation pour frais d'études. Conformément à la politique comptable du BIT, ces avances sont traitées comme des dépenses lorsque les éléments attestant la prestation des services d'éducation sont fournis par le membre du personnel concerné. Le BIT n'a pas pu communiquer d'analyse de l'évolution de ce solde dans le temps, et nous l'encourageons à fournir cette analyse à l'avenir pour faciliter l'examen du solde de ce compte.

Recommandation 31 – Nous continuons de recommander que le BIT maintienne un contrôle du niveau des soldes des comptes d'attente. Nous recommandons aussi que le BIT examine les avances au personnel pour s'assurer que les soldes des comptes demeurent valides et que ces avances sont bien gérées.

Fraudes, versements à titre gracieux, montants passés par profits et pertes et passif éventuel

100. Le BIT nous a notifié des versements à titre gracieux pour un montant total de 302 994,09 dollars (contre 804 983,33 dollars en 2002-03) et la passation par profits et pertes de sommes atteignant 886 031 dollars (contre 100 000 dollars en 2002-03) sur le budget ordinaire. Le BIT a fourni des explications pour tous les cas notifiés et nous constatons avec satisfaction qu'il a tenu dûment compte de toutes les circonstances propres à chaque cas.
101. Le BIT nous a notifié 12 cas de fraude, de tentative de fraude ou de présomption de fraude (contre sept en 2002-03), portant sur un montant d'environ 30 000 dollars de fonds de l'OIT (30 000 dollars en 2002-03). Trois cas avaient trait à des demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux et d'indemnisation et cinq cas à des états financiers falsifiés. Nous n'avons pas identifié d'autres cas de fraude dans le cadre de notre audit, et nous avons constaté avec satisfaction dans notre examen des cas notifiés que la direction prenait des mesures appropriées.
102. Le BIT nous a informés de 11 litiges en instance pouvant donner lieu à des réclamations visant l'Organisation. Le Bureau a estimé que le montant maximum que l'Organisation pouvait être astreinte à payer dans ces litiges était d'environ 469 850 dollars (dont 57 000 dollars concernant des litiges extérieurs au Tribunal de l'OIT) au 31 décembre 2005.

Suite donnée aux recommandations antérieures

103. Dans le cadre de nos travaux d'audit, nous examinons dans quelle mesure la direction a donné suite à nos recommandations antérieures. Dans ce contexte, nous avons demandé des renseignements à la direction et avons aussi examiné son rapport à la session de mars 2005 du Conseil d'administration sur la suite donnée au rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de 2002-03 (document GB.292/PFA/4).
104. Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de 2002-03 contenait des recommandations et observations relatives à la mise en service du Système intégré d'information sur les ressources (IRIS) du BIT, à la stratégie en matière de ressources humaines et à la gestion des biens immobiliers. Au titre des questions financières, nous avons inclus des recommandations visant les comptes d'attente, les avances au personnel et la tenue des comptes d'inventaire. L'annexe 2 du présent rapport présente les mesures prises par la direction pour donner suite à chacune des recommandations figurant dans le rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2002-03, ainsi que nos commentaires à cet égard. Nous avons aussi, dans les commentaires ci-après, apprécié dans quelle mesure le BIT a donné une suite satisfaisante à nos recommandations.

Questions de gestion

Examen du projet IRIS

- 105.** Dans notre rapport relatif à l'exercice biennal 2002-03, nous avons rendu compte de l'évolution du projet IRIS. Nous avons formulé un certain nombre d'observations et de recommandations et identifié les domaines pouvant présenter des risques pour le projet. En particulier, nous avons recommandé que la connaissance des nouveaux systèmes acquise par l'équipe du projet IRIS soit transférée d'une manière efficace aux fonctionnaires permanents du BIT, que le BIT tienne compte de la nécessité d'un soutien et de mises à jour d'IRIS à l'avenir dans une stratégie en matière de technologies de l'information, que les différents besoins des utilisateurs soient identifiés et qu'une formation soit dispensée à tous les utilisateurs d'IRIS avant la mise en production du système.
- 106.** Nous avons pris note des progrès accomplis par le BIT pour donner suite à nos recommandations durant la difficile mise en œuvre d'IRIS en 2005. Nous avons de nouveau formulé des observations et des recommandations dans le présent rapport, dont certaines soulignent à nouveau l'importance de ces domaines essentiels présentant des risques pour le projet. Le BIT devrait continuer d'examiner ces domaines alors qu'il s'apprête à mettre en œuvre le projet IRIS dans les bureaux extérieurs.

Stratégie relative à la gestion des biens immobiliers

- 107.** Nous avons formulé des recommandations sur un certain nombre de questions relatives à la gestion des biens immobiliers. Nous avons recommandé que le BIT achève d'urgence de recueillir des informations complètes sur le parc immobilier de l'Organisation, ce qui devrait servir de base à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie en matière d'utilisation des locaux pour répondre aux besoins de fonctionnement. Nous avons aussi déterminé qu'il fallait prendre en considération et examiner toutes les sources de financement disponibles pour les projets d'investissement.
- 108.** Nous notons avec satisfaction que le BIT a achevé l'étude concernant les biens immobiliers; les données ont été communiquées au Conseil d'administration et sont utilisées pour élaborer une stratégie en matière d'utilisation des locaux; et le BIT examine le financement de la réfection et de la rénovation du siège.

Stratégie en matière de ressources humaines

- 109.** Dans notre rapport précédent, nous avons mis en évidence les questions soulevées par la mise en œuvre de la stratégie en matière de ressources humaines et nous avons continué de surveiller les progrès accomplis par le BIT. Les années précédentes, nous avons noté que le processus de mise en œuvre avait pris du retard; cependant, nous avons trouvé encourageant qu'une stratégie plus concise ait été élaborée (document GB.292/PFA/17), une stratégie axée sur des domaines clés, qui fournit un cadre stratégique plus réaliste pour faciliter une mise en œuvre efficiente et efficace. En particulier, nous nous félicitons du lien établi entre les ressources et les objectifs de résultats, qui peut faire l'objet d'une surveillance du Conseil d'administration. Nous encourageons le Conseil d'administration à examiner chaque année les objectifs fixés dans le cadre de la stratégie pour s'assurer qu'ils demeurent pertinents et stimulants.
- 110.** La stratégie met l'accent sur l'établissement d'un système d'évaluation des performances pour le personnel du BIT et sur la création d'un plan de formation fondé sur les métiers qui servirait aussi à appuyer l'évolution du BIT vers une gestion axée sur les résultats. Comme nous l'avons précédemment indiqué, nous considérons ces domaines comme essentiels

pour appuyer la réalisation des objectifs de l'Organisation et nous avons pris note du fait que le BIT s'est engagé à produire des résultats au cours de l'exercice biennal 2006-07. Nous avons précédemment mentionné la nécessité de s'assurer que le Département du développement des ressources humaines dispose de suffisamment de professionnels qualifiés pour venir à bout des difficultés que comporte la mise en œuvre de la stratégie. Nous continuons d'estimer que cela devrait être une priorité et que, si l'on ne s'en préoccupe pas, il pourrait en résulter un retard supplémentaire dans la mise en œuvre intégrale de la stratégie.

Questions financières

- 111.** Dans notre audit des états financiers pour l'exercice 2002-03, nous avons noté une augmentation significative de la valeur des postes au titre des comptes d'attente et nous avons soulevé des questions relatives à l'exhaustivité des états d'inventaire, relevant que les bureaux extérieurs n'avaient fait parvenir que 19 états d'inventaire sur 45. Nous prenons note avec satisfaction de la réduction des soldes des comptes d'attente durant l'exercice 2004-05 et du fait que le BIT a reçu les états d'inventaire concernant le siège et tous les bureaux extérieurs à la fin de l'exercice 2004-05.

Remerciements

- 112.** Nous tenons à exprimer notre gratitude au Directeur général et à tous les fonctionnaires du Bureau international du Travail pour leur coopération et leur concours durant notre audit.

(Signé) Sir John Bourn,
Contrôleur et Commissaire général, Royaume-Uni,
Commissaire aux comptes.

Annexe 1

Etendue et stratégie de la vérification

Etendue de la vérification

La vérification porte sur l'examen des états financiers de l'Organisation internationale du Travail pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 2005, conformément au Règlement financier.

Objectifs de la vérification

La finalité principale de la vérification était de nous permettre de nous faire une opinion sur le point de savoir si les dépenses enregistrées dans les états financiers pour 2004-05 avaient bien été engagées aux fins approuvées par la Conférence internationale du Travail et par le Conseil d'administration; si les recettes et les dépenses avaient été correctement réparties et enregistrées conformément au Règlement financier; enfin, si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière au 31 décembre 2005.

Normes de vérification

Notre vérification a été menée en conformité avec les normes communes de vérification du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et avec les normes de vérification internationales. Ces normes nous invitent à préparer notre vérification de manière à avoir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes importantes. Il incombe à la direction du BIT d'établir ces états financiers, et il nous incombe de formuler une opinion sur ces comptes sur la base des éléments probants recueillis lors de notre vérification.

Stratégie de vérification

Le travail de vérification a été réalisé par sondages, toutes les catégories de comptes ayant fait l'objet de contrôles de validation des opérations enregistrées. Un examen final a été effectué afin de vérifier que les états financiers reflétaient exactement les écritures comptables de l'OIT et étaient fidèlement présentés.

Cette vérification a comporté un examen général des procédures comptables de l'Organisation, une large évaluation des contrôles internes, et toutes les vérifications par sondages des documents comptables et autres éléments probants que j'ai jugées nécessaires en l'occurrence. Nos procédés de vérification ont essentiellement pour but de nous permettre de nous faire une opinion. Nous n'avons donc pas examiné en détail tous les aspects des systèmes d'information budgétaire et financière, et nos conclusions ne peuvent être considérées comme un rapport détaillé à ce sujet.

Pendant la période biennale, nous avons effectué des contrôles des comptes du siège de l'OIT et de onze bureaux extérieurs de l'Organisation en Asie, en Afrique et dans les Amériques. Nous avons établi des rapports séparés destinés à la direction sur chacun des bureaux extérieurs dans lesquels nous nous sommes rendus en 2004 et 2005 et formulé des recommandations pour améliorer le contrôle financier à l'OIT.

Annexe 2

Mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées dans le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2002-03

Recommandation	Mesures prises par la direction du BIT	Commentaires du Commissaire aux comptes
Examen du Système intégré d'information sur les ressources (IRIS) du BIT		
<p>Recommandation 1: Je recommande que le BIT veille à ce que des protocoles détaillés de transfert des connaissances soient établis afin qu'IRIS continue de bénéficier d'un soutien efficace après sa mise en service.</p>	<p>La transmission des connaissances des consultants externes aux fonctionnaires du BIT reste une priorité, et un effort concerté a été fait pour porter au maximum le nombre de futurs utilisateurs d'IRIS qui participent directement ou indirectement aux activités du projet telles que la mise à l'essai et la validation, ou qui deviennent des membres à plein temps de l'équipe du projet. Un certain nombre de futurs utilisateurs ont été affectés à temps partiel au projet régulièrement chaque semaine, ce qui a facilité la participation. Un réseau de «coordonnateurs du changement» a été établi avec les groupes d'utilisateurs afin d'identifier et d'encourager les candidats à une participation précoce au projet.</p> <p>La mise à l'essai du système a été effectuée par une quarantaine de futurs utilisateurs assis côte à côte dans un espace ouvert avec les consultants et les membres de l'équipe du BIT. La validation du système a également été entreprise exclusivement par des fonctionnaires du BIT.</p> <p>En outre, la dépendance à l'égard des consultants externes a été réduite de manière progressive et maîtrisée. En février 2004, l'entrepreneur principal fournissait plus de 40 consultants à l'équipe. Ce nombre a été ramené à une trentaine en avril et il est maintenant de six. Les rôles et responsabilités ont été soit menés à bonne fin, soit repris par des fonctionnaires du BIT ou, dans certains cas, par des consultants indépendants qui travaillaient déjà sur le projet.</p> <p>L'exemple le plus remarquable de transfert à la fois des connaissances et de la direction du projet a été le transfert, en octobre 2004, de la responsabilité de la mise en place des solutions fonctionnelles d'un directeur de projet externe à un fonctionnaire du BIT. Une autre initiative qui favorise la rétention des connaissances au BIT est la stratégie révisée de formation qui fait appel à des fonctionnaires du BIT en tant que formateurs plutôt qu'à des ressources extérieures, comme cela était prévu auparavant. Cela abaisse également le coût global de la formation.</p> <p>Toutes ces initiatives conjuguées renforceront l'aptitude du BIT à assurer lui-même le soutien d'IRIS après sa mise en service.</p>	<p>Nous prenons note des progrès réalisés par le BIT dans la mise en œuvre de notre recommandation. Nous avons constaté une déperdition de connaissances à la fin de la mise en service d'IRIS au siège et nous engageons la direction à veiller à ce que les connaissances soient plus largement partagées hors de l'équipe du projet lors des phases ultérieures d'IRIS.</p>

Annexe 2

Mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées dans le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2002-03

Recommandation	Mesures prises par la direction du BIT	Commentaires du Commissaire aux comptes
<p>Recommandation 2: Je recommande que le BIT examine les différentes possibilités de financer les dépenses de soutien, y compris, par exemple, en imputant un élément approprié à ses fonds d'appui au programme.</p>	<p>En novembre 2004, le Conseil d'administration a approuvé un nouveau financement des dépenses d'appui en 2004-05 à partir des gains de change acquis sur l'excédent de 2000-01. Les Propositions de programme et de budget pour 2006-07 incorporent les dépenses de fonctionnement d'IRIS. Les trois départements les plus impliqués dans le support d'IRIS – ITCOM, FINANCE et HRD – reçoivent chacun, pour financer leurs activités, une allocation tirée des recettes perçues au titre de l'appui au programme.</p>	<p>Nous prenons note des progrès réalisés par le BIT dans la mise en œuvre de notre recommandation, mais notre rapport a mis en évidence la nécessité d'envisager les dépenses à venir liées notamment à la mise en service d'IRIS sur le terrain et aux futures mises à jour du système.</p>
<p>Recommandation 3: Je recommande que le BIT inclue dans sa stratégie actuelle en matière de technologies de l'information la phase postérieure au déploiement d'IRIS et, en particulier, la mise à jour inévitable de son logiciel par suite de l'évolution du marché; il devrait notamment établir un calendrier pour les mises à jour et identifier les sources de financement à prévoir à cette fin, en vue des propositions de budget futures qui seront présentées au Conseil d'administration.</p>	<p>Pour répondre aux points soulevés dans cette recommandation, une analyse des dépenses totales d'appropriation a été commandée en avril 2004 par le promoteur du projet IRIS. Les résultats de cette analyse, connus en septembre 2004, comportent des scénarios à la fois pour des mises à jour mineures (périodiques, limitées) et majeures du logiciel à différents intervalles.</p> <p>L'analyse a fourni la base des calculs pour le financement de la phase de transition par le budget de 2004-05 et par le programme et budget proposé pour 2006-07. Le Directeur général a également inclus une proposition visant à assurer les investissements majeurs dans les technologies de l'information au moyen de virements du budget ordinaire au Fonds pour les systèmes informatiques.</p> <p>L'intégration des recommandations de l'analyse dans une stratégie globale en matière de technologies de l'information s'inscrira dans le tableau d'ensemble de l'évolution naturelle d'IRIS qui, de projet autonome, en viendra à faire partie intégrante de la structure de gestion de l'information au BIT.</p>	<p>Nous prenons note des progrès réalisés par le BIT dans la mise en œuvre de notre recommandation et encourageons la mise en place de cette stratégie sous le contrôle du Sous-comité des technologies de l'information et de la communication de la Commission du programme, du budget et de l'administration</p>
<p>Recommandation 4: Bien que ce fonctionnement parallèle de deux systèmes puisse représenter une dépense importante de temps et d'argent, je considère qu'il est particulièrement important pour assurer que les systèmes fonctionnent comme prévu, et j'invite le BIT à effectuer ce type de test chaque fois que cela est possible.</p>	<p>Au début du mois d'octobre 2004, l'essai des états de paie a commencé en utilisant comme repère les données relatives au personnel et les données de sortie des états de paie d'avril à juin 2004. Cet essai, conduit pour vérifier l'exactitude des états de paie exécutés par IRIS par rapport aux états de paie réels de la même période, a été concluant. Outre ce parallèle rétrospectif des états de paie, IRIS lancera un parallèle véritable des états de paie en février et mars 2005, pendant la transition du système vers son exploitation intégrale, afin d'assurer encore la fiabilité du nouveau système des états de paie.</p>	<p>Nous prenons note des progrès réalisés par le BIT dans la mise en œuvre de notre recommandation. Nous avons formulé dans le présent rapport des observations et des recommandations sur les tests d'acceptation par les utilisateurs et nous sommes favorables à l'approche adoptée par le BIT pour l'essai des états de paie.</p>

Annexe 2

Mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées dans le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2002-03

Recommandation	Mesures prises par la direction du BIT	Commentaires du Commissaire aux comptes
<p>Recommandation 5: Je recommande que le BIT s'assure que toutes les données qui doivent faire l'objet d'une conversion ont été identifiées et nettoyées en priorité, de façon à réduire au maximum le risque de défaillance de traitement ou de rejet après la mise en service du système.</p>	<p>Le nettoyage des données a commencé à la fin de 2003. C'est un processus permanent qui, parallèlement à la conversion des données, est conduit comme un sous-projet distinct d'IRIS doté de ressources spécifiques. Les conversions sont actuellement testées dans une série de passages en machine de conversions fictives pour déceler les éventuels problèmes et les résoudre avant l'exécution de la conversion définitive. Les programmes informatiques ont été et sont encore conçus pour effectuer le nettoyage pendant la conversion chaque fois que cela est possible, et l'aide des groupes d'utilisateurs futurs a été sollicitée pour procéder, le cas échéant, à un nettoyage manuel.</p>	<p>Nous prenons note des progrès réalisés par le BIT dans la mise en œuvre de notre recommandation. Notre vérification nous a donné un niveau d'assurance suffisant quant au transfert des données pour fonder notre opinion.</p>
<p>Recommandation 6: Je recommande que, avant de procéder à la mise en service dans les structures extérieures, la direction effectue une étude coûts-bénéfices pour déterminer les gains d'efficacité qui résulteraient de l'extension du projet IRIS aux utilisateurs des bureaux régionaux et des autres bureaux de l'OIT dans le monde.</p>	<p>La mise en service d'IRIS dans les bureaux extérieurs n'aura pas lieu avant que le système soit stabilisé au siège et, en tout état de cause, pas avant 2006. Une étude coûts-bénéfices sera effectuée à l'avance. Il est prévu à cette occasion d'effectuer une analyse complète des processus métiers du terrain vers le siège et de les rationaliser.</p>	<p>Nous prenons note des progrès accomplis par le BIT dans la mise en œuvre de notre recommandation. Les recommandations contenues dans notre rapport de cette année font plusieurs fois référence aux prochaines étapes de la mise en service. Nous encourageons la direction à veiller à ce que l'équipe chargée de la mise en service d'IRIS sur le terrain procède à une étude coûts-bénéfices très claire des gains d'efficacité au regard des coûts et des risques inhérents à la mise en service sur le terrain.</p>
<p>Recommandation 7: Je recommande que le BIT procède à un examen complet des processus pour cerner l'impact de la mise en œuvre du projet IRIS sur les pratiques de travail et les différents postes. Cet examen devrait déterminer les économies de postes que l'on peut objectivement attendre des changements technologiques ainsi que les nouveaux postes rendus nécessaires par la mise en service d'IRIS.</p>	<p>Il est admis que cette opération est nécessaire pour tirer pleinement profit d'IRIS. Une équipe spéciale, chargée de préparer la remise à plat intégrale des processus (BPR), a été créée par la directrice exécutive du Secteur de la gestion et de l'administration pour identifier les économies immédiatement réalisables grâce à IRIS sous sa forme initiale. Des gains d'efficacité ont déjà été décelés et incorporés dans le programme et budget pour 2006-07. A mesure que le nouveau système sera stabilisé, et lorsque l'étude BPR sera achevée, de nouvelles économies devraient être dégagées. Parmi les autres apports à cette étude figurera la cartographie des processus et des rôles actuellement en cours d'élaboration (voir la réponse à la recommandation 8 ci-après).</p>	<p>Nous prenons note des progrès accomplis par le BIT dans la mise en œuvre de notre recommandation. Nous avons formulé dans notre rapport de cette année des observations sur la nécessité de procéder à un examen approfondi des processus métiers et à une évaluation des avantages.</p>

Annexe 2

Mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées dans le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2002-03

Recommandation	Mesures prises par la direction du BIT	Commentaires du Commissaire aux comptes
<p>Recommandation 8: Je recommande que le BIT dresse en priorité la liste des différents membres du personnel qui doivent bénéficier d'une formation dans chacun des domaines du projet et qu'il élabore un calendrier détaillé pour assurer leur formation avant la date prévue du lancement, à savoir novembre 2004.</p>	<p>L'équipe responsable de la gestion du changement élabore actuellement un programme de formation complet avec l'aide des coordonnateurs du changement (voir la réponse à la recommandation 1). Parmi les entrées dans ce programme figurent les rôles et responsabilités futurs des fonctionnaires qui découlent des nouvelles cartes de processus, les profils des fonctionnaires, les modules auxquels ils seront formés, les instructeurs et les spécialistes des différentes questions qui participeront à la formation, ainsi que les détails logistiques tels que les salles de classes et le matériel. Toutes ces informations sont centralisées dans une base de données qui sera utilisée pour gérer le programme de formation.</p>	<p>Nous prenons note des progrès accomplis par le BIT dans la mise en œuvre de notre recommandation et nous continuons d'insister sur la nécessité d'analyser et de définir clairement les besoins de formation pour que les utilisateurs fassent le meilleur usage possible des avantages du système IRIS du point de vue de son efficacité.</p>
<p>Recommandation 9: Avant la mise en service d'IRIS, je recommande que le BIT veille à ce que tous les membres du personnel aient la possibilité de participer à des séminaires de sensibilisation et de formation expliquant en détail les possibilités offertes par le système.</p>	<p>En avril 2004, une stratégie de communication au sujet d'IRIS a été élaborée et mise en œuvre pour faire mieux connaître IRIS en attendant la mise sur pied de séances d'informations détaillées et d'un programme de formation complet. En tout, sept séances d'orientation introductives ont été organisées en mai et juin 2004, y compris une séance spéciale pendant la Conférence en juin. Au cours de ces séances les questions de base ont été abordées: qu'est-ce qu'IRIS, à quoi sert-il et quel est le calendrier de sa mise en œuvre?</p> <p>En septembre, deux séries de 12 séances d'information ont été organisées sur quatre jours chacune. Les principaux processus métiers y ont été abordés. Un personnel nombreux – jusqu'à 100 personnes – a assisté à ces séances.</p> <p>Lorsque le déploiement sur le terrain commencera, un processus similaire sera lancé dans les régions.</p>	<p>Nous prenons note des progrès réalisés par le BIT dans la mise en œuvre de notre recommandation.</p>
<p>Recommandation 10: En outre, lorsque les besoins de formation auront été pleinement définis, je recommande que le projet procède à une analyse approfondie du coût de la formation et s'assure que l'on dispose d'un budget suffisant.</p>	<p>Le programme de formation à IRIS fait partie intégrante du projet IRIS et est budgétisé en tant que sous-projet dans le cadre de la planification du projet et de ses outils de gestion des ressources. Le programme et le budget de la formation ont été réanalysés, et cette nouvelle analyse a été l'un des facteurs qui ont motivé le recours à des fonctionnaires comme formateurs plutôt qu'à des consultants externes (voir également la réponse à la recommandation 1).</p>	<p>Nous prenons note des progrès réalisés par le BIT dans la mise en œuvre de notre recommandation.</p>
<p>Recommandation 11: Je recommande que le BIT élabore, promeuve et mette en application une politique globale de sécurité informatique comportant les procédures et contrôles nécessaires pour que tous les systèmes d'information de l'OIT soient protégés contre tout accès non autorisé.</p>	<p>La mise en œuvre d'une politique de sécurité informatique à l'échelle du BIT est en cours de discussion. Entre-temps, IRIS travaille à la mise en œuvre d'une stratégie globale de sécurité pour le nouveau système. En ce qui concerne les droits d'accès au sein du système, l'équipe technique d'IRIS, conjointement avec l'équipe chargée de la gestion du changement, a identifié les rôles et, par conséquent, les utilisateurs qui devraient avoir accès aux données et aux modules du système. Le</p>	<p>Nous prenons note des progrès réalisés par le BIT dans la mise en œuvre de notre recommandation et encourageons l'adoption formelle d'une politique et d'une procédure bien définies pour assurer la sécurité informatique d'IRIS.</p>

Annexe 2

Mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées dans le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2002-03

Recommandation	Mesures prises par la direction du BIT	Commentaires du Commissaire aux comptes
	réseau des coordonnateurs du changement procède actuellement à une vérification par recoupement de ces données qui seront finalement validées par la direction. En même temps, l'équipe technique d'IRIS travaille avec ITCOM et avec le fournisseur de l'infrastructure technique (le partenaire sous-traitant) à la mise en place des dispositifs de sécurité aux niveaux du serveur, de la base de données et du réseau des télécommunications afin d'assurer l'intégrité des données du BIT.	
Gestion des biens immobiliers		
Recommandation 12: Je recommande que le BIT termine son étude en veillant à ce qu'elle fournisse un état complet du parc immobilier actuel de l'Organisation, de manière à achever sa stratégie en matière d'utilisation des locaux et à disposer d'éléments d'appréciation sur lesquels pourront se fonder les décisions futures de la direction et du Conseil d'administration.	L'étude est achevée et les données en ont été communiquées au Conseil d'administration et sont utilisées pour élaborer une stratégie en matière d'utilisation des locaux.	Nous constatons avec plaisir que le BIT a achevé cette étude et l'utilise pour élaborer une stratégie en matière d'utilisation des locaux.
Recommandation 13: Je recommande que l'OIT passe en revue ses sources de financement pour les travaux majeurs de rénovation, y compris, le cas échéant, les possibilités de faire appel à des fonds privés ou la création d'un fonds de réserve régulièrement alimenté destiné spécifiquement aux futurs travaux de rénovation.	Le Bureau est d'accord avec cette proposition. Il procède actuellement à un examen approfondi du financement des travaux majeurs de réfection et de rénovation au siège bien que, avec la contrainte d'un budget à croissance zéro, toute augmentation importante du financement d'une telle réserve impose une réduction significative des activités menées au titre des programmes. A la présente session du Conseil d'administration, des options de financement sont soumises au Sous-comité du bâtiment. Il a été rappelé aux bureaux extérieurs qu'ils devaient veiller à ce que leur budget d'exploitation inclue des ressources suffisantes pour faire face aux frais d'entretien courant. De nouvelles options ont été présentées au Sous-comité du bâtiment en novembre 2005 et des crédits spécifiques seront prévus dans les Propositions de programme et de budget pour 2008-09.	Nous prenons note des commentaires du BIT et continuons à encourager l'adoption de nouvelles mesures dans ce domaine.
Examen de la mise en œuvre de la stratégie en matière de ressources humaines		
Recommandation 14: Je recommande que le processus consistant à associer les supérieurs hiérarchiques aux innovations en matière de ressources humaines soit poursuivi et que priorité lui soit donnée afin que les intéressés jouent un plus grand rôle dans la mise en œuvre de la stratégie en matière de ressources humaines au sein du Bureau.	Le Bureau reconnaît l'importance de la participation des supérieurs hiérarchiques. Des réunions périodiques ont été organisées avec ces supérieurs pour les informer des faits nouveaux concernant le développement des ressources humaines. HRD a également tenu des consultations avec les supérieurs hiérarchiques et le personnel lors de l'élaboration des nouvelles politiques dans le domaine des ressources humaines, telles que la classification des emplois, le classement des fonctionnaires et la mobilité du personnel. HRD poursuivra ce processus consultatif à l'avenir.	Nous nous félicitons de cette action et encourageons le BIT à continuer d'associer les supérieurs hiérarchiques aux faits nouveaux concernant les ressources humaines.

Annexe 2

Mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées dans le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2002-03

Recommandation	Mesures prises par la direction du BIT	Commentaires du Commissaire aux comptes
<p>Recommandation 15: Je recommande qu'un nouveau système d'évaluation du personnel soit la prochaine priorité et qu'il soit mis en œuvre d'ici la fin de la période biennale en cours.</p>	<p>HRD a commencé le travail d'évaluation des systèmes actuels d'évaluation du travail, et notamment la fixation de critères pour déterminer les bonnes pratiques dans ce domaine. Un document d'orientation a été préparé qui sera soumis à la haute direction avant d'entreprendre des consultations avec les supérieurs hiérarchiques et le Syndicat du personnel. Ce document énonce des propositions de changement dans le système actuel de gestion de la performance. La relation entre le processus des plans de développement personnel et un système révisé sera examinée dans ce contexte.</p>	<p>Nous nous félicitons des travaux entrepris par HRD pour évaluer le système actuel d'évaluation du travail et encourageons le BIT à entreprendre la mise au point d'un nouveau système d'évaluation du personnel qui réponde aux besoins stratégiques du BIT.</p>
<p>Recommandation 16: Je recommande que HRD entreprenne des analyses coûts-bénéfices de l'ensemble des éléments actuels et futurs de la stratégie en matière de ressources humaines à mettre en œuvre, afin d'être en mesure d'assurer une hiérarchisation efficace des priorités pour l'affectation des ressources.</p>	<p>Le document relatif à la stratégie en matière de ressources humaines dont le Conseil d'administration est saisi contient la proposition du Bureau concernant une stratégie révisée en matière de ressources humaines, qui sera mise en œuvre dans le cadre des crédits dont HRD dispose habituellement au titre du programme et budget biennal.</p>	<p>Nous nous félicitons des mesures prises par le BIT mais recommandons néanmoins que HRD entreprenne des analyses coûts-bénéfices de l'ensemble des éléments actuels et futurs de la stratégie en matière de ressources humaines à mettre en œuvre, afin d'être en mesure d'assurer une hiérarchisation des priorités pour l'affectation des ressources dans le cadre de la procédure normale d'élaboration du programme et budget biennal.</p>
Questions financières		
<p>Recommandation 17: Je recommande que le BIT analyse de façon détaillée ses comptes d'attente, au cours et à la fin de chaque exercice financier, de manière à s'assurer que toutes les dépenses encourues soient comptabilisées de façon adéquate.</p>	<p>L'analyse des comptes d'attente est une activité importante et continue. En juin 2004, le Bureau a demandé à tous les bureaux régionaux d'effectuer une analyse complète des soldes à apurer dans leurs comptes d'attente et d'en faire connaître le résultat à FINANCE. Les résultats de ces analyses ont permis d'apurer un grand nombre de ces soldes.</p> <p>En même temps, le Bureau a fixé une nouvelle exigence concernant l'information financière que les bureaux extérieurs doivent fournir: il s'agit en l'occurrence de donner des détails sur chaque poste en attente non réglé à la fin de chaque mois. Cela aidera les bureaux extérieurs à s'assurer que les postes en attente sont inscrits comme dépenses pendant un délai raisonnable et cela permettra de renforcer les contrôles déjà exercés par les bureaux extérieurs et par FINANCE sur les comptes d'attente des bureaux extérieurs.</p> <p>L'existence de comptes d'attente non réglés est cependant inévitable, ce d'autant plus qu'il y a dans certains bureaux des problèmes de communication et de sécurité.</p>	<p>Nous nous félicitons de l'examen effectué et des mesures prises par le BIT pour donner suite à notre recommandation et, comme indiqué dans notre rapport principal, nous encourageons le BIT à poursuivre l'analyse et l'apurement de tous les soldes en attente.</p>

Annexe 2

Mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées dans le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2002-03

Recommandation	Mesures prises par la direction du BIT	Commentaires du Commissaire aux comptes
<p>Recommandation 18: Je recommande que le BIT veille à ce que les fonctionnaires concernés régularisent leurs demandes d'allocations pour frais d'études dues de longue date et que les dépenses afférentes soient comptabilisées de façon adéquate à titre prioritaire.</p>	<p>L'enregistrement et la régularisation des avances au titre de l'allocation pour frais d'études sont, par définition, cycliques. Comme ces avances couvrent toute l'année scolaire, il est inévitable que des soldes existent à la fin de la période biennale et que, occasionnellement, en raison de retards dans la soumission des demandes ou de difficultés de communication avec les établissements d'enseignement, de nouveaux retards surviennent.</p> <p>Le Département du développement des ressources humaines suit régulièrement les demandes d'allocation pour frais d'études non régularisées. Il a entrepris, avec la Section des autorisations de paiement, une analyse complète des comptes des allocations pour frais d'études qui a établi que, au mois d'octobre 2004, une seule avance de 5 000 dollars E.-U. n'avait pas été régularisée. Ce cas est suivi avec l'établissement d'enseignement concerné pour l'année scolaire terminée en 2003.</p> <p>En outre, le délai à respecter pour la soumission des demandes d'allocation pour frais d'études et la politique de recouvrement sur les états de paie des avances non régularisées ont été modifiés par une circulaire du BIT concernant l'allocation pour frais d'études en vue de réduire au minimum à l'avenir les soldes non réglés pendant une longue période.</p>	<p>Nous prenons note avec plaisir des mesures prises par le BIT pour donner suite à notre recommandation mais, comme indiqué dans notre rapport, nous recommandons que le BIT vérifie la concordance de ces soldes dans le grand livre et dans les dossiers sous-jacents détenus par HRD.</p>
<p>Recommandation 19: Je recommande que le BIT prenne des mesures pour s'assurer qu'il reçoive les états d'inventaire de tous les bureaux au cours et à la fin de chaque période biennale afin de pouvoir dresser un tableau précis de l'inventaire.</p>	<p>En avril 2004, le Trésorier a adressé un rappel aux directeurs de tous les bureaux extérieurs en soulignant la nécessité d'une bonne discipline financière et dans la gestion et en se référant expressément aux conclusions du Commissaire aux comptes concernant les états d'inventaire et l'importance d'effectuer périodiquement et ponctuellement des vérifications physiques. Avant la fin de la période biennale en cours, un nouveau rappel sera adressé et le Bureau surveillera de près la suite qui lui sera donnée.</p>	<p>Nous prenons note avec plaisir des progrès accomplis par le BIT et du fait que le siège a reçu les états d'inventaire de tous les bureaux extérieurs à la fin de la période biennale 2004-05.</p>
<p>Suite donnée aux recommandations antérieures</p>		
<p>Paragraphe 103: Le Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO)</p>		
<p>Préparation d'un manuel d'audit interne</p>	<p>Le manuel d'audit interne du BIT a été achevé à la fin du mois de septembre 2004 et publié sur CD-ROM.</p>	<p>Nous constatons avec plaisir que le BIT a introduit un manuel d'audit interne.</p>
<p>Utilisation d'un logiciel d'audit</p>	<p>Un logiciel d'audit adapté a été identifié, évalué et installé.</p>	<p>Nous observons avec plaisir que le BIT a installé un logiciel d'audit tel que défini dans notre rapport.</p>

3. Certification des états financiers

Les états financiers numérotés de I à IV ainsi que les tableaux y relatifs sont approuvés.

(Signé) Gregory P. Johnson,
Trésorier et contrôleur des finances.

31 mars 2006.

(Signé) Juan Somavía,
Directeur général.

31 mars 2006.

4. Opinion du Commissaire aux comptes

Soumise au Conseil d'administration du Bureau international du Travail

J'ai examiné les états financiers annexés ci-après, numérotés de I à IV, de l'Organisation internationale du Travail pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 2005, ainsi que les tableaux et les notes qui s'y rapportent.

Responsabilités respectives

Il incombe au Directeur général du BIT d'établir ces états financiers, comme indiqué au chapitre VII du Règlement financier de l'Organisation internationale du Travail. Il m'incombe de formuler une opinion sur ces comptes sur la base de ma vérification, effectuée conformément au chapitre IX du Règlement financier.

Fondement de l'opinion

Ma vérification a été menée en conformité avec les normes communes de vérification du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et dans le respect des normes internationales de vérification. Ces normes m'invitent à préparer et à mener ma vérification de manière à avoir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes importantes. Tout contrôle des comptes comporte une vérification par sondage, dans la mesure jugée nécessaire par le vérificateur, des pièces justifiant les montants et les informations qui figurent dans les états financiers. Le contrôle comporte également un examen des principes comptables appliqués et des estimations importantes faites par le Directeur général du BIT, ainsi qu'une évaluation de la présentation générale des états financiers. Ma vérification me paraît être une bonne base pour fonder mon opinion.

Opinion

Je considère que les états financiers reflètent fidèlement, sur tous les points importants, la situation financière au 31 décembre 2005 et les résultats d'exploitation pour l'exercice ayant pris fin à cette date, et qu'ils ont été établis conformément aux normes comptables du système des Nations Unies et aux règles et méthodes comptables de

l'Organisation internationale du Travail, qui sont exposées dans la partie II des informations générales sur les états financiers et les tableaux et qui ont été appliquées de la même manière que lors de l'exercice précédent.

Je considère également que les transactions de l'Organisation internationale du Travail, que j'ai vérifiées par sondage dans le cadre de mon contrôle, ont été conformes, à presque tous les égards, au Règlement financier et aux textes de base.

Conformément au chapitre IX du Règlement financier et au mandat additionnel pour la vérification extérieure des comptes qui lui est annexé, j'ai également établi un rapport détaillé sur ma vérification des états financiers de l'Organisation internationale du Travail.

(Signé) Sir John Bourn
(Contrôleur et Commissaire général, Royaume-Uni),
Commissaire aux comptes.

National audit Office,
Londres.

28 avril 2006.

**5. Etats financiers de l'exercice 2004-05
et tableaux y relatifs**

ETAT I - RECETTES ET DEPENSES, EVOLUTION DES RESERVES ET SOLDE DES FONDS
(TOUTES SOURCES DE FINANCEMENT)
pour l'exercice biennal ayant pris fin le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	FONDS DE FONCTIONNEMENT								Autres fonds gérés par l'OIT (Tableau 2.1)		Coopération technique financée par des fonds extrabudgétaires (Tableau 3.1)	
	Budget ordinaire (Tableau 1.1.1)		Fonds de roulement Compte d'ajustement des recettes Fonds de capitaux liés aux terrains et bâtiments (Tableau 1.1.2)		Autres fonds (Tableau 1.1.3)		TOTAL					
	2004-05	2002-03	2004-05	2002-03	2004-05	2002-03	2004-05	2002-03				
RECETTES												
Contributions fixées pour l'exercice	529 596	434 041					529 596	434 041				
Contributions volontaires									601	524	328 808	247 862
Autres recettes/recettes accessoires:												
Activités productrices de recettes					3 318	3 374	3 318	3 374	310	384		
Fonds reçus en vertu d'accords interorganisations					7 286	6 593	7 286	6 593	9 129	7 797	1 885	14 673
Crédits provenant d'autres fonds					34 315	27 085	34 315	27 085				
Bénéfices tirés des services rendus			1 045	1 665	1 693	1 937	2 738	3 602	207	224	1 781	1 961
Produits des placements, intérêts compris			(980)	22 284	2 583	18 968	1 603	41 252	1	138	(40)	136
Ajustements de change			696	303	909	1 148	1 605	1 451	16	75	564	(7)
Autres recettes												
TOTAL, RECETTES	529 596	434 041	761	24 252	50 104	59 105	580 461	517 398	10 264	9 142	332 998	264 625
DEPENSES	529 076	433 931			89 871	75 741	618 947	509 672	11 504	9 287	318 846	254 828
EXCEDENT (DEFICIT) DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DEPENSES	520	110	761	24 252	(39 767)	(16 636)	(38 486)	7 726	(1 240)	(145)	14 152	9 797
AUTRES AJUSTEMENTS:												
Réévaluation de l'excédent budgétaire	12	40					12	40				
Remboursement du financement du déficit 2002-03 au Fonds de roulement	(11 423)	-					(11 423)	-				
Diminution (augmentation) de la provision pour retards intervenus dans le versement des contributions	(25 147)	(11 661)					(25 147)	(11 661)				
EXCEDENT (DEFICIT) NET DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DEPENSES	(36 038)	(11 511)	761	24 252	(39 767)	(16 636)	(75 044)	(3 895)	(1 240)	(145)	14 152	9 797
Transfert de l'excédent de la période biennale précédente (1)												
Au Fonds pour les systèmes informatiques	-	(5 940)					-	(5 940)				
D'un montant provenant des crédits ouverts sur l'excédent 2000-01	-	(48 999)					-	(48 999)				
Au Fonds pour le bâtiment et le logement	-	(3 267)					-	(3 267)				
A l'excédent non distribué	-	(6 490)					-	(6 490)				
Réévaluation de l'excédent	-	3 529					-	3 529				
Total	-	(61 167)					-	(61 167)				
Ajustements aux réserves et soldes des fonds			10 907	9 776	-	58 206	10 907	67 982	(28)	(51)	(8 640)	(4 643)
Remboursement du financement du déficit 2002-03			11 423	-			11 423	-				
Financement du déficit par :												
Le Fonds de roulement	26 222	11 511	(26 222)	(11 511)			-	-				
Le Compte d'ajustement des recettes	9 816	-	(9 816)	-			-	-				
RESERVES ET SOLDES DES FONDS EN DEBUT D'EXERCICE	-	61 167	110 856	88 339	114 024	72 454	224 880	221 960	10 997	11 193	109 805	104 651
RESERVES ET SOLDES DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	-	-	97 909	110 856	74 257	114 024	172 166	224 880	9 729	10 997	115 317	109 805

(1) A sa 90^e session (2002), la Conférence internationale du Travail a décidé, par dérogation à l'article 18.2 du Règlement financier, de prélever 90 pour cent de l'excédent 2000-01 (90 801 000 francs suisses) pour les activités prioritaires et des investissements limités dans le temps. Du montant prélevé, 4 867 500 francs suisses ont été alloués au Fonds pour le bâtiment et le logement et 8 850 000 francs suisses aux investissements dans les technologies de l'information.

**ETAT II - ACTIF ET PASSIF, RESERVES ET SOLDE DES FONDS (Note 15):
(TOUTES SOURCES DE FINANCEMENT)
au 31 décembre 2005
(en milliers de dollars des Etats-Unis)**

	Fonds de fonctionnement			Autres fonds gérés par l'OIT (Tableau 2.2)			Coopération technique financée par des fonds extrabudgétaires (Tableau 3.2)		
	2004-05	2002-03	Références	2004-05	2002-03	Références	2004-05	2002-03	Références
ACTIF									
Encaisse et dépôts à terme	228 992	279 100	Note 17	421	409		-	273	
Placements	58 282	61 771	Note 18	5 231	5 284	Note 18			
Sommes à recevoir:									
Contributions à recevoir des Etats Membres et des Etats qui ont cessé d'être Membres de l'Organisation	133 400	109 085	Tableau 1.2.1						
A déduire: provision pour retards intervenus dans le versement des contributions	(133 400)	(109 085)							
Soldes interfonds	-	-		4 170	5 306		128 215	113 713	
Autres	16 691	15 780	Note 19	7	57		5 222	2 808	
Terrains et bâtiments (au prix coûtant)	132 887	130 109	Note 20						
TOTAL, ACTIF	436 852	486 760		9 829	11 056		133 437	116 794	
PASSIF									
Contributions reçues en avance	16 901	11 442							
Emprunts à rembourser avant un an	2 826	2 848	Note 22						
Sommes à payer:									
Engagements non réglés	12 801	13 624	Note 23	83	59		212	753	
Soldes interfonds	123 762	119 019					8 622	-	
Autres	7 017	2 297	Note 24	17	-		9 286	6 236	
Montants à verser aux Etats Membres	4 372	4 789	Note 25						
Emprunts à rembourser après un an	53 697	59 806	Note 22						
Comptes spéciaux	5 477	2 829	Note 26						
Fonds reçus en dépôt (CAPS)	37 833	45 226	Note 27						
TOTAL, PASSIF	264 686	261 880		100	59		18 120	6 989	
RESERVES ET SOLDE DES FONDS									
Réserves d'exploitation				4 365	5 728				
Soldes liés à des projets financés par des donateurs							115 317	109 805	
Fonds de roulement	-	15 412	Tableau 1.1.2						
Compte d'ajustement des recettes	21 545	27 989	Tableau 1.1.2						
Fonds de capitaux liés aux terrains et bâtiments	76 364	67 455	Tableau 1.1.2						
Autres	74 257	114 024	Tableau 1.1.3	5 364	5 269				
TOTAL, RESERVES ET SOLDE DES FONDS	172 166	224 880		9 729	10 997		115 317	109 805	
TOTAL, PASSIF, RESERVES ET SOLDE DES FONDS	436 852	486 760		9 829	11 056		133 437	116 794	

ETAT III - EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE - FONDS DE FONCTIONNEMENT
pour l'exercice biennal ayant pris fin le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>2004-05</u>	<u>2002-03</u>	<u>References</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION:			
Excédent/(déficit) net des recettes par rapport aux dépenses	(75 044)	(3 895)	Etat I
(Augmentation) diminution des contributions à recouvrer (1)	-	-	
(Augmentation) diminution des autres sommes à recevoir	(911)	449	Etat II
Augmentation (diminution) des contributions ou paiements reçus en avance	5 459	2 463	Etat II
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	(823)	(4 783)	Etat II
Augmentation (diminution) des autres éléments du passif	4 720	(293)	Etat II
Augmentation (diminution) du montant des comptes spéciaux	2 648	(286)	Etat II
Augmentation (diminution) des fonds reçus en dépôt (SHIF)	(7 393)	6 628	Etat II
A déduire: produit des placements, intérêts compris	(2 738)	(3 602)	Etat I
RENTREES (SORTIES) NETTES LIEES A L'EXPLOITATION	<u>(74 082)</u>	<u>(3 319)</u>	
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT:			
(Augmentation) diminution des investissements	3 489	(10 216)	Etat II
Augmentation (diminution) des soldes interfonds à payer	4 743	5 333	Etat II
Augmentation (diminution) des emprunts	(6 131)	8 802	Etat II
A ajouter: produit des placements, intérêts compris	2 738	3 602	Etat I
RENTREES (SORTIES) NETTES LIEES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT	<u>4 839</u>	<u>7 521</u>	
FLUX DE TRESORERIE LIES A D'AUTRES SOURCES:			
(Augmentation) diminution des terrains et bâtiments	(2 778)	(27 643)	Etat II
Augmentation (diminution) des montants à porter au crédit des Etats Membres	(417)	(7 136)	Etat II
Transfert de l'excédent 2000-01 non distribué	-	(61 167)	Etat I
Remboursement du déficit 2002-03	11 423	-	Etat I
Autres ajustements	10 907	67 982	Etat I
RENTREES (SORTIES) NETTES LIEES A D'AUTRES SOURCES	<u>19 135</u>	<u>(27 964)</u>	
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE ET DES DEPOTS A TERME	<u>(50 108)</u>	<u>(23 762)</u>	
ENCAISSE ET DEPOTS A TERME EN DEBUT D'EXERCICE	<u>279 100</u>	<u>302 862</u>	Etat II
ENCAISSE ET DEPOTS A TERME EN FIN D'EXERCICE	<u>228 992</u>	<u>279 100</u>	Etat II

(1) Les contributions à recevoir sont compensées par une provision équivalente destinée à annuler l'effet des retards dans le versement des contributions.
Il n'y a donc pas d'augmentation ni de diminution des contributions à recevoir.

ETAT IV - Etat des crédits du budget ordinaire pour la période 2004-05
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

Titre	Crédits (1)	Dépenses
Partie I. Budget ordinaire		
A. Organes directeurs	65 079	63 602
B. Objectifs stratégiques	397 927	396 941
C. Services de management	45 791	44 357
D. Autres provisions budgétaires	24 459	23 815
Ajustement pour mouvements de personnel	<u>(4 541)</u>	<u>-</u>
Total Partie I	528 715	528 715
Partie II. Dépenses imprévues		
Dépenses imprévues	875	361
Partie III. Fonds de roulement		
Fonds de roulement	<u>-</u>	<u>-</u>
Total (Parties I-III)	<u>529 590</u>	<u>529 076</u>
Total 2002-03	<u>434 040</u>	<u>433 931</u>

(1) Afin d'améliorer la comparabilité des dépenses engagées en 2004-05, les crédits ont été ajustés pour tenir compte du transfert du budget postal et des ressources du Cabinet du directeur exécutif pour les régions, comme indiqué dans la note qui figure dans l'annexe documentaire 1 du programme et budget 2006-07.

Tableau 1.1.1 - Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds
Fonds de fonctionnement - (Budget ordinaire) pour l'exercice biennal ayant pris fin le 31 décembre 2005
(en milliers de francs suisses et de dollars des Etats-Unis)

	2004-05				2002-03				Références
	Budget		Chiffres effectifs		Budget		Chiffres effectifs		
	Francs suisses	Dollars E.-U.	Francs suisses	Dollars E.-U.	Francs suisses	Dollars E.-U.	Francs suisses	Dollars E.-U.	
RECETTES (1)									
Contributions fixées pour l'exercice	709 658	529 596	709 658	529 596	768 253	434 041	768 253	434 041	(2)
RECETTES TOTALES	709 658	529 596	709 658	529 596	768 253	434 041	768 253	434 041	
DEPENSES (1)									
Partie I - Budget ordinaire		528 715		528 715		433 165		433 165	(3)
Partie II - Dépenses imprévues		875		361		875		766	
DEPENSES TOTALES		529 590		529 076		434 040		433 931	
EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES AVANT AUTRES AJUSTEMENTS, AU TAUX DE CHANGE BUDGETAIRE				520				110	
AUTRES AJUSTEMENTS									
Réévaluation de l'excédent budgétaire				12				40	(4)
Remboursement du déficit de 2002-03				(11 423)				-	(5)
Diminution (augmentation) de la provision pour retards intervenus dans le versement des contributions				(25 147)				(11 661)	(6)
EXCEDENT DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DEPENSES				(47 210)				(14 965)	(11 511)
Financement du déficit par									
le Fonds de roulement			34 351	26 222			14 965	11 511	
le Compte d'ajustement des recettes			12 859	9 816					
Transfert de l'excédent de la période biennale précédente (état I)							(100 927)	(61 167)	
SOLDE DES FONDS EN DEBUT D'EXERCICE				-			100 927	61 167	
SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE				-			-	-	

(1) Les chiffres correspondant aux recettes et aux dépenses exprimés en dollars des Etats-Unis résultent de la conversion en francs suisses au taux de change budgétaire de l'OIT

(2004-05: 1,34 franc suisse pour un dollar; 2002-03: 1,77 franc suisse pour un dollar).

(2) Tel qu'adopté par la Conférence internationale du Travail à sa 91^e session

Montant ajusté après l'adoption du budget pour tenir compte de l'adhésion de la République démocratique du Timor-Leste à l'Organisation le 19 août 2003

Montant ajusté après l'adoption du budget pour tenir compte de l'adhésion de Samoa à l'Organisation le 7 mars 2005

709 651

5

2

709 658

(3) Le détail des dépenses est donné dans l'état IV et dans l'annexe II.

(4) Réévaluation au taux de change mensuel de l'ONU au cours du dernier mois de la période biennale de l'excédent des recettes par rapport aux dépenses d'abord évalué au taux de change budgétaire:

Taux de change applicables (francs suisses par rapport au dollar):	2004-05	2002-03
A Taux de change budgétaire	1,34	1,77
B Taux de change de l'ONU en décembre	1,31	1,30
Excédent des recettes par rapport aux dépenses:		
C En milliers de dollars des Etats-Unis	520	110
D En milliers de francs suisses au taux de change budgétaire (CxA)	697	195
E En milliers de dollars des Etats-Unis au taux de change de l'ONU pour décembre 2003 (D/B)	532	150
F Réévaluation de l'excédent en milliers de dollars des Etats-Unis (E-C)	12	40

(5) Résulte de la conversion en dollars des Etats-Unis de 14 964 475 francs suisses au taux de change des Nations Unies de décembre 2005.

(6) Avec l'introduction de la méthode de comptabilité d'exercice, toutes les contributions payables au cours d'un exercice sont enregistrées comme des recettes au cours de cet exercice (article 10, paragraphe 5), et l'excédent ou le déficit des recettes par dépenses dans un exercice complet est calculé en déduisant les dépenses budgétaires des recettes budgétaires, une provision étant constituée pour tenir compte des retards intervenus dans le versement des contributions. Cette provision est égale à 100 pour cent des contributions non réglées à la date d'établissement des états financiers à la fin de l'exercice (article 18, paragraphe 1). Les contributions en suspens au 31 décembre 2005 s'élevaient à 174 753 584 francs suisses, alors qu'au 31 décembre 2003 ce montant était de 141 810 523 francs suisses. La provision pour retards intervenus dans le versement des contributions a donc été augmentée de 32 943 061 francs suisses ou \$25 147 375 au taux de change de décembre 2005.

Un état récapitulatif des contributions figure dans le tableau 1.2.1.

Tableau 1.1.1.1 - Postes de dépenses supplémentaires de 2004-05 approuvés par le Conseil d'administration

Sessions du Conseil d'administration	Description des postes	Montant en dollars E.-U.
288 ^e (novembre 2003)	Mise en œuvre de mesures visant à améliorer la sécurité dans le bâtiment du siège	780 000 (1)
288 ^e (novembre 2003) (GB.288/PFA/14/1)	Commission d'enquête concernant le Bélarus	577 000 (2)
288 ^e (novembre 2003) (GB.288/PFA/14/2)	Elaboration d'un code de bonnes pratiques rédactionnelles pour la préparation des normes internationales du travail	105 000 (2)
291 ^e (novembre 2004) (GB.291/PFA/13/1)	Délégation du Conseil d'administration au Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine tenu à Ouagadougou en septembre 2004	11 500 (2)
	Total	1 473 500

(1) Ces dépenses seront financées en premier lieu par des économies réalisées dans la Partie I du budget. A défaut, elles seront financées par prélèvement sur la Partie II du budget.

(2) Ces dépenses seront financées en premier lieu par des économies réalisées dans la Partie I du budget.

Tableau 1.1.2 - Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds
Fonds de fonctionnement - (Fonds de roulement, Compte d'ajustement des recettes et fonds de capitaux liés aux terrains et bâtiments) (1)
pour l'exercice biennal ayant pris fin le 31 décembre 2005
(en milliers de francs suisses et de dollars des Etats-Unis)

	Fonds de roulement				Compte d'ajustement des recettes				Fonds de capitaux liés aux terrains et bâtiments (2) (en dollars E.-U.)		TOTAL (en dollars E.-U.)	
	2004-05 <i>Francs suisses</i>	Dollars E.-U.	2002-03 <i>Francs suisses</i>	Dollars E.-U.	2004-05 <i>Francs suisses</i>	Dollars E.-U.	2002-03 <i>Francs suisses</i>	Dollars E.-U.	2004-05	2002-03	2004-05	2002-03
RECETTES												
Autres recettes/recettes accessoires:												
Produit des placements, intérêts compris (3):												
Sur le Fonds de roulement					525	419	386	273			419	273
Autres intérêts courus					799	626	2 014	1 392			626	1 392
					1 324	1 045	2 400	1 665			1 045	1 665
Ajustements de change												
Gains (pertes) de change					203	128	(381)	(288)			128	(288)
Réévaluation du solde des fonds		(118)		5 711	-	(280)	-	5 186	(710)	11 675	(1 108)	22 572
		(118)		5 711	203	(152)	(381)	4 898	(710)	11 675	(980)	22 284
Autres recettes					834	696	428	303			696	303
TOTAL, RECETTES		(118)		5 711	2 361	1 589	2 447	6 866	(710)	11 675	761	24 252
DEPENSES												
EXCEDENT (DEFICIT) DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DEPENSES		(118)		5 711	2 361	1 589	2 447	6 866	(710)	11 675	761	24 252
Annulation d'engagements de dépenses de la période précédente					2 337	1 783	3 393	2 610			1 783	2 610
Crédits pour les contributions dues par l'Afghanistan et l'Argentine (4)	(649)	(495)	-	-							(495)	-
Terrains et immeubles acquis:												
Lima									955	1 762	955	1 762
Dar es-Salaam									864	52	864	52
Santiago									1 888	19	1 888	19
Remboursement du capital du prêt pour le bâtiment du siège									-			
									5 912	5 333	5 912	5 333
Financement du déficit 2002-03	14 964	11 423	(14 964)	(11 511)							11 423	(11 511)
Financement du déficit 2004-05	(34 351)	(26 222)	-	-	(12 859)	(9 816)	-	-			(36 038)	-
RESERVES ET SOLDE DES FONDS EN DEBUT D'EXERCICE	20 036	15 412	35 000	21 212	36 386	27 989	30 546	18 513	67 455	48 614	110 856	88 339
RESERVES ET SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	-	-	20 036	15 412	28 225	21 545	36 386	27 989	76 364	67 455	97 909	110 856

(1) Le Fonds de roulement et le Compte d'ajustement des recettes sont entièrement en francs suisses tandis que les fonds de capitaux liés aux terrains et bâtiments ne le sont qu'en partie (en ce qui concerne le bâtiment du siège). En conséquence, les soldes des fonds sont soit intégralement, soit partiellement valorisés en dollars des Etats-Unis au taux de change comptable mensuel de l'ONU en vigueur à la fin de chaque exercice (2004-05: 1,31 franc suisse pour un dollar en décembre 2005; 2002-03: 1,30 franc suisse pour un dollar en décembre 2003).

(2) Voir la note 20 de l'état II, qui donne des détails sur les fonds des capitaux liés aux terrains et bâtiments.

(3) Les autres intérêts échus comprennent notamment 40 pour cent des intérêts courus sur les fonds temporairement excédentaires du budget ordinaire.

(4) A sa 91^e session (juin 2003), la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail a décidé, en dérogation au chapitre V du Règlement financier, de prélever une somme de 28 386 francs suisses pour financer la contribution due par l'Afghanistan pour 2004 et 620 944 francs suisses pour financer la contribution due par l'Argentine pour 2004. Ces sommes seront remboursées au Fonds de roulement au moyen des excédents temporaires des recettes par rapport aux dépenses tels que définis au paragraphe 1 de l'article 18 du Règlement financier qui viendraient à se dégager.

**Tableau 1.1.3 - Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds
Fonds de fonctionnement - (Autres fonds)
pour l'exercice biennal ayant pris fin le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars des Etats-Unis)**

	Autres fonds (Tableau 1.1.3.1)		Autres fonds (Tableau 1.1.3.2)		TOTAL	
	2004-05	2002-03	2004-05	2002-03	2004-05	2002-03
RECETTES						
Autres recettes/recettes accessoires:						
Activités productrices de recettes	3 318	3 374	-	-	3 318	3 374
Crédits provenant d'autres fonds	831	687	6 455	5 906	7 286	6 593
Bénéfices tirés de services rendus			34 315	27 085	34 315	27 085
Produit des placements, intérêts compris	247	248	1 446	1 689	1 693	1 937
Ajustements de change	26	2 220	2 557	16 748	2 583	18 968
Autres recettes	732	889	177	259	909	1 148
TOTAL, RECETTES	5 154	7 418	44 950	51 687	50 104	59 105
DEPENSES	8 005	6 924	81 866	68 817	89 871	75 741
EXCEDENT (DEFICIT) DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DEPENSES	(2 851)	494	(36 916)	(17 130)	(39 767)	(16 636)
Virement de l'excédent 2000-01						
Au Fonds pour les systèmes informatiques			-	5 940	-	5 940
D'un montant provenant des crédits ouverts sur l'excédent 2000-01			-	48 999	-	48 999
Au Fonds pour le bâtiment et le logement	-	3 267			-	3 267
RESERVES ET SOLDE DES FONDS EN DEBUT D'EXERCICE	13 501	9 740	100 523	62 714	114 024	72 454
RESERVES ET SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	10 650	13 501	63 607	100 523	74 257	114 024

Tableau 1.1.3.1 - Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds
Fonds de fonctionnement - (Autres fonds)
pour l'exercice biennal ayant pris fin le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Fonds pour le bâtiment et le logement (1)		Fonds d'avances remboursables pour les publications		Caisse d'indemnisation		Fonds d'assurance cautionnement		Fonds de versements spéciaux		Fonds du prix Nobel de la paix		TOTAL	
	2004-05	2002-03	2004-05	2002-03	2004-05	2002-03	2004-05	2002-03	2004-05	2002-03	2004-05	2002-03	2004-05	2002-03
RECETTES														
Autres recettes/recettes accessoires:														
Activités productrices de recettes	483	526	2 835	2 848									3 318	3 374
Crédits provenant d'autres fonds	295	213			387	362			149	112			831	687
Produit des placements, intérêts compris	205	152	(6)	3	4	20	25	38	6	15	13	20	247	248
Ajustements de change	25	2 220	1	-									26	2 220
Autres recettes			28	69	704	820							732	889
TOTAL, RECETTES	1 008	3 111	2 858	2 920	1 095	1 202	25	38	155	127	13	20	5 154	7 418
DEPENSES	3 530	2 217	3 018	3 443	1 233	1 120			195	119	29	25	8 005	6 924
EXCEDENT (DEFICIT) DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DEPENSES	(2 522)	894	(160)	(523)	(138)	82	25	38	(40)	8	(16)	(5)	(2 851)	494
Virement de l'excédent 2000-01 (2)	-	3 267											-	3 267
RESERVES ET SOLDE DES FONDS EN DEBUT D'EXERCICE	10 735	6 574	161	684	363	281	1 180	1 142	444	436	618	623	13 501	9 740
RESERVES ET SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	8 213	10 735	1	161	225	363	1 205	1 180	404	444	602	618	10 650	13 501

(1) Le fonds est en francs suisses. En conséquence, les soldes de fonds sont valorisés en dollars des Etats-Unis au taux de change comptable mensuel de l'ONU en vigueur le dernier mois de chaque exercice (2004-05: 1,31 franc suisse pour un dollar E.-U. en décembre 2005; 2002-03: 1,30 franc suisse pour un dollar E.-U. en décembre 2003).

(2) A sa 90^e session (2002), la Conférence internationale du Travail a décidé, par dérogation à l'article 18.2 du Règlement financier, de prélever 90 801 000 francs suisses de l'excédent 2000-01 pour les activités prioritaires et des investissements limités dans le temps. Du montant prélevé, 4 867 500 francs suisses ont été alloués au Fonds pour le bâtiment et le logement.

Tableau 1.1.3.2 - Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds
Fonds de fonctionnement - (Autres fonds)
pour l'exercice biennal ayant pris fin le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Appui au programme		Compte des indemnités de fin de contrat (1)		Crédits ouverts sur l'excédent de trésorerie antérieure (Note 28) (4)		Fonds pour les systèmes informatiques (2)		Fonds de réserve pour les comptes extrabudgétaires		TOTAL	
	2004-05	2002-03	2004-05	2002-03	2004-05	2002-03	2004-05	2002-03	2004-05	2002-03	2004-05	2002-03
RECETTES												
Autres recettes/recettes accessoires:												
Crédits provenant d'autres fonds	-		6 455	5 906	-		-	-			6 455	5 906
Bénéfices tirés de services rendus (3)	34 315	27 085	-		-		-				34 315	27 085
Produit des placements, intérêts compris	236	428	344	578	552	417	314	266			1 446	1 689
Ajustements de change	9	1	1	-	1 748	10 432	799	6 315			2 557	16 748
Autres recettes accessoires	177	259	-		-		-				177	259
TOTAL, RECETTES	34 737	27 773	6 800	6 484	2 300	10 849	1 113	6 581			44 950	51 687
TOTAL, DEPENSES	21 221	30 361	6 343	6 930	19 825	14 838	34 477	16 688			81 866	68 817
EXCEDENT (DEFICIT) DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DEPENSES	13 516	(2 588)	457	(446)	(17 525)	(3 989)	(33 364)	(10 107)			(36 916)	(17 130)
Virement de l'excédent de 2000-01 (2)												
Au Fonds pour les systèmes informatiques					(16 570)	-	16 570	5 940			-	5 940
D'un montant provenant des crédits ouverts sur l'excédent 2000-01					-	48 999					-	48 999
RESERVES ET SOLDE DES FONDS EN DEBUT D'EXERCICE	15 133	17 721	18 196	18 642	47 798	2 788	19 371	23 538	25	25	100 523	62 714
RESERVES ET SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	28 649	15 133	18 653	18 196	13 703	47 798	2 577	19 371	25	25	63 607	100 523

- (1) Le montant estimatif des engagements pour les indemnités de fin de contrat au 31 décembre 2005 était de 105,9 millions de dollars. Le Fonds des indemnités de fin de contrat sert à financer les indemnités de rapatriement et autres indemnités statutaires à payer en fin de contrat conformément aux articles 11.4, 11.5 et 11.6 du Statut du personnel. Il est alimenté par une provision, incluse dans le coût du personnel, à raison de 3,5 pour cent du traitement de base des fonctionnaires réunissant les conditions requises et par les intérêts produits par le fonds.
- (2) A sa 90^e session (2002), la Conférence internationale du Travail a décidé, par dérogation à l'article 18.2 du Règlement financier, de prélever 90 801 000 francs suisses de l'excédent 2000-01 pour les activités prioritaires et des investissements limités dans le temps. Du montant prélevé, 8 850 000 francs suisses ont été alloués au Fonds pour les systèmes informatiques. Le total du reliquat de 16,6 millions de dollars des gains de change réalisés a été transféré de l'excédent de 2000-01 au Fonds pour les systèmes informatiques en accord avec la décision du Conseil d'administration GB.291/PFA/7.
- (3) Comprend des intérêts s'élevant à 339 472 dollars courus sur le solde des fonds extrabudgétaires pour la coopération technique qui ne sont pas spécifiquement attribuables aux donateurs (2002-03: 574 209 dollars).
- (4) Les crédits ouverts sur l'excédent de trésorerie de 1990-91, 1992-93 et 2000-01 approuvés par la Conférence internationale du Travail. Le fonds est en francs suisses. En conséquence, les soldes de fonds sont valorisés en dollars des Etats-Unis au taux de change comptable mensuel de l'ONU en vigueur le dernier mois de chaque exercice (2004-05: 1,31 franc suisse pour un dollar E.-U. en décembre 2005; 2002-03: 1,30 franc suisse pour un dollar E.-U. en décembre 2003).

**Tableau 1.2.1 - Contributions reçues des Etats Membres et montants dus au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT - Résumé (en francs suisses)
pour l'exercice biennal ayant pris fin au 31 décembre 2005**

Détails	Solde dû au 01.01.04 (1)	Contributions fixées pour 2004-05	Total des montants dus	Montants reçus ou crédités (2)			Solde dû au 31.12.05
				2004	2005	Total	
A. Contributions fixées pour l'exercice 2004-05:							
2004 - Dans le cadre du budget		354 830 269	354 830 269	320 753 352	20 332 414	341 085 766	13 744 503
2005 - Dans le cadre du budget		354 828 216	354 828 216		242 367 956	242 367 956	112 460 260
Total des contributions fixées pour l'exercice 2004-05		709 658 485	709 658 485	320 753 352	262 700 370	583 453 722	126 204 763
B. Contributions dues par les Etats Membres au titre d'exercices antérieurs	135 123 442		135 123 442	69 358 087	23 856 713	93 214 800	41 908 642
C. Montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT	6 687 081		6 687 081	23 452	23 450	46 902	6 640 179
Total des contributions fixées et des montants dus au titre d'exercices antérieurs	141 810 523		141 810 523	69 381 539	23 880 163	93 261 702	48 548 821
Total pour 2004-05	141 810 523	709 658 485	851 469 008	390 134 891	286 580 533	676 715 424	174 753 584
Total pour 2002-03	126 651 615	768 253 157	894 904 772	400 495 680	352 598 569	753 094 249	141 810 523

Solde dû en dollars E.-U. au taux de change mensuel fixé pour décembre 2005 pour les opérations de l'ONU (1,31 franc suisse pour un dollar E.-U.)

133 399 682

(1) Ne comprend pas les contributions fixées pour 2004.

(2) Comprend les montants portés au crédit des Etats Membres au titre:

	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Du système d'incitation au prompt versement des contributions respectivement pour 2002 et 2003	21 575	347 987
Des excédents de trésorerie accumulés au cours des exercices précédents	2 731 183	-
De la moitié de la prime nette accumulée au cours des exercices précédents	1 801 278	144 594
Crédits du Fonds de roulement	649 330	0
Total des montants crédités	<u><u>5 203 366</u></u>	<u><u>492 581</u></u>

Tableau 1.2.1.1 - Contributions des Etats Membres et montants dus au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT - Détail (en francs suisses)
pour l'exercice biennal ayant pris fin au 31 décembre 2005

Etats	Contributions fixées pour 2004-2005						Contributions fixées pour les exercices antérieurs				Année civile de contribution	Total dû au 31.12.05		
	2004		2005		2005		Solde dû au 31.12.05	Solde dû au 01.01.04	Montant reçu ou crédité				Solde dû au 31.12.05	
	%	Montant	en 2004	en 2005	%	Montant			en 2004	en 2005				
Afghanistan	0.00900	31 934	31 934	-	0.002	7 097	7 097	-	-	-	-	-	-	
Afrique du Sud	0.40200	1 426 398	1 426 398	-	0.292	1 036 090	1 036 090	-	-	-	-	-	-	
Albanie	0.00300	10 645	10 645	-	0.005	17 741	17 741	-	-	-	-	-	-	
Algérie	0.06900	244 829	244 829	-	0.076	269 667	269 667	-	-	-	-	-	-	
Allemagne	9.62000	34 134 194	34 134 194	-	8.670	30 763 353	30 763 353	-	-	-	-	-	-	
Angola	0.00200	7 097	7 097	-	0.001	3 548	3 548	-	-	-	-	-	-	
Antigua-et-Barbuda (2)	0.00200	7 097	-	-	0.003	10 645	-	17 742	268 101	-	268 101	1991-04	285 843	
Arabie saoudite	0.54500	1 933 798	1 933 798	-	0.714	2 533 453	1 270 349	1 263 104	-	-	-	-	1 263 104	
Argentine	1.13100	4 013 074	620 944	-	0.957	3 395 678	-	6 787 808	9 626 482	2 950 000	2 690 000	3 986 482	2003-04	10 774 290
Arménie (1)	0.00200	7 097	-	-	0.002	7 097	7 097	-	1 935 666	7 097	48 000	1 880 569	1993-04	1 887 666
Australie	1.60200	5 684 301	5 684 301	-	1.593	5 652 367	5 652 367	-	-	-	-	-	-	
Autriche	0.93200	3 306 972	3 306 972	-	0.860	3 051 498	3 051 498	-	-	-	-	-	-	
Azerbaïdjan (2)	0.00400	14 193	-	-	0.005	17 741	-	31 934	3 601 053	76 058	17 741	3 507 254	1992-04	3 539 188
Bahamas	0.01200	42 579	42 579	-	0.013	46 127	46 127	-	-	-	-	-	-	
Bahrein	0.01800	63 869	63 869	-	0.030	106 448	106 448	-	-	-	-	-	-	
Bangladesh	0.01000	35 483	35 483	-	0.010	35 483	35 483	-	34 765	34 765	-	-	-	
Barbade	0.00900	31 934	30 300	1 634	0.010	35 483	35 483	-	27 031	27 031	-	-	-	
Bélarus (1)	0.01900	67 417	67 417	-	0.018	63 869	63 869	-	2 295 015	244 314	157 746	1 892 955	1995-97	1 892 955
Belgique	1.11200	3 945 657	3 945 657	-	1.070	3 796 631	3 796 631	-	-	-	-	-	-	
Belize	0.00100	3 548	3 548	-	0.001	3 548	3 548	-	-	-	-	-	-	
Bénin	0.00200	7 097	6 873	224	0.002	7 097	7 008	89	8 257	8 257	-	-	89	
Bolivie	0.00800	28 386	1 158	-	0.009	31 934	-	59 162	34 123	-	30 730	3 393	2003-04	62 555
Bosnie-Herzégovine	0.00400	14 193	14 193	-	0.003	10 645	10 645	-	-	-	-	-	-	
Botswana	0.01000	35 483	35 483	-	0.012	42 579	42 579	-	-	-	-	-	-	
Bésil	2.35300	8 349 039	-	1 532 883	1.524	5 407 538	-	12 223 694	21 879 334	5 305 927	16 573 407	-	2004	12 223 694
Bulgarie	0.01300	46 127	46 127	-	0.017	60 320	60 320	-	-	-	-	-	-	
Burkina Faso	0.00200	7 097	7 097	-	0.002	7 097	7 097	-	-	-	-	-	-	
Burundi	0.00100	3 548	166	3 382	0.001	3 548	3 548	-	3 841	-	3 841	-	-	
Cambodge (1)	0.00200	7 097	-	7 097	0.002	7 097	6	7 091	297 676	26 984	78	270 614	1985-94	277 705
Cameroun	0.00900	31 934	8 445	23 489	0.008	28 386	28 386	-	30 870	30 870	-	-	-	
Canada	2.51900	8 938 049	8 938 049	-	2.816	9 991 880	9 991 880	-	-	-	-	-	-	
Cap-Vert (1)	0.00100	3 548	342	3 206	0.001	3 548	8	3 540	91 556	-	6 834	84 722	1994-96	88 262
Chili	0.20900	741 585	108 019	326 586	0.223	791 260	-	1 098 240	331 521	331 521	-	-	2004	1 098 240
Chine	1.50900	5 354 314	5 354 314	-	2.055	7 291 660	7 291 660	-	5 626 626	5 626 626	-	-	-	
Chypre	0.03700	131 285	131 285	-	0.039	138 382	138 382	-	-	-	-	-	-	
Colombie	0.19800	702 554	115	702 439	0.155	549 979	549 979	-	321 382	18 310	303 072	-	-	
Comores (2)	0.00100	3 548	-	-	0.001	3 548	-	7 096	525 986	-	-	525 986	1980-04	533 082
Congo	0.00100	3 548	1 464	-	0.001	3 548	-	5 632	4 353	-	-	4 353	2002-04	9 985
Corse, République de	1.82300	6 468 465	6 468 465	-	1.798	6 379 759	2 677 275	3 702 484	-	-	-	-	-	
Costa Rica	0.01900	67 417	39 944	27 473	0.030	106 448	28 167	78 281	-	-	-	-	-	
Côte d'Ivoire	0.00900	31 934	2 327	-	0.010	35 483	35	65 055	34 118	34 118	-	-	2004	65 055
Croatie	0.03800	134 834	4 800	130 034	0.037	131 285	1 251	130 034	-	-	-	-	-	
Cuba	0.02900	102 899	78 352	24 547	0.043	152 575	152 575	-	18 917	18 917	-	-	-	
Danemark	0.73800	2 618 611	2 618 611	-	0.719	2 551 194	2 551 194	-	-	-	-	-	-	
Djibouti (2)	0.00100	3 548	-	-	0.001	3 548	-	7 096	91 617	-	-	91 617	1995-96+98-04	98 713
Dominique	0.00100	3 548	3 548	-	0.001	3 548	9	3 539	-	-	-	-	-	
Egypte	0.08000	283 860	55	283 805	0.120	425 790	425 790	-	-	-	-	-	-	
El Salvador	0.01800	63 869	10	63 859	0.022	78 062	78 062	-	66 187	-	66 187	-	-	
Emirats arabes unis	0.19900	706 102	706 102	-	0.235	833 839	833 839	-	-	-	-	-	-	
Equateur	0.02400	85 158	85 158	-	0.019	67 417	67 417	-	7 731	7 731	-	-	-	
Erythrée	0.00100	3 548	-	-	0.001	3 548	-	-	-	-	-	-	-	
Espagne	2.48034	8 800 874	8 800 874	-	2.523	8 952 242	8 952 242	-	-	-	-	-	-	
Estonie	0.01000	35 483	35 483	-	0.012	42 579	42 579	-	-	-	-	-	-	
Etats-Unis	22.00000	78 061 566	63 562 202	14 499 364	22.000	78 061 566	54 035 999	24 025 567	32 882 238	32 882 238	-	-	-	
Ethiopie	0.00400	14 193	14 193	-	0.004	14 193	14 193	-	-	-	-	-	-	
Ex-République yougoslave de Macédoine	0.00600	21 290	-	-	0.006	21 290	-	42 580	23 048	23 048	-	-	2004	42 580
Fidji (les)	0.00400	14 193	14 193	-	0.004	14 193	14 193	-	-	-	-	-	-	

Tableau 1.2.1.1 - Contributions des Etats Membres et montants dus au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT - Détail (en francs suisses)
pour l'exercice biennal ayant pris fin au 31 décembre 2005

Etats	Contributions fixées pour 2004-2005							Contributions fixées pour les exercices antérieurs					Année civile de contribution	Total dû au 31.12.05
	2004		2005		2005		Solde dû au 31.12.05	Solde dû au 01.01.04	Montant reçu ou crédité		Solde dû au 31.12.05			
	%	Montant	en 2004	en 2005	%	Montant			en 2004	en 2005				
Finlande	0.51400	1 823 802	1 823 802	-	0.533	1 891 219	1 891 219	-	-	-	-	-	-	-
France	6.36700	22 591 727	22 591 727	-	6.036	21 417 255	21 417 255	-	-	-	-	-	-	-
Gabon	0.01400	49 675	2 481	47 194	0.009	31 934	19 363	12 571	33 546	-	33 546	-	-	12 571
Gambie (2)	0.00100	3 548	-	-	0.001	3 548	-	7 096	56 388	-	-	56 388	1997-04	63 484
Géorgie (1)	0.00500	17 741	-	-	0.003	10 645	-	28 386	3 054 161	-	3 054 161	-	1993-04	3 082 547
Ghana	0.00500	17 741	17 741	-	0.004	14 193	-	14 193	43 554	43 554	-	-	-	14 193
Grèce	0.53100	1 884 122	1 884 122	-	0.530	1 880 574	1 775 767	104 807	1 966 821	1 966 821	-	-	-	104 807
Grenade	0.00100	3 548	-	-	0.001	3 548	1 285	-	2 263	-	-	-	-	2 263
Guatemala	0.02600	92 255	92 255	-	0.030	106 448	106 448	-	-	-	-	-	-	-
Guinée	0.00300	10 645	1 553	9 092	0.003	10 645	10 645	-	-	-	18 162	-	18 162	-
Guinée équatoriale	0.00100	3 548	1 686	-	0.002	7 097	-	8 959	4 186	-	-	4 186	2002-04	13 145
Guinée-Bissau (2)	0.00100	3 548	1 240	-	0.001	3 548	4	5 852	228 015	-	-	228 015	1992-01-2003-04	233 867
Guyana	0.00100	3 548	3 095	-	0.001	3 548	13	3 988	-	-	-	-	2004	3 988
Haiti	0.00200	7 097	-	-	0.003	10 645	-	17 742	18 338	18 338	-	-	2004	17 742
Honduras	0.00500	17 741	17 741	-	0.005	17 741	17 741	-	-	-	-	-	-	-
Hongrie	0.11800	418 694	418 694	-	0.126	447 080	447 080	-	-	-	-	-	-	-
Iles Salomon (2)	0.00100	3 548	-	-	0.001	3 548	-	7 096	17 517	-	17 517	-	1999-04	24 613
Inde	0.33600	1 192 213	1 192 213	-	0.421	1 493 814	1 493 814	-	-	-	-	-	-	-
Indonésie	0.19700	699 006	699 006	-	0.142	503 852	503 852	-	788 458	788 458	-	-	-	-
Iran, République islamique d'	0.26800	950 932	72 984	-	0.157	557 076	-	1 435 024	1 009 456	936 732	-	72 724	2003-04	1 507 748
Iraq (1)	0.13400	475 466	-	-	0.016	56 772	-	532 238	5 652 327	-	-	5 652 327	1988-04	6 184 565
Irlande	0.29000	1 028 993	1 028 993	-	0.350	1 241 888	1 241 875	13	-	-	-	-	-	13
Islande	0.03200	113 544	113 544	-	0.034	120 641	120 641	-	-	-	-	-	-	-
Israël	0.40900	1 451 235	44 620	733 052	0.467	1 657 034	-	2 330 597	3 057 633	1 641 886	1 415 747	-	2004	2 330 597
Italie	4.98753	17 697 018	17 697 018	-	4.890	17 350 957	17 350 957	-	1 493 635	1 493 635	-	-	-	-
Jamahiriya arabe libyenne	0.06600	234 185	188 882	45 303	0.132	468 369	468 369	-	52 370	52 370	-	-	-	-
Jamaïque	0.00400	14 193	14 193	-	0.008	28 386	28 386	-	-	-	-	-	-	-
Japon	19.21804	68 190 468	68 190 468	-	19.485	69 137 710	-	69 137 710	9 218 281	9 218 281	-	-	-	69 137 710
Jordanie	0.00800	28 386	28 386	-	0.011	39 031	39 031	-	-	-	-	-	-	-
Kazakhstan (1)	0.02700	95 803	95 803	-	0.025	88 706	88 706	-	4 374 702	257 335	257 335	3 860 032	1994-99	3 860 032
Kenya	0.00800	28 386	28 386	-	0.009	31 934	31 934	-	-	-	-	-	-	-
Kirghizistan (2)	0.00100	3 548	-	-	0.001	3 548	-	7 096	1 124 749	-	-	1 124 749	1992-04	1 131 845
Kiribati	0.00100	3 548	3 548	-	0.001	3 548	3 538	10	-	-	-	-	-	10
Koweït	0.14500	514 497	514 497	-	0.162	574 817	574 817	-	-	-	-	-	-	-
Lesotho	0.00100	3 548	3 548	-	0.001	3 548	3 548	-	-	-	-	-	-	-
Lettonie (1)	0.01000	35 483	35 483	-	0.015	53 224	53 224	-	803 069	227 709	143 840	431 520	1997-98	431 520
Liban	0.01200	42 579	42 579	-	0.024	85 158	8 669	76 489	42 328	42 328	-	-	-	76 489
Libéria (1)	0.00100	3 548	3 548	-	0.001	3 548	7	3 541	202 620	11 919	-	190 701	1993-99	194 242
Lituanie	0.01700	60 320	60 320	-	0.024	85 158	84 579	579	31 139	31 139	-	-	-	579
Luxembourg	0.07900	280 312	280 312	-	0.077	273 215	273 215	-	-	-	-	-	-	-
Madagascar	0.00300	10 645	528	10 117	0.003	10 645	216	10 429	-	-	-	-	-	10 429
Malaisie	0.23100	819 646	819 646	-	0.203	720 295	720 295	-	-	-	-	-	-	-
Malawi	0.00200	7 097	2 374	-	0.001	3 548	20	8 251	-	-	-	-	2004	8 251
Mali	0.00200	7 097	7 097	-	0.002	7 097	7 097	-	199	199	-	-	-	-
Malte	0.01500	53 224	53 224	-	0.014	49 675	49 675	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	0.04300	152 575	152 575	-	0.047	166 768	166 768	-	-	-	-	-	-	-
Maurice	0.01100	39 031	39 031	-	0.011	39 031	39 031	-	-	-	-	-	-	-
Mauritanie	0.00100	3 548	3 548	-	0.001	3 548	3 101	447	400	400	-	-	-	447
Mexique	1.06900	3 793 082	3 793 082	-	1.885	6 688 457	6 688 457	-	-	-	-	-	-	-
Moldova, République de (1)	0.00200	7 097	-	-	0.001	3 548	3 548	7 097	2 722 249	-	-	2 722 249	1992-04	2 729 346
Mongolie	0.00100	3 548	3 548	-	0.001	3 548	3 548	-	-	-	-	-	-	-
Mozambique	0.00100	3 548	166	3 084	0.001	3 548	5	3 841	3 841	3 382	459	-	2004	3 841
Myanmar	0.01000	35 483	35 483	-	0.010	35 483	35 483	-	-	-	-	-	-	-
Namibie	0.00700	24 838	24 838	-	0.006	21 290	21 290	-	-	-	-	-	-	-
Népal	0.00400	14 193	-	14 193	0.004	14 193	14 193	-	28 928	-	28 928	-	-	-
Nicaragua	0.00100	3 548	2 161	1 387	0.001	3 548	3 548	-	865	865	-	-	-	-
Niger	0.00100	3 548	-	3 548	0.001	3 548	3 285	263	12 831	11 863	968	-	-	263

**Tableau 1.2.1.1 - Contributions des Etats Membres et montants dus au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT - Détail (en francs suisses)
pour l'exercice biennal ayant pris fin au 31 décembre 2005**

Etats	Contributions fixées pour 2004-2005								Contributions fixées pour les exercices antérieurs					Total dû au 31.12.05	
	2004				2005				Solde dû au 31.12.05	Solde dû au 01.01.04	Montant reçu ou crédité		Solde dû au 31.12.05		Année civile de contribution
	Contributions fixées		Montant reçu ou crédité		Contributions fixées		Montant reçu ou crédité				en 2004	en 2005			
%	Montant	en 2004	en 2005	%	Montant	en 2005	en 2005								
Nigéria	0.06700	237 733	237 733	-	0.042	149 027	149 027	-	-	-	-	-	-	-	
Norvège	0.63600	2 256 689	2 256 689	-	0.680	2 412 812	2 412 812	-	-	-	-	-	-	-	
Nouvelle-Zélande	0.23700	840 936	840 936	-	0.221	784 164	784 164	-	-	-	-	-	-	-	
Oman	0.06000	212 895	212 895	-	0.070	248 378	248 378	-	-	-	-	-	-	-	
Ouganda	0.00500	17 741	4	11 237	0.006	21 290	25	27 765	11 342	-	11 342	-	2004	27 765	
Ouzbékistan (2)	0.01100	39 031	-	-	0.014	49 675	-	88 706	1 295 145	-	-	1 295 145	1996-04	1 383 851	
Pakistan	0.06000	212 895	9 593	203 302	0.055	195 154	139 243	55 911	291 230	176 146	115 084	-	-	55 911	
Panama	0.01800	63 869	44 064	19 805	0.019	67 417	38 927	28 490	-	-	-	-	-	28 490	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0.00600	21 290	-	10 592	0.003	10 645	53	21 290	-	-	-	-	2004	21 290	
Paraguay (1)	0.01600	56 772	56 772	-	0.012	42 579	42 579	-	854 453	-	42 723	811 730	1974-90+98-03	811 730	
Pays-Bas	1.71100	6 071 061	6 071 061	-	1.691	6 000 096	6 000 096	-	-	-	-	-	-	-	
Pérou	0.11600	411 597	-	-	0.092	326 439	-	738 036	1 176 158	303 938	442 283	429 937	2003-04	1 167 973	
Philippines	0.09900	347 729	44 569	85 619	0.095	337 084	-	554 425	302 691	302 691	-	-	2004	554 425	
Pologne (1)	0.37200	1 319 950	1 319 950	-	0.461	1 635 745	1 635 745	-	3 163 765	790 942	790 942	1 581 881	1986-87	1 581 881	
Portugal	0.45500	1 614 455	1 614 455	-	0.470	1 667 679	1 667 679	-	-	-	-	-	-	-	
Qatar	0.03300	117 092	117 092	-	0.064	227 088	227 088	-	-	-	-	-	-	-	
République arabe syrienne	0.07900	280 312	280 312	-	0.038	134 834	131 304	3 530	-	-	-	-	-	3 530	
République centrafricaine (2)	0.00100	3 548	-	-	0.001	3 548	8	7 088	140 499	175	-	140 324	1994-00+2004	147 412	
République démocratique du Congo (1)	0.00400	14 193	2	14 191	0.003	10 645	52	10 593	88 779	1 113	34 973	52 693	1988-00	63 286	
République démocratique pop. lao	0.00100	3 548	3 548	-	0.001	3 548	3 548	-	36 885	36 885	-	-	-	-	
République dominicaine	0.02200	78 062	78 062	-	0.035	124 189	124 189	-	-	-	-	-	-	-	
République tchèque	0.20000	709 651	709 651	-	0.183	649 330	649 330	-	-	-	-	-	-	-	
Roumanie	0.05700	202 250	202 250	-	0.060	212 895	212 895	-	-	-	-	-	-	-	
Royaume-Uni	5.45100	19 341 527	19 341 527	-	6.133	21 761 436	21 761 436	-	-	-	-	-	-	-	
Russie, Fédération de	1.18200	4 194 035	3 508 457	685 578	1.101	3 906 627	3 906 617	10	377 415	377 415	-	-	-	10	
Rwanda	0.00100	3 548	3 548	-	0.001	3 548	12	3 536	-	-	-	-	-	3 536	
Sainte-Lucie	0.00200	7 097	7 097	-	0.002	7 097	4 935	2 162	7 415	7 415	-	-	-	2 162	
Saint-Kitts-et-Nevis	0.00100	3 548	165	-	0.001	3 548	-	6 931	3 836	-	3 714	122	2003-04	7 053	
Saint-Marin	0.00200	7 097	7 097	-	0.003	10 645	10 645	-	-	-	-	-	-	-	
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0.00100	3 548	3 548	-	0.001	3 548	356	3 192	3 841	3 841	-	-	-	3 192	
Samoa	0.00000	-	-	-	0.001	2 916	-	2 916	-	-	-	-	-	2 916	
Sao Tomé-et-Principe (2)	0.00100	3 548	-	-	0.001	3 548	-	7 096	222 121	-	-	222 121	1992-04	229 217	
Sénégal	0.00500	17 741	17 622	119	0.005	17 741	17 281	460	-	-	-	-	-	460	
Serbie-et-Monténégro	0.01900	67 417	1 878	65 539	0.019	67 417	6	67 411	72 984	-	72 984	-	-	67 411	
Seychelles	0.00200	7 097	7 097	-	0.002	7 097	-	7 097	18 724	7 683	11 041	-	-	7 097	
Sierra Leone (2)	0.00100	3 548	-	-	0.001	3 548	-	7 096	416 029	22 576	-	393 453	1985-04	400 549	
Singapour	0.38700	1 373 174	1 373 174	-	0.388	1 376 722	1 376 722	-	-	-	-	-	-	-	
Slovaquie	0.04200	149 027	149 027	-	0.051	180 961	180 961	-	-	-	-	-	-	-	
Slovénie	0.08000	283 860	283 860	-	0.082	290 957	290 957	-	-	-	-	-	-	-	
Somalie (2)	0.00100	3 548	-	-	0.001	3 548	-	7 096	359 320	-	-	359 320	1988-04	366 416	
Soudan	0.00600	21 290	1 264	-	0.008	28 386	-	48 412	8 318	-	-	8 318	2003-04	56 730	
Sri Lanka	0.01600	56 772	56 772	-	0.017	60 320	60 320	-	-	-	-	-	-	-	
Suède	1.01109	3 587 603	3 587 603	-	0.999	3 544 705	3 544 705	-	-	-	-	-	-	-	
Suisse	1.25400	4 449 509	4 449 509	-	1.198	4 250 807	4 250 807	-	-	-	-	-	-	-	
Suriname	0.00200	7 097	1 067	-	0.001	3 548	-	9 578	28 477	28 477	-	-	2004	9 578	
Swaziland	0.00200	7 097	7 097	-	0.002	7 097	7 097	-	-	-	-	-	-	-	
Tadjikistan (2)	0.00100	3 548	84	-	0.001	3 548	-	7 012	568 716	3 146	3 437	562 133	1994-04	569 145	
Tanzanie, République-Unie de	0.00400	14 193	14 193	-	0.006	21 290	21 205	85	361	361	-	-	-	85	
Tchad	0.00100	3 548	1 751	-	0.001	3 548	8	5 337	-	-	-	-	2004	5 337	
Thaïlande	0.29000	1 028 993	1 028 993	-	0.209	741 585	741 585	-	-	-	-	-	-	-	
Timor-Leste, Rép.démocratique du	0.00100	4 969	-	-	0.001	3 548	-	8 517	-	-	-	-	2003-04	8 517	
Togo (1)	0.00100	3 548	-	-	0.001	3 548	-	7 096	237 829	27 924	-	209 905	1992-04	217 001	
Trinité-et-Tobago	0.01600	56 772	56 772	-	0.022	78 062	78 062	-	6 511	6 511	-	-	-	-	
Tunisie	0.02900	102 899	100 388	2 511	0.032	113 544	101 905	11 639	2 842	2 842	-	-	-	11 639	
Turkménistan (2)	0.00300	10 645	-	-	0.005	17 741	-	28 386	860 378	-	-	860 378	1993-04	888 764	
Turquie	0.43300	1 536 394	1 536 394	-	0.372	1 319 950	1 319 950	-	-	-	-	-	-	-	
Ukraine (1)	0.05200	184 509	184 509	-	0.039	138 382	138 382	-	5 801 989	527 454	527 454	4 747 081	1997-99	4 747 081	

**Tableau 1.2.1.1 - Contributions des Etats Membres et montants dus au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT - Détail (en francs suisses)
pour l'exercice biennal ayant pris fin au 31 décembre 2005**

Etats	Contributions fixées pour 2004-2005								Contributions fixées pour les exercices antérieurs				Total dû au 31.12.05	
	2004		2005		Solde dû au 31.12.05	Solde dû au 01.01.04	Montant reçu ou crédité		Solde dû au 31.12.05	Année civile de contribution				
	%	Montant	en 2004	en 2005			%	Montant			en 2004	en 2005		
Uruguay	0,07900	280 312	7 774	-	0,048	170 316	-	442 854	604 289	300 830	-	303 459	2003-04	746 313
Vanuatu	0,00100	3 548	-	-	0,001	3 548	-	7 096	2 357	2 330	-	27	2003-04	7 123
Venezuela	0,20500	727 392	-	722 354	0,171	606 751	-	611 789	1 967 764	1 967 764	-	-	2004	6 117 789
Viet Nam (1)	0,01600	56 772	56 772	-	0,021	74 513	74 513	-	-	-	-	-	-	-
Yémen	0,00600	21 290	20 216	1 074	0,006	21 290	19 904	1 386	923	923	-	-	-	1 386
Zambie	0,00200	7 097	893	6 204	0,002	7 097	639	6 458	4 115	-	4 115	-	-	6 458
Zimbabwe	0,00800	28 386	28 386	-	0,007	24 838	-	24 838	57 679	57 679	-	-	-	24 838
TOTAL : Etats Membres	100,00100	354 830 269	320 753 352	20 332 414	100,001	354 828 216	242 367 956	126 204 763	135 123 442	69 358 087	23 856 713	41 908 642	-	168 113 405
<i>Montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT</i>														
Albanie	-	-	-	-	-	-	-	-	22 522	11 262	11 260	-	-	-
Ex. Rép. de Yougoslavie (5)	-	-	-	-	-	-	-	-	6 370 623	-	-	6 370 623	1989-01	6 370 623
Paraguay (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	245 066	-	-	245 066	1937	245 066
Viet Nam (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	48 870	12 190	12 190	24 490	1984-85	24 490
Total - Montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT									6 687 081	23 452	23 450	6 640 179	-	6 640 179
TOTAL	100,00100 (3)	354 830 269	320 753 352	20 332 414	100,001(4)	354 828 216	242 367 956	126 204 763	141 810 523	69 381 539	23 880 163	48 548 821	-	174 753 584

(1) Arrangements financiers

Les Etats énumérés ci-après ont conclu des arrangements financiers pour le règlement de leurs arriérés de contributions

Etat Membre	Session de la Conférence à laquelle l'arrangement financier a été approuvé	
Arménie	93e	(2005)
Bélarus	86e	(1998)
Cambodge	82e	(1995)
Cap-Vert	85e	(1997)
Géorgie	93e	(2005)
Iraq	93e	(2005)
Kazakhstan	88e	(2000)
Lettonie	87e	(1999)
Libéria	88e	(2000)
Moldova, République de	93e	(2005)
Paraguay	92e	(2004)
Pologne	75e	(1988)
Rép. démocratique du Congo	89e	(2001)
Togo	93e	(2005)
Ukraine	88e	(2000)
Viet Nam	81e	(1994)

(2) Etats Membres soumis aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 13 de la Constitution

Les arriérés de contribution de ces Etats Membres atteignent un montant égal ou supérieur à la somme des contributions dues au titre des deux années entières écoulées (2003-2004). Chacun de ces Etats Membres a donc perdu le droit de vote, conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 13 de la Constitution de l'Organisation.

(3) Y compris les contributions de Timor-Leste pour 2003 et 2004 de 4 969 francs suisses (2003: 1 421 francs suisses et 2004: 3 548 francs suisses) mises en recouvrement après adoption du budget.

(4) Y compris 2 916 francs suisses mis en recouvrement après l'adoption du budget auprès de Samoa lors de la 93^e session de la Conférence internationale du Travail de juin 2005.

Statut de la Yougoslavie

(5) L'ancienne République fédérale socialiste de Yougoslavie a été rayée de la liste des Etats Membres le 24 novembre 2000.

Tableau 2.1 - Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds
Autres fonds gérés par l'OIT - (Fonds ayant un budget approuvé)
pour l'exercice biennal ayant pris fin le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Institut international d'études sociales (IIES) (Note 29)								Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR) (Note 30)			Centre international d'informations de sécurité et santé au travail (CIS) (Note 31)			TOTAL		
	Compte courant			Fonds de dotation		Autres fonds (1)		Total		2004-05 Budget	2002-03 Chiffres effectifs	2002-03 Chiffres effectifs	2004-05 Budget	2002-03 Chiffres effectifs	2002-03 Chiffres effectifs	2004-05	2002-03
	2004-05	2002-03		2004-05	2002-03	2004-05	2002-03	2004-05	2002-03								
	Chiffres Budget	Chiffres effectifs	Chiffres effectifs														
RECETTES																	
Contributions volontaires				26	-			26	-	550	492	418	-	83	106	601	524
Autres recettes/recettes accessoires:																	
Activités productrices de recettes	5	5	6					5	6	30	67	28	180	238	350	310	384
Crédits provenant d'autres fonds																	
Fonds de dotation	52	28	51					28	51							28	51
Budget ordinaire de l'OIT	4 942	4 729	4 015					4 729	4 015	1 774	1 774	1 696	2 876	2 598	2 035	9 101	7 746
Produit des placements, intérêts compris	200	94	172	57	15	29	13	180	200	-	11	15	-	16	9	207	224
Ajustements de change	-	4	-	-	28	-	3	4	31	-	(5)	(7)	-	2	114	1	138
Autres recettes	-	6	55	-	2	-	-	6	57	5	10	16	-	-	2	16	75
TOTAL, RECETTES	5 199	4 866	4 299	83	45	29	16	4 978	4 360	2 359	2 349	2 166	3 056	2 937	2 616	10 264	9 142
DEPENSES	8 262	6 193	4 702	(8)	(5)	(1)	49	6 184	4 746	2 359	2 305	2 130	2 653	3 015	2 411	11 504	9 287
EXCEDENT (DEFICIT) DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DEPENSES	(3 063)	(1 327)	(403)	91	50	30	(33)	(1 206)	(386)	-	44	36	403	(78)	205	(1 240)	(145)
Virement au compte courant				(28)	(51)			(28)	(51)							(28)	(51)
Ajustements aux réserves et soldes des fonds				-	21	-	(21)	-	-							-	-
RESERVES ET SOLDE DES FONDS EN DEBUT D'EXERCICE	4 229	4 676	5 079	4 313	4 293	956	1 010	9 945	10 382	-	282	246	371	770	565	10 997	11 193
RESERVES ET SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	1 166	3 349	4 676	4 376	4 313	986	956	8 711	9 945	-	326	282	774	692	770	9 729	10 997

(1) «Autres fonds» comprend le Fonds de réserve et le legs Phelan.

Tableau 2.2. - Actif et passif, réserves et solde des fonds (Note 15)
Autres fonds gérés par l'OIT - (Fonds ayant un budget approuvé)
au 31 décembre 2005
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Institut international d'études sociales (IIES) (Note 29)			Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR) (Note 30)		Centre international d'informations de sécurité et santé au travail (CIS) (Note 31)		TOTAL	
	2004-05	2002-03	Références	2004-05	2002-03	2004-05	2002-03	2004-05	2002-03
ACTIF									
Encaisse et dépôts à terme	421	409						421	409
Placements	5 231	5 284	Note 18					5 231	5 284
Sommes à recevoir									
Soldes interfonds	3 138	4 230		339	306	693	770	4 170	5 306
Autres	7	32		-	25	-	-	7	57
TOTAL, ACTIF	8 797	9 955		339	331	693	770	9 829	11 056
PASSIF									
Sommes à payer:									
Engagements non réglés	71	10		12	49	-	-	83	59
Autres	17	-						17	-
TOTAL, PASSIF	88	10		12	49	-	-	100	59
RESERVES ET SOLDE DES FONDS									
Réserves d'exploitation	3 345	4 676		327	282	693	770	4 365	5 728
Autres:									
Fonds de dotation	4 377	4 313						4 377	4 313
Fonds de réserve	421	399						421	399
Legs Phelan	566	557						566	557
	5 364	5 269		-	-	-	-	5 364	5 269
TOTAL, RESERVES ET SOLDE DES FONDS	8 709	9 945		327	282	693	770	9 729	10 997
TOTAL, PASSIF, RESERVES ET SOLDE DES FONDS	8 797	9 955		339	331	693	770	9 829	11 056

Tableau 3.1 - Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds (Note 32)
(Coopération technique financée par des fonds extrabudgétaires)
pour l'exercice biennal ayant pris fin le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Programme des Nations Unies pour le développement		Autres (y compris les fonds de dépôts)		TOTAL	
	2004-05	2002-03	2004-05	2002-03	2004-05	2002-03
RECETTES						
Contributions volontaires			328 808	247 862	328 808	247 862
Autres recettes/recettes accessoires: interorganisations	1 885	14 673	-	-	1 885	14 673
Produit des placements, intérêts compris	-	-	1 781	1 961	1 781	1 961
Ajustements de change	(38)	2	(2)	134	(40)	136
Autres recettes	336	-	228	(7)	564	(7)
TOTAL, RECETTES	2 183	14 675	330 815	249 950	332 998	264 625
DEPENSES	6 990	16 995	311 856	237 833	318 846	254 828
EXCEDENT(DEFICIT) DE RECETTES PAR RAPPORT AUX DEPENSES	(4 807)	(2 320)	18 959	12 117	14 152	9 797
Avance nette payée au PNUD (1)	(3 083)	-			(3 083)	-
Remboursement aux donateurs			(5 557)	(4 643)	(5 557)	(4 643)
RESERVES ET SOLDE DES FONDS EN DEBUT D'EXERCICE	981	3 301	108 824	101 350	109 805	104 651
RESERVES ET SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	(6 909)	981	122 226	108 824	115 317	109 805

(1) Représente l'avance de fonds faite au PNUD pour services rendus.

Tableau 3.2 - Actif et passif, réserves et solde des fonds (Note 15 et Note 32)
(Coopération technique financée par des fonds extrabudgétaires)
au 31 décembre 2005
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Programme des Nations Unies pour le développement		Autres (y compris les fonds de dépôts)		TOTAL	
	2004-05	2002-03	2004-05	2002-03	2004-05	2002-03
ACTIF						
Encaisse et dépôts à terme	-	31	-	242	-	273
Sommes à recevoir:						
Soldes interfonds	-	987	128 215	112 726	128 215	113 713
Autres	2 209	1 863	3 013	945	5 222	2 808
TOTAL, ACTIF	2 209	2 881	131 228	113 913	133 437	116 794
PASSIF						
Sommes à payer:						
Engagements non réglés	212	723	-	30	212	753
Soldes interfonds	8 622	-	-	-	8 622	-
Autres (1)	284	1 177	9 002	5 059	9 286	6 236
TOTAL, PASSIF	9 118	1 900	9 002	5 089	18 120	6 989
RESERVES ET SOLDE DES FONDS						
Soldes liés à des projets financés par des donateurs	(6 909)	981	122 226	108 824	115 317	109 805
TOTAL, RESERVES ET SOLDE DES FONDS	(6 909)	981	122 226	108 824	115 317	109 805
TOTAL, PASSIF, RESERVES ET SOLDE DES FONDS	2 209	2 881	131 228	113 913	133 437	116 794

(1) Inclut 5,2 millions de dollars des Etats-Unis utilisés pour financer les indemnités de fin de contrat pour les experts employés dans les projets de coopération technique financés par des fonds extrabudgétaires.

Informations générales sur les états financiers et les tableaux

I. *Exposé des objectifs et des activités*

1. L'Organisation internationale du Travail a été fondée en 1919 avec pour mission de promouvoir la justice sociale et les droits de l'homme et du travailleur universellement reconnus. En 1946, elle est devenue la première institution spécialisée des Nations Unies. La Déclaration de Philadelphie, adoptée en 1944, affirme que «tous les êtres humains, quelle que soit leur race, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales». Les objectifs stratégiques de l'OIT couvrent les principes et droits au travail, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social. Pris ensemble, ils constituent le travail décent.
2. L'OIT élabore des normes internationales du travail sous la forme de conventions et de recommandations. Ces normes comprennent des normes fondamentales concernant la liberté d'association et la négociation collective, l'abolition du travail forcé, l'égalité de chances et de traitement, et l'élimination du travail des enfants. D'autres normes réglementent les conditions de travail sous tous leurs aspects. L'OIT fournit des services consultatifs et une assistance technique, principalement dans les domaines suivants: travail des enfants; politique de l'emploi; formation et réadaptation professionnelles; développement des entreprises; sécurité sociale; conditions de travail; sécurité et santé au travail; administration du travail, législation du travail et relations professionnelles; statistiques du travail. Elle favorise le développement d'organisations d'employeurs et de travailleurs indépendantes et elle dispense une formation et fournit des services consultatifs à ces organisations. Elle sert de centre d'information sur le monde du travail, et à cette fin elle mène des recherches, recueille et analyse des statistiques, organise des réunions et publie toute une gamme d'informations et de matériels didactiques. Au sein du système des Nations Unies, l'OIT possède une structure tripartite unique dans laquelle les travailleurs et les employeurs participent sur un pied d'égalité avec les gouvernements aux travaux de ses organes directeurs.

II. *Exposé des règles et méthodes comptables*

Principes généraux

3. Les principes comptables et le système d'information comptable appliqués à l'OIT reflètent les dispositions du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'Organisation. Sous réserve de ces dispositions, ils sont conformes aux principes comptables généralement reconnus et tiennent pleinement compte des normes comptables du système des Nations Unies adoptées en octobre 1993 par le Comité administratif de coordination des Nations Unies et révisées les années suivantes par le Comité consultatif pour les questions administratives (questions financières et budgétaires)¹ et, plus récemment, par le Comité de haut niveau sur la gestion.

¹ Le Comité consultatif pour les questions administratives (questions financières et budgétaires) était un organe subsidiaire du Comité administratif de coordination, désormais appelé Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

Règles particulières

4. Les règles particulières suivantes ont un effet sensible sur les résultats présentés dans les états financiers:
- a) L'exercice financier de l'Organisation est une période biennale comprenant deux années civiles consécutives.
 - b) Les états financiers de l'Organisation sont établis suivant la méthode de la comptabilité au coût d'origine et ne reflètent pas les variations des prix des biens et des services.
 - c) Les recettes et les dépenses se rapportant aux activités exécutées au titre du Fonds de fonctionnement (y compris le budget ordinaire)² ou des autres fonds gérés par l'OIT³ ont été comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
 - d) En ce qui concerne les activités de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires⁴, les recettes au titre des contributions volontaires sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité de trésorerie et les autres recettes selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Conformément aux normes comptables du système des Nations Unies et aux exigences des donateurs, les dépenses engagées pour le compte du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont été comptabilisées sur la base de l'exercice. En revanche, les dépenses ayant trait aux autres activités de coopération technique financées par des fonds extrabudgétaires ont été enregistrées selon la méthode de la comptabilité de trésorerie.
 - e) A l'exception des terrains et bâtiments, les valeurs immobilisées appartenant à l'Organisation ne sont pas capitalisées dans les comptes.
 - f) Il n'est pas imputé d'amortissement pour les immobilisations capitalisées; il n'est pas tenu compte non plus des indemnités de fin de service, des allocations postérieures au départ à la retraite ni des congés annuels non utilisés.
 - g) Les recettes et les dépenses sont comptabilisées séparément, mais les déductions ou remboursements touchant les dépenses budgétaires sont crédités dans les comptes de dépenses correspondants lorsqu'ils sont comptabilisés dans le même exercice que celui où les dépenses initiales ont été engagées.
 - h) Les contributions extrabudgétaires acceptées par l'OIT sont comptabilisées séparément.

² Tableaux 1.1.1 à 1.2.1.1.

³ Tableaux 2.1 et 2.2.

⁴ Tableaux 3.1 et 3.2.

Monnaie de compte

5. La monnaie de compte de l'OIT est le dollar des Etats-Unis. Les comptes particuliers ouverts pour les contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres et pour certains autres fonds (le Fonds de roulement, par exemple) sont en francs suisses. Ces comptes ainsi que les autres comptes individuels libellés dans des devises autres que le dollar E.-U. font l'objet d'une conversion en dollars en appliquant les règles de conversion exposées ci-après.

Règles de conversion des monnaies

6. Les règles comptables suivantes sont appliquées pour la conversion des monnaies:
- a) Les états financiers de l'Organisation sont exprimés en milliers de dollars des Etats-Unis; les recettes et les dépenses du budget ordinaire en francs suisses sont converties en dollars E.-U. au taux de change budgétaire de l'OIT applicable à l'exercice. Toutes les autres transactions faites en devises autres que le dollar E.-U. sont converties en dollars au moment de l'opération, et ce au taux de change comptable mensuel de l'ONU en vigueur.
 - b) Le Fonds de stabilisation des changes sert à comptabiliser toute différence résultant de l'application du taux de change comptable mensuel de l'ONU utilisé dans les états financiers et du taux de change budgétaire utilisé pour convertir les recettes et les dépenses du budget ordinaire pour l'exercice ainsi que les gains et pertes résultant de la réévaluation des éléments d'actif et de passif, des réserves et des soldes des fonds relevant du Fonds de fonctionnement. Les gains ou pertes résiduels comptabilisés sur ce compte à la fin de chaque exercice donneront lieu à un ajustement de la prime nette résultant de l'achat à terme de dollars E.-U. (voir note 25 b) de l'état II); lorsque la prime acquise n'est pas suffisante pour résorber toute perte résiduelle, la perte non résorbée est imputée au Compte d'ajustement des recettes.
 - c) Les autres gains et pertes de change résultant des fluctuations monétaires sont compensés, et la différence nette est portée au crédit ou au débit du fonds pertinent.
 - d) Les éléments d'actif et de passif, les réserves et les soldes des fonds libellés dans des monnaies autres que le dollar E.-U. et ne relevant pas du Fonds de fonctionnement sont convertis en dollars au taux de change comptable mensuel de l'ONU applicable à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes de change résultant de la réévaluation de ces éléments, réserves et soldes sont compensés et portés au débit du fonds pertinent.

III. *Passif éventuel*

7. Le montant maximum du passif éventuel pour les affaires en instance au Tribunal administratif de l'OIT est estimé à 412 850 dollars.
8. L'OIT est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer des prestations de retraite, un capital-décès ou une pension d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse est un système capitalisé à prestations définies. L'obligation financière de l'Organisation à l'égard de la Caisse comprend sa contribution prescrite au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies et la somme qu'elle pourrait avoir à verser pour combler tout déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ce paiement différentiel n'est exigible que si l'Assemblée générale des Nations Unies invoque la disposition de l'article 26, après avoir déterminé, sur la base d'une évaluation de la suffisance actuarielle de la Caisse, qu'un tel paiement est nécessaire. A la

date de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale des Nations Unies n'a pas invoqué cette disposition.

9. Prestations maladie après la cessation de service: les fonctionnaires (et leurs conjoints, enfants à charge et survivants) quittant le service à l'âge de 55 ans ou plus ont droit à l'assurance maladie après la cessation de service s'ils ont travaillé au moins dix ans à l'ONU ou dans une institution spécialisée et s'ils ont été bénéficiaires de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel du BIT et de l'UIT pendant les cinq années précédant immédiatement la fin de leur service. Les mêmes prestations s'appliquent aux fonctionnaires bénéficiant d'une pension d'invalidité de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ou de la Caisse des pensions du BIT. Ce régime est financé par les cotisations conjointes de l'OIT et des assurés. La cotisation de l'Organisation est comptabilisée au décaissement et imputée en tant que dépense à l'exercice au cours duquel elle fait l'objet d'un engagement. La cotisation de l'OIT pendant l'exercice 2004-05 s'est élevée à 12,5 millions de dollars (10,5 millions pour l'exercice 2002-03). Une évaluation actuarielle conforme à la norme comptable internationale (IAS) 19, effectuée à la fin de 2005, a établi à 389 millions de dollars au 31 décembre 2005 (437 millions au 31 décembre 2003) les engagements de l'OIT au titre des prestations maladie après la cessation de service dues aux fonctionnaires remplissant les conditions requises. Les principales hypothèses actuarielles formulées en vertu de la norme IAS 19 et retenues pour calculer les engagements de l'OIT au titre des prestations maladie après la cessation de service sont les suivantes:

- a) taux d'actualisation: 4,5 pour cent;
- b) inflation: 2 pour cent;
- c) taux d'inflation des frais médicaux: 5 pour cent, tombant à 3 pour cent sur dix ans.

10. D'autres indications relatives à des engagements analogues sont données dans les notes figurant au bas des tableaux correspondants.

IV. Engagements en cours

11. Au 31 décembre 2005, le montant de l'engagement en cours pour la construction des nouveaux locaux à Santiago s'élevait à 84 426 dollars.

12. Au 31 décembre 2005, le montant de l'engagement en cours pour la construction des nouveaux locaux à Dar es-Salaam s'élevait à 860 812 dollars.

V. Autres questions

13. Dans le cadre du système de mise en recouvrement des contributions en francs suisses associé à l'achat à terme de dollars E.-U., des contrats à terme avaient, au 31 décembre 2005, été passés avec des banques pour l'achat de 213,2 millions de dollars E.-U. durant l'exercice 2006-07.

14. Au cours de l'exercice, des versements se montant à 302 994 dollars ont été effectués à titre gracieux, et des sommes à recevoir atteignant 886 031 dollars ont été passées par profits et pertes.

VI. Notes de l'état II: Actif et passif, réserves et solde des fonds au 31 décembre 2005

15. Le taux de change entre le franc suisse et le dollar des Etats-Unis retenu pour l'établissement de cet état financier est le taux de change comptable mensuel de l'ONU en vigueur en décembre 2005 (1,31 franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis).

16. Aucun avoir en monnaie non convertible n'était détenu au 31 décembre 2005.

17. Les dépôts à vue et à terme se répartissent comme suit (en milliers de dollars E.-U.):

	2004-05	2002-03
Encaisse et comptes courants	34 129	24 075
Dépôts à terme	194 863	255 025
Total	228 992	279 100

18. Récapitulatif des placements, au prix coûtant ou à leur valeur boursière, suivant que l'une ou l'autre de ces valeurs est la plus faible (en milliers de dollars E.-U.):

	2004-05		2002-03	
	Prix coûtant	Valeur boursière	Prix coûtant	Valeur boursière
Fonds de fonctionnement	23 306	23 473	22 500	22 544
Placements en fiducie (CAPS)	34 976	35 663	39 271	40 349
	58 282	59 136	61 711	62 893
Autres fonds gérés par l'OIT:				
Institut international d'études sociales (IIES)	5 231	7 054	5 284	6 010

19. Les autres comptes créditeurs sont les suivants (en milliers de dollars E.-U.):

	2004-05	2002-03
Avances à des membres du personnel	9 164	8 596
Comptes d'avances temporaires en attente des bureaux extérieurs	1 222	2 111
Compte courant avec le Centre de Turin	382	114
Taxes diverses à recouvrer	2 100	1 685
Intérêts courus	489	653
Autres sommes à recevoir en dépôt (CAPS)	745	717
Autres produits divers	2 589	1 904
Total	16 691	15 780

20. Les terrains et bâtiments détenus par l'Organisation et les fonds de capitaux qui y sont liés sont présentés en dollars E.-U. dans le tableau ci-après. Le rapport financier fournit de plus amples détails sur les acquisitions de terrains et bâtiments durant l'exercice.

	Coût		Fonds de capitaux	
	2004-05	2002-03	2004-05	2002-03
Terrains et bâtiments du siège:				
Coût (158 182 227 francs suisses)	120 749 792	121 678 636		
Fonds de capitaux:				
Remboursements nets du principal				
2004-05 (84 136 516 francs suisses)			64 226 348	
2002-03 (76 731 917 francs suisses)				59 024 552
Bureau régional de l'OIT, Lima	2 880 692	1 925 518	2 880 692	1 925 518
Bureau de l'OIT, Brésil	406 174	406 174	406 174	406 174
Bureau régional de l'OIT, Abidjan	2 417 065	2 417 065	2 417 065	2 417 065
Bureau de l'OIT, Dar es-Salaam	915 517	51 803	915 517	51 803
Bureau sous-régional de l'OIT, New Delhi	566 731	566 731	566 731	566 731
Bureau de l'OIT, Buenos Aires	676 680	676 680	676 680	676 680
Bureau sous-régional de l'OIT, Santiago	1 906 986	19 068	1 906 986	19 068
Bureau de l'OIT, Islamabad	1 918 420	1 918 420	1 918 420	1 918 420
Bureau de l'OIT, Bruxelles	449 217	449 217	449 217	449 217
Total	132 887 274	130 109 312	76 363 830	67 455 228

21. Outre les fonds de capitaux présentés ci-dessus, la valeur au prix coûtant du mobilier et du matériel au siège, dans les bureaux extérieurs et pour les projets de coopération technique imputés sur le budget ordinaire au 31 décembre 2005 était de 34,9 millions de dollars (36,8 millions de dollars au 31 décembre 2003). L'OIT était aussi le dépositaire d'un matériel pour une valeur de 6,9 millions de dollars au 31 décembre 2005 (7,1 millions de dollars au 31 décembre 2003) pour des projets financés par le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population. Ce matériel doit être remis aux gouvernements à l'achèvement de ces projets.

22. Les emprunts à rembourser correspondent au prêt accordé à l'OIT pour le bâtiment du siège par la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI).

En juillet 1996, les autorités suisses ont décidé de renoncer aux intérêts sur tous les prêts consentis par la FIPOI aux organisations internationales pour la construction de leurs bâtiments et d'uniformiser à 50 ans la période de remboursement des prêts, les deux mesures ayant pris effet au 1^{er} janvier 1996. Au 1^{er} janvier 2004, il restait 22 annuités à payer jusqu'à 2025. Le solde du prêt restant dû au 31 décembre 2005 était de 74 045 710 francs suisses. Sur ce montant, 3 702 300 francs suisses devaient être remboursés en 2006 et le solde les années suivantes. Les montants correspondants en dollars E.-U. au taux de change comptable mensuel de l'ONU en vigueur en décembre 2005 étaient de 56 523 443, 2 826 183 et 53 697 260 dollars.

23. Les engagements non réglés sont arrêtés conformément au paragraphe 1 de l'article 17 du Règlement financier.

24. Les autres sommes à payer se répartissent comme suit (en milliers de dollars E.-U.):

	2004-05	2002-03
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	4 031	1 012
Fonds d'épargne volontaire	174	71
Fournisseurs	624	-
Provisions	287	281
Divers	1 901	933
Total	7 017	2 297

25. Les montants ci-après étaient payables aux Etats Membres, conformément aux diverses dispositions qui sont attachées à chaque type de fonds (en dollars E.-U.):

	Ref.	Solde au 1 ^{er} janv. 2004	Virements	Reprises	Réévaluations	Solde au 31 déc. 2005
Excédents non distribués	a)					
1982-83		2 544		(1 323)	41	1 262
1990-91		38 479		(2 818)	(165)	35 496
1992-93		21 345		(3 234)	(15)	18 096
1998-99		56 635		(19 772)	473	37 336
2000-01		2 342 542		(2 157 799)	80 948	265 691
Total		<u>2 461 545</u>		<u>(2 184 946)</u>	<u>81 282</u>	<u>357 881</u>
Prime nette non répartie	b)					
1990-91		29 230		(2 141)	(125)	26 964
1992-93		7 934		(1 203)	(6)	6 725
1994-95		48 400		(4 794)	(150)	43 456
1996-97		18 290		(507)	(116)	17 667
1998-99		186 718		(65 186)	1 560	123 092
2000-01		1 484 247		(1 367 192)	51 289	168 344
2002-03		248 459		(127 959)	15 686	136 186
2004-05			1 625 063			1 625 063
		<u>2 023 278</u>	<u>1 625 063</u>	<u>(1 568 982)</u>	<u>68 138</u>	<u>2 147 497</u>
Système d'incitation au prompt versement des contributions	c)	283 503	1 852 187	(325 213)	36 050	1 846 527
Part du Fonds de roulement	d)	20 558	183		(171)	20 570
Montants totaux payables aux Etats Membres		<u>4 788 884</u>	<u>3 477 433</u>	<u>(4 079 141)</u>	<u>185 299</u>	<u>4 372 475</u>

- a) Les excédents sont utilisés pour réduire les contributions des Etats Membres de la manière suivante: les Etats Membres qui ont versé leur contribution courante au cours de l'exercice durant lequel l'excédent s'est accumulé verront leur part de l'excédent déduite de leur contribution fixée pour la deuxième année de l'exercice suivant; les autres Etats Membres ne seront pas crédités de leur part de l'excédent tant qu'ils n'auront pas acquitté les contributions dont ils sont redevables pour l'exercice au cours duquel l'excédent s'est accumulé; lorsqu'ils auront effectué leur versement, leur

part de l'excédent sera déduite de leur contribution fixée pour la première année de l'exercice suivant pour lequel un budget aura été adopté après ce versement.

- b) Toute prime nette résultant de l'achat à terme de dollars E.-U. pour un exercice est distribuée de la manière suivante: une moitié au Fonds d'incitation (voir l'alinéa c) ci-après) et une moitié aux Etats Membres. La moitié de la prime nette devant être distribuée aux Etats Membres est répartie entre eux en se fondant sur le rapport entre le total des contributions fixées à chaque Etat Membre pour la période biennale au cours de laquelle la prime nette a été acquise et le total des contributions fixées pour la période biennale à l'ensemble des Etats Membres. Les montants ainsi calculés sont déduits des contributions des Etats Membres de la même manière que les excédents (voir l'alinéa a) ci-dessus).

La prime nette (en dollars E.-U.) résultant de l'achat à terme de dollars E.-U. pour l'exercice 2004-05 a été distribuée comme suit:

	2004-05	2002-03
Prime acquise (payable) sur l'achat à terme de dollars E.-U. ¹	5 168 337	2 168 594
Gains (pertes) de change résultant de la réévaluation:		
des recettes ²	43 246 372	94 708 909
des dépenses ²	(22 824 067)	(49 202 438)
de l'achat à terme de dollars E.-U. ²	(14 882 594)	(42 376 479)
de l'actif et du passif ³	(8 009 007)	(7 858 297)
de l'excédent budgétaire ⁴	(11 916)	(39 715)
Réévaluation de la provision pour tenir compte des retards dans le versement des contributions	563 001	3 096 344
Prime nette	<u>3 250 126</u>	<u>496 918</u>
Imputation de la prime nette:		
une moitié au compte de la prime nette non répartie à distribuer aux Etats Membres	1 625 063	248 459
une moitié au Fonds d'incitation (voir l'annexe documentaire III)	1 625 063	248 459

¹ La différence entre le coût réel de l'achat des dollars nécessaires dans le cadre de contrats à terme et la valeur des contrats d'achat à terme au taux de change budgétaire.

² Les gains (ou pertes) de change résultant de la réévaluation des recettes, des dépenses ainsi que de l'achat à terme de dollars correspondent à la différence entre la valeur des transactions réalisées en francs suisses au taux de change budgétaire et les mêmes transactions valorisées au taux de change comptable mensuel de l'ONU en vigueur.

³ La réévaluation des éléments de l'actif et du passif, des soldes des fonds et des réserves du Fonds de fonctionnement qui ne sont pas en dollars E.-U. au taux de change comptable mensuel de l'ONU.

⁴ La différence entre l'excédent (déficit) budgétaire valorisé au taux de change budgétaire et au taux de change comptable mensuel de l'ONU à la fin de l'exercice.

- c) Le fonds d'incitation créé pour encourager le prompt versement des contributions des Etats Membres reçoit 60 pour cent de tous les intérêts acquis sur les excédents temporaires des fonds du budget ordinaire et la moitié de la prime nette acquise sur l'achat à terme de dollars E.-U. On trouvera dans l'annexe documentaire III le détail des montants portés au crédit des Etats Membres dans le cadre du système d'incitation.

- d) Représente les parts du Fonds de roulement des Etats Membres ayant quitté l'OIT qui en sont redevenus Membres. Ces parts seront payables aux Etats Membres intéressés lorsqu'ils auront versé les contributions dues au titre de leur période d'affiliation antérieure.

26. On trouvera ci-après un état récapitulatif des comptes spéciaux (en milliers de dollars E.-U.):

Comptes spéciaux	Solde au 1 ^{er} janv. 2004	Encaissements	Décaissements	Solde au 31 déc. 2005
OIT/AISS	110	13 409	12 592	927
Fonds d'invalidité et de secours en faveur du personnel d'entretien du BIT	11	–	–	11
Programme alimentaire mondial	81	–	–	81
Tribunal administratif de l'OIT	–	3 208	3 208	–
Gestion par l'UIT de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel	156	554	456	254
Enseignement des langues	221	378	286	313
Services d'interprétation	170	1 308	1 406	72
Autres activités diverses financées par des dons et des contributions volontaires	2 080	6 152	4 413	3 819
Total comptes spéciaux	2 829	25 009	22 361	5 477

27. L'encaisse, les dépôts à terme et les placements détenus en fiducie pour le compte de la CAPS sont présentés ci-après:

	2004-05	2002-03
Placements	34 976 009	39 270 699
Solde interfonds	2 111 276	5 238 794
Autres	745 330	716 559
Total	37 832 615	45 226 052

28. Les soldes des crédits ouverts sur les excédents des périodes biennales précédentes se répartissent comme suit:

	(En milliers de dollars)				Solde au 31 décembre 2005
	Solde au 1 ^{er} janvier 2004	Intérêts	Dépenses	Réévaluations	
Crédits ouverts sur:					
l'excédent de 1990-91	604	19	(96)	1	528
l'excédent de 1992-93	2 971	79	(169)	(13)	2 868
l'excédent de 2000-01	44 223	454	(36 130)	1 760	10 307
Total	47 798	552	(36 395)	1 748	13 703

VII. *Autres fonds gérés par l'OIT et coopération technique financée par des ressources extrabudgétaires*

Institut international d'études sociales (IIES)

- 29.** L'Institut international d'études sociales a été créé en 1960 comme un service indépendant du BIT. Il a pour mandat de promouvoir la recherche en politique générale et la discussion publique des nouveaux sujets de préoccupation de l'OIT et de ses mandants – les travailleurs, les entreprises et les gouvernements. Son programme est financé principalement par une contribution du budget ordinaire de l'OIT et par le revenu de son fonds de dotation.

Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR)

- 30.** Le Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle a été créé en 1963 en tant qu'unité technique du BIT ayant son siège à Montevideo (Uruguay). Il est l'organe de coordination d'un réseau d'institutions de formation professionnelle de certains Etats Membres de l'OIT (Amérique et Espagne). Son programme est financé principalement par une contribution du budget ordinaire de l'OIT et par des contributions d'autres pays de la région.

Centre international d'informations de sécurité et santé au travail (CIS)

- 31.** Le Centre international d'informations de sécurité et santé au travail a été créé en 1959 en tant qu'unité technique du BIT ayant son siège à Genève (Suisse). Il a pour mission de recueillir et de diffuser toutes les informations pertinentes concernant la sécurité et la santé au travail qui sont publiées dans le monde. Son programme est financé principalement par une contribution du budget ordinaire de l'OIT et par le produit de la vente de services d'information et de droits d'auteur.

Coopération technique financée par des ressources extrabudgétaires

- 32.** Il s'agit de comptes créés dans un objectif précis ou dans le cadre d'accords spécifiques pour comptabiliser les rentrées et les sorties des contributions volontaires destinées à financer intégralement ou partiellement le coût d'activités de coopération technique conformes aux buts et aux principes de l'Organisation.

6. Annexes documentaires

**Annexe I - Objectifs stratégiques: Répartition des crédits et dépenses pour la période 2004-05
(en dollars des Etats-Unis)**

Objectifs stratégiques	Crédits (1)	Dépenses
Normes et principes et droits fondamentaux au travail	70 766 259	70 687 194
Emploi	125 931 103	125 511 652
Protection sociale	72 717 717	72 582 784
Dialogue social	<u>128 511 870</u>	<u>128 159 182</u>
Total	<u>397 926 949</u>	<u>396 940 812</u>

- (1) Afin d'améliorer la comparabilité des dépenses engagées en 2004-05, les crédits ont été ajustés pour tenir compte du transfert du budget postal et des ressources du Cabinet du directeur exécutif pour les régions, comme indiqué dans la note qui figure dans l'annexe documentaire 1 du programme et budget 2006-07.

Annexe II. Dépenses financées par le budget ordinaire en 2004-05 par objet de dépense
(en dollars E.-U.)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Total
	Dépenses de personnel	Voyages en mission	Services contractuels	Frais généraux de fonctionnement	Fournitures et accessoires	Mobilier et matériel	Acquisition et amélioration de locaux	Bourses, subventions et projets sur le terrain	Autres dépenses	
PARTIE I - BUDGET COURANT										
Organes directeurs										
Conférence internationale du Travail	8 570 601	83 555	1 094 152	1 351 965	193 620	11 158	-	9 187	-	11 314 238
Conseil d'administration	2 395 469	2 283 094	-	46 583	-	-	-	-	-	4 725 146
Principales réunions régionales	256 987	120 823	114 276	116 799	6 796	-	-	-	-	615 681
Services juridiques	2 933 039	51 292	50 075	-	1 268	27 242	-	-	-	3 062 916
Relations, réunions et documents	40 937 083	56 597	1 863 271	592 655	154 293	258 260	-	21 898	-	43 884 057
Objectifs stratégiques										
Programmes techniques										
Normes et principes et droits fondamentaux au travail	26 046 680	1 178 509	641 335	83 826	466	147 356	-	996 614	-	29 094 786
Emploi	31 254 724	1 670 645	2 372 985	98 069	22 351	193 782	-	2 448 359	-	38 060 915
Protection sociale	23 293 923	1 107 458	1 303 535	73 929	24 477	122 220	-	1 053 100	-	26 978 642
Dialogue social	27 951 455	1 986 268	1 966 787	111 397	14 864	107 409	-	8 974 565	-	41 112 745
Intégration des politiques	11 326 710	530 668	648 082	47 669	22 256	157 106	-	931 094	-	13 663 585
Suivi des travaux de la Commission mondiale	242 391	98 546	178 936	12 076	-	-	-	75 285	-	607 234
Egalité entre hommes et femmes	1 643 854	150 329	215 302	892	8 562	19 249	-	141 094	-	2 179 282
Institut international d'études sociales	1 436 723	19 952	408 868	10 597	8 756	18 064	-	2 825 952	-	4 728 912
Centre international de formation de l'OIT, Turin	-	-	-	-	-	-	-	6 108 196	-	6 108 196
Relations externes et partenariats	3 544 441	119 106	249 531	721 107	27 311	53 839	-	35 400	-	4 750 735
Communication et information au public	15 456 065	284 401	2 995 732	316 723	1 329 969	477 730	-	59 828	-	20 920 448
Réunions techniques	324 641	864 067	197 913	-	1 290	-	-	6 290	-	1 394 201
Régions et coopération technique										
Coopération pour le développement	3 097 761	71 627	3 148	9 328	-	2 723	-	-	-	3 184 587
Programmes extérieurs en Afrique	32 563 108	2 840 484	131 302	6 315 123	316 215	837 472	-	5 562 875	7 407	48 573 986
Programmes extérieurs dans les Amériques	26 341 692	1 672 099	879 937	4 400 280	294 898	1 180 930	-	5 037 867	-	39 807 703
Programmes extérieurs dans les Etats arabes	6 968 060	529 059	86 843	494 336	29 104	199 543	-	1 622 684	-	9 929 629
Programmes extérieurs en Asie et dans le Pacifique	31 301 855	1 841 062	863 933	4 024 295	412 739	500 851	-	3 934 777	-	42 879 512
Programmes extérieurs en Europe et en Asie centrale	12 197 927	463 951	225 872	2 159 071	126 515	230 188	-	655 571	-	16 059 095
Services d'appui										
Informatique et communications	8 917 696	28 580	187 300	1 895 734	-	421 665	-	63 506	-	11 514 481
Administration interne	18 467 355	115 574	483 226	14 898 591	1 223 904	156 978	-	46 510	-	35 392 138
Services de management										
Direction générale	5 603 062	716 294	152 689	349 094	18 531	20 219	-	3 625	-	6 863 514
Cabinet du directeur exécutif, gestion et administration	493 515	8 365	-	-	-	-	-	688	-	502 568
Développement de ressources humaines	14 492 073	207 770	844 019	256 386	56 958	159 108	-	2 242 962	-	18 259 276
Services financiers	13 212 187	30 608	247 270	1 156	308	25 086	-	6 987	-	13 523 602
Programmation et gestion	3 343 191	116 984	34 869	-	4 342	2 489	-	6 514	-	3 508 390
Audit interne et contrôle	1 381 649	27 929	-	-	1 174	19 497	-	13 399	-	1 443 648
Evaluation	256 148	-	-	-	-	-	-	-	-	256 148
Autres provisions budgétaires	1 210 207	54 495	-	614 653	4 308	14 332	5 525 821	13 601 695	2 789 493	23 815 004
Total Partie I	377 462 272	19 330 191	18 441 188	39 002 334	4 305 275	5 364 496	5 525 821	56 486 522	2 796 900	528 715 000
PARTIE II - DEPENSES IMPREVUES										
Dépenses imprévues	-	-	-	-	-	-	-	-	360'537	360 537
PARTIE III - FONDS DE ROULEMENT										
Fonds de roulement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	377 462 272	19 330 191	18 441 188	39 002 334	4 305 275	5 364 496	5 525 821	56 486 522	3 157 437	529 075 537

Annexe III - Répartition des montants fixés en 2004-05 au titre du système d'incitation pour encourager le prompt versement des contributions des Etats Membres (en francs suisses)

Etats Membres	Montants de l'incitation acquis en 2004-05					Pourcentage de la contribution fixée pour 2004-05 représenté par le montant de l'incitation acquis en 2004-05
	Contributions fixées pour 2004-05	60 % des intérêts sur les excédents budgétaires		50 % de la prime nette pour 2004-05 (1)	Montants à répartir en 2006 et 2007	
		2004	2005			
Afghanistan	39 031	9	14	295	318	0,81
Afrique du Sud	2 462 488	368	1 932	17 474	19 774	0,80
Albanie	28 386	-	3	19	22	0,08
Algérie	514 496	51	527	3 418	3 996	0,78
Allemagne	64 897 547	5 388	37 825	292 999	336 212	0,52
Angola	10 645	2	8	83	93	0,87
Arabie saoudite	4 467 251	482	-	13 087	13 569	0,30
Arménie	14 194	-	1	6	7	0,05
Australie	11 336 668	1 573	11 034	85 514	98 121	0,87
Autriche	6 358 470	893	5 896	47 120	53 909	0,85
Bahamas	88 706	12	90	674	776	0,87
Bahreïn	170 317	18	197	1 243	1 458	0,86
Bangladesh	70 966	9	68	506	583	0,82
Barbade	67 417	-	9	34	43	0,06
Bélarus	131 286	16	104	851	971	0,74
Belgique	7 742 288	56	1 623	7 830	9 509	0,12
Belize	7 096	-	-	5	5	0,07
Bosnie-Herzégovine	24 838	1	14	83	98	0,39
Botswana	78 062	8	51	422	481	0,62
Bulgarie	106 447	11	113	739	863	0,81
Burkina Faso	14 194	2	14	106	122	0,86
Burundi	7 096	-	-	2	2	0,03
Cameroun	60 320	-	43	167	210	0,35
Canada	18 929 929	2 494	19 504	143 362	165 360	0,87
Chine	12 645 974	115	4 227	19 524	23 866	0,19
Chypre	269 667	35	259	1 963	2 257	0,84
Colombie	1 252 533	-	356	1 382	1 738	0,14
Corée, République de	12 848 224	206	-	5 584	5 790	0,05
Cuba	255 474	-	213	827	1 040	0,41
Danemark	5 169 805	731	4 981	39 161	44 873	0,87
Dominique	7 096	1	-	23	24	0,34
Egypte	709 650	-	106	410	516	0,07
El Salvador	141 931	-	126	489	615	0,43
Emirats arabes unis	1 539 941	174	176	5 415	5 765	0,37

Annexe III - Répartition des montants fixés en 2004-05 au titre du système d'incitation pour encourager le prompt versement des contributions des Etats Membres (en francs suisses)

Etats Membres	Montants de l'incitation acquis en 2004-05					Pourcentage de la contribution fixée pour 2004-05 représenté par le montant de l'incitation acquis en 2004-05
	Contributions fixées pour 2004-05	60 % des intérêts sur les excédents budgétaires		50 % de la prime nette pour 2004-05 (1)	Montants à répartir en 2006 et 2007	
		2004	2005			
Equateur	152 575	18	121	967	1 106	0,72
Erythrée	7 096	1	8	54	63	0,89
Espagne	17 753 116	2 181	15 334	118 682	136 197	0,77
Estonie	78 062	10	82	583	675	0,86
Ethiopie	28 386	4	27	212	243	0,86
Fidji (les)	28 386	3	27	187	217	0,76
Finlande	3 715 021	505	3 673	27 945	32 123	0,86
France	44 008 982	1 262	39 515	187 553	228 330	0,52
Ghana	31 934	5	-	133	138	0,43
Grèce	3 764 696	20	-	542	562	0,01
Grenade	7 096	1	-	30	31	0,44
Guatemala	198 703	18	184	1 215	1 417	0,71
Guinée	21 290	-	16	63	79	0,37
Honduras	35 482	4	27	203	234	0,66
Hongrie	865 774	13	843	3 626	4 482	0,52
Inde	2 686 027	333	2 916	20 342	23 591	0,88
Indonésie	1 202 858	9	202	1 017	1 228	0,10
Irlande	2 270 881	226	-	6 133	6 359	0,28
Islande	234 185	31	234	1 747	2 012	0,86
Italie	35 047 975	1 175	4 471	49 243	54 889	0,16
Jamahiriya arabe libyenne	702 554	-	12	46	58	0,01
Jamaïque	42 579	1	8	56	65	0,15
Japon	137 328 178	14 917	-	404 874	419 791	0,31
Jordanie	67 417	6	68	416	490	0,73
Kazakhstan	184 509	25	163	1 322	1 510	0,82
Kenya	60 320	6	3	171	180	0,30
Kiribati	7 096	1	-	23	24	0,34
Koweït	1 089 314	140	61	4 043	4 244	0,39
Lesotho	7 096	1	7	50	58	0,82
Lettonie	88 707	10	103	670	783	0,88
Liban	127 737	4	-	98	102	0,08
Libéria	7 096	1	-	18	19	0,27
Lituanie	145 478	1	-	38	39	0,03
Luxembourg	553 527	77	504	4 035	4 616	0,83

Annexe III - Répartition des montants fixés en 2004-05 au titre du système d'incitation pour encourager le prompt versement des contributions des Etats Membres (en francs suisses)

Etats Membres	Montants de l'incitation acquis en 2004-05					Pourcentage de la contribution fixée pour 2004-05 représenté par le montant de l'incitation acquis en 2004-05
	Contributions fixées pour 2004-05	60 % des intérêts sur les excédents budgétaires		50 % de la prime nette pour 2004-05 (1)	Montants à répartir en 2006 et 2007	
		2004	2005			
Malaisie	1 539 941	220	1 351	11 202	12 773	0,83
Mali	14 194	2	13	94	109	0,77
Malte	102 899	15	96	772	883	0,86
Maroc	319 343	12	252	1 309	1 573	0,49
Maurice	78 062	11	76	591	678	0,87
Mauritanie	7 096	-	-	10	10	0,14
Mexique	10 481 539	271	6 655	33 172	40 098	0,38
Moldova, République de	10 645	-	7	26	33	0,31
Mongolie	7 096	-	-	2	2	0,03
Myanmar	70 966	7	57	424	488	0,69
Namibie	46 128	-	14	70	84	0,18
Népal	28 386	-	27	105	132	0,47
Nicaragua	7 096	-	6	23	29	0,41
Niger	386 760	66	230	2 695	2 991	0,77
Norvège	4 669 501	549	4 490	32 317	37 356	0,80
Nouvelle-Zélande	1 625 100	231	1 512	12 146	13 889	0,85
Oman	461 273	57	445	3 276	3 778	0,82
Paraguay	99 351	12	65	590	667	0,67
Pays-Bas	12 071 157	1 569	11 187	85 978	98 734	0,82
Pologne	2 955 695	347	3 171	21 730	25 248	0,85
Portugal	3 282 134	26	193	1 441	1 660	0,05
Qatar	344 180	30	56	1 040	1 126	0,33
République arabe syrienne	415 146	60	-	1 637	1 697	0,41
République démocratique pop. lao	7 096	1	8	48	57	0,80
République dominicaine	202 251	18	209	1 287	1 514	0,75
République tchèque	1 358 981	186	1 269	9 977	11 432	0,84
Roumanie	415 145	52	364	2 812	3 228	0,78
Royaume-Uni	41 102 963	2 227	36 096	200 485	238 808	0,58
Rwanda	7 096	-	-	9	9	0,13
Sainte-Lucie	14 194	-	-	2	2	0,01
Saint-Marin	17 742	2	3	52	57	0,32
Saint-Vincent-et-les Grenadines	7 096	1	-	16	17	0,24
Singapour	2 749 896	333	2 470	18 632	21 435	0,78
Slovénie	574 817	77	558	4 270	4 905	0,85

Annexe III - Répartition des montants fixés en 2004-05 au titre du système d'incitation pour encourager le prompt versement des contributions des Etats Membres (en francs suisses)

Etats Membres	Montants de l'incitation acquis en 2004-05				Montants à répartir en 2006 et 2007	Pourcentage de la contribution fixée pour 2004-05 représenté par le montant de l'incitation acquis en 2004-05
	Contributions fixées pour 2004-05	60 % des intérêts sur les excédents budgétaires		50 % de la prime nette pour 2004-05 (1)		
		2004	2005			
Slovaquie	329 988	40	313	2 296	2 649	0,80
Sri Lanka	117 092	15	110	823	948	0,81
Suède	7 132 308	969	6 596	51 894	59 459	0,83
Suisse	8 700 316	1 224	8 224	65 137	74 585	0,86
Swaziland	14 194	2	14	100	116	0,82
Tanzanie, République-Unie de	35 483	3	-	74	77	0,22
Thaïlande	1 770 578	287	1 448	13 412	15 147	0,86
Trinité-et-Tobago	134 834	15	145	982	1 142	0,85
Turquie	2 856 344	345	2 050	17 318	19 713	0,69
Ukraine	322 891	2	251	1 044	1 297	0,40
Viet Nam	131 285	5	14	186	205	0,16
Zimbabwe	53 224	6	-	173	179	0,34
	512 098 068	42 959	248 168	2 128 833	2 419 960	0,473

(1) Montant représentant 1 625 063 dollars des Etats-Unis au taux de change comptable de l'ONU applicable en décembre 2005, de 1,31 franc suisse pour un dollar des Etats-Unis (voir note 25 *b*) de l'état II). Prime répartie sur la base du nombre de points d'incitation acquis par chacun des Etats Membres éligibles en 2004-05 par rapport au nombre total des points d'incitation acquis par tous les Etats Membres éligibles en 2004-05, conformément au système d'incitation par points utilisé pour la répartition annuelle des intérêts portés au crédit du fonds d'incitation.

**Annexe IV - Dépenses extrabudgétaires engagées au titre de la coopération technique, par pays bénéficiaire
(en dollars des Etats-Unis)**

Pays ou territoires	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	IPEC	Autres (y compris les fonds de dépôt)	TOTAL
Afrique				
Projets régionaux		17 213 201	25 725 247	42 938 448
Afrique du Sud	43 847	10 836	2 028 031	2 082 714
Angola	40 577			40 577
Bénin	-552	156 458	274 757	430 663
Burkina Faso	26 452	145 985	183 215	355 652
Burundi	374 491			374 491
Cameroun		245 048	42 399	287 447
République centrafricaine		104 882		104 882
Comores	69 246			69 246
Congo	37 864		7 531	45 395
Côte d'Ivoire		12 200	50 290	62 490
Egypte		42 042	20 000	62 042
Erythrée			75 438	75 438
Ethiopie			578 700	578 700
Gabon			251 188	251 188
Gambie	506 404			506 404
Ghana		436 212	986 015	1 422 227
Guinée	24 650			24 650
Guinée-Bissau	-323			-323
Kenya	102 406	575 455	114 922	792 783
Lesotho			82 621	82 621
Jamahiriya arabe libyenne			22 975	22 975
Madagascar		493 556	4 847 642	5 341 198
Malawi		15 975	78	16 053
Mali	101 138	33 300	700 513	834 951
Maroc		689 734	1 287 631	1 977 365
Maurice	1 582			1 582
Mauritanie	153 108			153 108
Mozambique	40 796		8 991	49 787
Niger		53 540	1 032 392	1 085 932
Nigéria			511 120	511 120
Ouganda		42 972	1 678 283	1 721 255
République démocratique du Congo			26 325	26 325
Rwanda			24 443	24 443
Sao Tomé-et-Principe			377 400	377 400
Sénégal	995 226	862 801	415 623	2 273 650
Sierra Leone			48 146	48 146
Somalie			2 181 801	2 181 801
Soudan	19 008		132 573	151 581
Tanzanie, République-Unie de	199 959	3 139 371	185 142	3 524 472
Tchad	-33 849			-33 849
Togo	-11 394	140 860	262 499	391 965
Zambie	-6 244	38 205	1 420 489	1 452 450
Zimbabwe			180 577	180 577
Total, Afrique	2 684 392	24 452 633	45 764 997	72 902 022

**Annexe IV - Dépenses extrabudgétaires engagées au titre de la coopération technique, par pays bénéficiaire
(en dollars des Etats-Unis)**

Pays ou territoires	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	IPEC	Autres (y compris les fonds de dépôt)	TOTAL
Asie et Pacifique				
Projets régionaux		9 175 251	16 169 897	25 345 148
Afghanistan			4 438 491	4 438 491
Bangladesh	1 180 403	4 701 877	1 949 086	7 831 366
Cambodge		874 468	4 616 288	5 490 756
Chine		1 482 326	3 161 635	4 643 961
Corée, République de			71 410	71 410
Fidji (les)			12 525	12 525
Iles Salomon	100 369			100 369
Inde		6 405 287	1 777 426	8 182 713
Indonésie		2 147 476	5 347 440	7 494 916
Japon			4 259	4 259
République démocratique pop. lao		123 512	1 254 989	1 378 501
Malaisie	108 241		31 310	139 551
Mongolie		609 415		609 415
Népal		3 959 731	732 403	4 692 134
Pakistan	31 203	4 702 962	103 900	4 838 065
Papouasie-Nouvelle-Guinée	44 509		339 253	383 762
Philippines	83 765	1 542 870	244 289	1 870 924
Samoa	99 754			99 754
Sri Lanka		729 349	4 020 826	4 750 175
Thaïlande	281 006	7 303	77 189	365 498
Timor-Leste, Rép. démocratique du	1 205 256		202 581	1 407 837
Tonga	5 697			5 697
Viet Nam		349 648	2 212 339	2 561 987
Total, Asie et Pacifique	3 140 203	36 811 475	46 767 536	86 719 214
Amérique latine et Caraïbes				
Projets régionaux		15 867 459	11 026 500	26 893 959
Antigua-et-Barbuda			23 027	23 027
Argentine			2 754 537	2 754 537
Aruba			29 409	29 409
Barbade			13 002	13 002
Belize		-1 381	294 442	293 061
Bolivie			1 135 504	1 135 504
Brésil		3 358 445	1 458 853	4 817 298
Chili		206 930	250 087	457 017
Colombie	2 796	604 101	1 219 329	1 826 226
Costa Rica		1 159 554	415 568	1 575 122
République dominicaine		3 154 472		3 154 472
Dominique			8 937	8 937
El Salvador		5 107 987		5 107 987
Equateur		1 088 332		1 088 332
Grenade			19 304	19 304
Guatemala		1 275 674		1 275 674
Guyana			278 858	278 858
Haïti	-6 134	264 659	144 494	403 019
Honduras		630 331	386 778	1 017 109
Iles Vierges britanniques			31 442	31 442
Jamaïque		139 118		139 118
Mexique		1 371 439	573 932	1 945 371
Nicaragua		664 229	397 685	1 061 914
Panama		687 314		687 314
Plusieurs îles des Caraïbes		48 904		48 904
Saint-Kitts-et-Nevis			25 773	25 773
Sainte-Lucie			52 096	52 096
Trinité-et-Tobago			26 324	26 324
Uruguay			527 693	527 693
Total, Amérique latine et Caraïbes	-3 338	35 627 567	21 093 574	56 717 803

**Annexe IV - Dépenses extrabudgétaires engagées au titre de la coopération technique, par pays bénéficiaire
(en dollars des Etats-Unis)**

Pays ou territoires	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	IPEC	Autres (y compris les fonds de dépôt)	TOTAL
<i>Etats arabes du Moyen-Orient</i>				
Projets régionaux		195 077	66 483	261 560
Territoires arabes occupés			120 287	120 287
Iraq	36 230		670 150	706 380
Jordanie	51 301	341 297	1 304 491	1 697 089
Koweït			106 956	106 956
Liban		19 565	25 535	45 100
Oman			16 869	16 869
Yémen	52 171	509 592	485 276	1 047 039
Total, Etats arabes du Moyen-Orient	139 702	1 065 531	2 796 047	4 001 280
<i>Europe</i>				
Projets régionaux		2 739 290	9 128 380	11 867 670
Albanie		83 088	2 701	85 789
Azerbaïdjan	18 691			18 691
Bélarus			539 947	539 947
Bosnie-Herzégovine			171 987	171 987
Bulgarie			146 167	146 167
Chypre			27 410	27 410
Croatie	303 865			303 865
France			748	748
Hongrie			24 249	24 249
Italie			9 342	9 342
Lettonie			60 907	60 907
Luxembourg			39 858	39 858
Moldova, République de	11 818			11 818
Ouzbékistan			84 788	84 788
Portugal		9 301	21 097	30 398
Russie, Fédération de		318 023	1 023 324	1 341 347
Serbie-et-Monténégro			1 412 989	1 412 989
Suède			29 081	29 081
Suisse			158 998	158 998
Tadjikistan			74 863	74 863
Turquie		1 491 114	243 174	1 734 288
Ukraine	75 439	150 943	983 594	1 209 976
Total, Europe	409 813	4 791 759	14 183 604	19 385 176
				0
Projets interrégionaux	89 325	23 830 928	54 455 938	78 376 191
AOS PNUD	495 701			495 701
Non alloués	34 411		213 872	248 283
TOTAL GENERAL	6 990 209	126 579 893	185 275 568	318 845 670